

## Faire tenir un oeuf debout

Un billet de  
**JEAN FRANCOEUR**

Depuis quelques mois, la commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (Rochon) est à l'écoute du milieu pour recueillir des éléments de problématique et élaborer des hypothèses de solution. Un document synthèse est en voie de préparation. LE DEVOIR a obtenu copie d'une première ébauche dont voici, en exclusivité, quelques extraits :

TOUT au long de leur interface avec les ressources médico-hospitalo-centriques, intermédiaires ou alternatives, les commissaires se sont sentis interpellés par les acteurs à partir d'un retour sur les finalités du système.

Il nous appartenait de prendre la tête d'un mouvement de recentrement d'une société traversée par des valeurs nouvelles, faites de dépassement des contraintes, mais dont les articulations opérationnelles s'avéraient insuffisamment connectées en termes d'impact sur le mieux-être de la population.

En acceptant d'assumer ce leadership, confrontés à une intense activité langagière où, à chaque pas, nous nous heurtons à l'inertie du social réel, nous nous défendions mal contre un sentiment de culpabilité. De

Voir page 8: Oeuf

## LA FUSILLADE DE ROCK-Forest

# Blâme sévère de la Commission de police à l'endroit des policiers de Sherbrooke

**PIERRE CAYOUILLE**

La Commission de Police du Québec (CPQ) blâme sévèrement trois policiers de Sherbrooke pour leur conduite lors de la fusillade survenue au motel Le Châtillon de Rock Forest le 23 décembre 1983.

La CPQ estime que MM. Michel Salvail, Roger Dion et André Castonguay ont agi « de façon irréfléchie, sans consulter leurs supérieurs et sans explorer d'autres moyens d'action » lors de cette opération policière. Le raid fut fatal à Serge Beaudoin, un poseur de tapis soupçonné à tort d'être l'un des auteurs du meurtre d'un agent de la Brink's commis la veille.

Dans son rapport publié hier, la Commission recommande au directeur du corps policier et au Conseil municipal de Sherbrooke de « rétrograder les policiers Salvail, Dion et Castonguay au rang de simples agents-patrouilleurs pour une durée de trois ans ». En cours d'enquête, les trois détectives avaient été promus sergents à la gendarmerie.

Dans leur analyse de la conduite des policiers, le juge Raymond Boly et M. Jacques G. Dufort, commissaires à l'enquête, dénoncent d'abord l'inaction des officiers. « Il ne semble pas que les officiers aient manifesté la volonté d'exercer une certaine autorité ou le désir de conseiller leurs subalternes

sur l'opération d'envergure qui se préparait », écrivent-ils.

Le rapport reproche plus précisément à trois officiers, le lieutenant Jacques Testulat, le sergent Roger Cloutier et le sergent Camille Vachon, d'avoir manqué de leadership lors de cette opération. Aussi recommande-t-on que le Service de police de Sherbrooke réexamine le dossier des trois officiers en vue d'évaluer leur compétence et leur capacité d'exercer leur fonction.

Dans le même esprit, les commissaires à l'enquête recommandent que la police de Sherbrooke nomme un responsable des opérations d'envergure, établisse des règles pour conserver les documents et objets pouvant être pertinents à une enquête et assure la surveillance de l'endroit et la scène des incidents.

La Commission de police qualifie l'opération policière du 23 décembre 1983 « d'improvisation regrettable ». « Rien ne laisse voir la preuve d'une préparation et d'une planification réfléchies », estiment les enquêteurs. Le rapport reproche au policier Salvail de s'être laissé porter par son impulsion, non dissimulée, colorée d'agressivité, et nullement par la réflexion ou la concertation.

À ce sujet, la production des conversations téléphoniques et des communications radio a été fort

Voir page 8: Police



À l'enquête de la Commission de police du Québec, en décembre 1983, les policiers André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail. À l'arrière, le directeur du service de la police de Sherbrooke, M. Léon Paquin, et son adjoint, M. Gaétan Blais.

■ UN RAPPORT BÂCLÉ — page 6 ■ DES EXTRAITS — page 7 ■ DES RÉACTIONS — page 8

## RENCONTRE BUSH-PÉRÈS



Photo AP

Le vice-président américain, M. George Bush, s'est félicité hier devant le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès, des échanges francs ayant porté sur un grand nombre de questions, dont le processus de paix au Proche-Orient. M. Bush a indiqué, à l'issue d'un entretien de deux heures avec M. Pérès, qu'il avait appris énormément de choses sur la rencontre de M. Pérès avec le roi Hassan II du Maroc (Ifrane). Immédiatement après sa rencontre, M. Bush s'est rendu en Jordanie.

Lire nos informations page 2.

## Stevens: une note compromettante

TORONTO (PC) — Mme Shirley Walker n'a pas nié, mercredi, qu'une note relevée dans son journal personnel, en date du 2 avril dernier, puisse représenter un message du ministre Sinclair Stevens à sa femme Noreen.

La note est rédigée quelque cinq semaines avant que M. Stevens ne remette sa démission, après des allégations de conflits d'intérêts.

Devant la commission Parker, qui fait enquête sur ces allégations, Me David Scott a signalé que la note en question est intitulée « SMS to NMS », c'est-à-dire les initiales dont se sert Mme Walker dans son journal pour parler de M. et Mme Stevens.

Une partie se lit ainsi: « Use G. U.K. \$700,000. Convert to shares of YCC. Exchanging debt ».

L'avocat de la commission a soutenu que cela signifie que la société Georgian Trust and Life Assurance, une filiale des compagnies contrôlées par le ministre, devait convertir \$700,000 de ses dettes en actions de York Centre, une société contrôlée par Gill Construction, dont les intérêts majoritaires appartenaient à M. Stevens.

Me Scott a demandé à Mme Walker si cette note constituait « un message que vous avez reçu du ministre ou de son bureau pour transmettre à sa femme ».



Mme Shirley Walker

Mme Walker a répondu: « Pas nécessairement... C'est votre interprétation, monsieur ».

Il est possible, a expliqué la collaboratrice de M. Stevens, que la note signifie autre chose.

Me Scott a insisté, disant que « l'interprétation la plus logique » est « qu'on vous demande de transmettre l'avis de M. Stevens à Mme Stevens au sujet de cette réorganisation ».

L'avocat a posé sa question: « Est-ce que cette interprétation est fautive ».

Voir page 8: Stevens

## AU SOMMAIRE

### LIBRE-ÉCHANGE

Les agriculteurs céréaliers américains se plaignent de leurs bas revenus mais se disent plutôt en faveur du libre-marché des céréales bien que le dit libre-marché frappe de plein fouet les fermiers. **Page 9**

### DMR PUBLIQUE

La plus importante société canadienne de services informatiques, DMR et Associés, depuis peu rebaptisée Groupe DMR Inc., ouvrira bientôt son actionariat au grand public et portera ses actions à la cote des Bourses de Montréal et de Toronto en septembre prochain. **Page 9**

### Le silencieux

*I* L Y A des jours où le miroir me renvoie mon image, comme s'il n'en voulait pas.

Nuageux: quand le soleil se met à l'ombre.

Moi, je me sens vieillir; les autres, je les vois vieillir.

Piqure: heure de pointe.  
 — ALBERT BRIE

## Les Canadiens subiront une hausse des prix de 4 à 5 % sur leurs vêtements

**DENIS LESSARD**

OTTAWA (PC) — Les consommateurs canadiens devront payer de 4 à 5 % de plus pour leurs vêtements l'an prochain à la suite de la décision fédérale de restreindre davantage l'entrée au pays de textiles et de vêtements manufacturés en Asie.

Hier, en conférence de presse, le ministre du Développement industriel régional Michel Côté et le Solliciteur général James Kelleher — à titre d'ancien responsable du commerce international — ont annoncé l'intention d'Ottawa de « réduire de façon importante » la hausse annuelle de 11 % enregistrée depuis quelques années dans les importations de tissus et de vêtements en provenance d'Asie.

Porte-parole de l'industrie, M. Tim Page de l'Institut canadien du textile a soutenu que les manufacturiers seraient « généralement satisfaits » de l'annonce faite hier, tout en attendant de voir de quelle façon Ottawa allait concrétiser ses engagements.

« Nous espérons qu'il ne faudra pas encore deux ans de détérioration des industries avant

que la politique annoncée aujourd'hui ne prenne forme concrètement », a-t-il dit.

Pour le NPD, les députés ontariens Steven Langdon et Michael Cassidy ont soutenu qu'ils s'agissait d'une « anti-politique » qui ne proposait rien de tangible pour régénérer ce secteur au pays.

M. Dave Dingwall, le critique libéral pour l'industrie a aussi critiqué « le manque d'assurances et la déclaration vague » du gouvernement.

Chaque famille canadienne paie déjà \$60 de plus par année sur sa note vestimentaire en raison des restrictions fédérales des importations, mais, estime M. Côté, les citoyens « sont prêts à payer » les 4 à 5 % de plus que coûteront les nouveaux quotas, afin de préserver les emplois.

Cette industrie, qui emploie 175,000 personnes au pays, dont plus de la moitié au Québec, réclamait de maintien des quotas d'importation après avoir perdu plus de 15,000 emplois depuis 1981.

Toutefois Ottawa ne peut s'engager à ce que les manufacturiers canadiens, qui occu-

pent actuellement 57 % du marché retrouvent les 70 % qu'ils occupaient il y a cinq ans, alors que la consommation domestique n'augmente que de 2,3 % par année.

Le ministre Côté s'est refusé à donner un chiffre sur l'objectif d'Ottawa à ce chapitre, soutenant qu'il ne convenait pas pour le Canada de divulguer à l'avance sa cible alors qu'il entreprend des négociations avec les 25 pays qui font l'objet de quotas de la part du Canada.

En vertu de l'Accord multilatéral, qui sera vraisemblablement renouvelé pour quatre ou cinq ans, à la suite des discussions de Genève dans les prochains jours, les pays peuvent prendre des décisions unilatérales sur la quantité de marchandise qu'ils laisseront franchir leurs frontières.

L'augmentation moyenne des importations au Canada fut de 11 % au cours des cinq dernières années, mais, parce que les quotas non utilisés pouvaient être reportés sur une autre année, Ottawa a du encaisser des augmentations aussi fortes que 24 % en 1983.

Voir page 8: Vêtements



Photo PC

Le Solliciteur général, M. James Kelleher, et le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Michel Côté, ont dévoilé hier la nouvelle politique canadienne des textiles.

## Québec se départit de 2 filiales de la SNA

**RUDY LE COURS**

QUÉBEC (PC) — Poursuivant son programme de rationalisation le gouvernement a annoncé hier la privatisation de deux autres filiales de la Société nationale de l'amiante (SNA).

L'actif de Lupel-SNA Inc. est cédé à Cascades Inc. pour \$5,62 millions tandis que Fusoroc Inc. passe aux mains d'intérêts américains, les industries Cafo Ltée, filiale de United States Minerals Products Company.

En annonçant la nouvelle, les ministres John Gaccia (Énergie et Ressources), Pierre Fortier (délégué à la Privatisation) et Raymond Savoie (délégué aux

Voir page 8: SNA

**ST-LEONARD**  
 6060 Métropolitain est.  
 Tél.: 253-1122

**GREENFIELD PARK**  
 999 Boul. Taschereau  
 Tél.: 466-1555

**DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
 3460 Boul. des Sources  
 Tél.: 685-3600

**LAVAL**  
 381 Boul. des Laurentides  
 Tél.: 669-0809

**MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE**

NOUS AVONS CE QU'IL VOUS FAUT.

"Ca c'est certain!"

1138 Ave. BEAUMONT

JEAN TALON  
 LACADIE  
 AVE. BEAUMONT  
 Place Beaumont

**MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE**

(Centre d'achat Place Beaumont)  
 Tél. 735-1165  
 735-1166  
 Ville Mont-Royal

**NOUVEAU CENTRE ORDINATEUR**

**EPSON**

Qualité quasi-lettre 16 cps

**SPECTRUM<sup>md</sup> LX-80**

**\$435**

- Câble parallèle inclus.
- Friction traction (tracteur).
- Vitesses d'impression 100 cps
- Graphiques d'une netteté parfaite

— Prix spécial pour INSTITUTION, PME et ENTREPRISE GOUVERNEMENTALE

# INFORMATIONS INTERNATIONALES

De graves divisions opposeraient Howe et Thatcher sur l'Afrique du Sud

## Une importante crise pourrait faire éclater le gouvernement britannique

LONDRES (AFP) - L'attitude que la Grande-Bretagne doit observer vis à vis de l'Afrique du Sud après l'échec de la mission de sir Geoffrey Howe dans ce pays provoque de « graves divisions » entre le secrétaire au Foreign Office et le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a-t-on appris hier soir à Londres de source très sûre.

Selon cette source, ces divisions peuvent déboucher des aujourd'hui sur une « crise importante » lors de la réunion du gouvernement britannique consacrée à l'examen de la mission de sir Geoffrey en Afrique australe.

Au cours de cette réunion, le secrétaire au Foreign Office doit présenter devant ses collègues un plan d'action comprenant des « mesures » susceptibles d'envoyer un « signal clair » à Pretoria et de redonner l'initiative à la Grande-Bretagne dans cette crise.

Mais Mme Thatcher était toujours hier soir opposée à l'adoption de « toute sanction » ou « mesure négative » contre Pretoria.

Le désaccord entre le premier ministre et le secrétaire au Foreign Office est « très très important », a précisé cette source, en affirmant cependant que Mme Thatcher pourrait, si elle est mise en minorité par son cabinet, se rallier contre son gré à ce plan.

Mme Thatcher s'est constamment prononcée ces derniers temps contre l'adoption de sanctions contre Pretoria, malgré la pression de la majorité des pays du Commonwealth.



Mme Thatcher

Dès son retour à Londres hier, sir Geoffrey s'est entretenu avec le premier ministre de la préparation du mini-sommet du Commonwealth qui doit s'ouvrir dimanche à Londres.

Selon cette source, il a préconisé au cours de cet entretien, pour répondre à l'attitude jugée « provocatrice » du président sud-africain, M. Pieter Botha, la mise en route, dès le mini-sommet, d'une « procédure » destinée notamment à démontrer que la Grande-Bretagne, comme ses partenaires du Commonwealth et de la CEE, n'accepte pas l'apartheid et est décidée à agir.

Par ailleurs, le Parti travailliste britannique et le mouvement anti-apartheid ont vivement attaqué la politique de Mme Margaret Thatcher sur l'Afrique du Sud, dans deux documents dont la publication hier à Londres coïncide avec le retour de sir Geoffrey Howe en Grande-Bretagne après l'échec de sa mission à Pretoria.

Le dirigeant du parti travailliste, M. Neil Kinnock, a critiqué la politique de « conciliation » du gouvernement britannique envers le régime sud-africain. Dans une motion, adoptée par l'exécutif du parti, les travaillistes estiment que l'approche du gouvernement « s'est révélée être l'échec le plus honteux (...) », a fait du tort au Commonwealth et conforté le régime de l'apartheid.

La motion demande au gouvernement de Mme Thatcher de mettre fin à sa « duplicité » et à soutenir des « sanctions importantes ».

De son côté, le mouvement anti-apartheid a estimé que le gouvernement avait refusé d'appliquer effectivement les mesures qu'il avait adoptées contre l'Afrique du Sud, notamment l'embargo sur les armes. Son président, l'évêque Trevor Huddleston, a qualifié hier la mission de sir Geoffrey en Afrique du Sud de « véritable désastre ».

Selon un rapport du mouvement anti-apartheid, la Grande-Bretagne est le pays au monde dont les liens sportifs avec l'Afrique du Sud sont les plus importants, malgré l'accord de Gleneagles de 1977 qui se prononce contre les contacts sportifs entre les pays membres du Commonwealth et l'Afrique du Sud.

La Grande-Bretagne est en outre un « important relais » pour les tra-

fiquants d'armes vers l'Afrique du sud en raison du refus du gouvernement de légiférer pour rendre effectif l'embargo sur les armes, souligne le rapport du mouvement anti-apartheid.

De plus, la coopération dans le domaine des renseignements militaires, en particulier dans le domaine maritime, existe toujours, affirme le document qui sera présenté au secrétaire général du Commonwealth, Sir Shridath Ramphal, au groupe des personnes éminentes du Commonwealth (EPG), et aux sept responsables du mini-sommet du Commonwealth qui s'ouvrira à Londres le 3 août.

La mission de M. Howe a été accueillie hier par une presse unanime : « Débat », titrait le *Guardian*, « Howe rentre bredouille », constatait le *Times* et le *Daily Express* résumait en deux mots énormes à la une le message que le président sud-africain Pieter Botha avait donné à sir Geoffrey pour Mme Thatcher : « Get lost » ! (Allez vous faire voir).

L'ensemble de la classe politique britannique estime maintenant que Mme Thatcher pourra difficilement reculer une nouvelle fois devant l'adoption de « mesures » contre Pretoria, après avoir subi une telle « humiliation » de la part du président sud-africain.

Hier également, la Commission des Affaires étrangères des Communes a publié un long document sur l'Afrique du Sud dans lequel, sans recommander au premier ministre d'adopter immédiatement des sanctions contre Pretoria, les députés de la majorité et de l'opposition estiment que, faute de « décisions minimum » de la part de Pretoria contre l'apartheid, « il sera de plus en plus difficile » pour le gouvernement britannique de continuer à repousser l'adoption de « mesures économiques plus larges » prises par le Commonwealth et la Communauté européenne contre l'Afrique du Sud.

Le rapport de la Commission avertit par ailleurs que le problème de l'Afrique du Sud fait courir des « risques réels » de « désintégration » au Commonwealth.

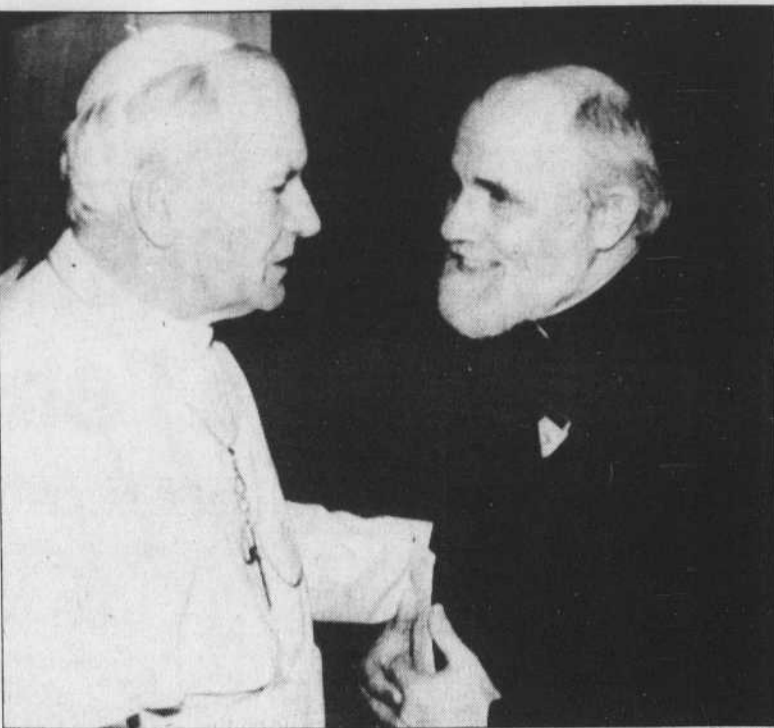


Photo AP

### Jenco remet un message à Jean-Faul II

Le père Lawrence Jenco, relâché samedi après 18 mois de détention à Beyrouth, a tenu sa promesse faite à ses ravisseurs de la Jihad islamique en remettant hier un message de leur part au pape Jean-Paul II. Le père, âgé de 51 ans, a déclaré qu'il avait eu une discussion personnelle avec le souverain pontife durant une audience privée et avait, comme promis, transmis le message des activistes musulmans. Le père Jenco qui semblait fatigué et amaigri a ajouté qu'il ne révélerait pas le contenu du message de crainte de mettre en danger la vie des autres otages toujours détenus au Liban. Il a dit qu'il remettrait un message identique aujourd'hui à Londres à l'archevêque de Canterbury.

## L'opposition remporte les élections municipales en Jamaïque

KINGSTON (AFP) - Le Parti populaire national (PNP social-démocrate) a remporté les élections municipales tenues mardi en Jamaïque en obtenant 57 % des bulletins exprimés contre 43 % au Parti travailliste (JLP, conservateur) du premier ministre, M. Edward Seaga, fidèle allié des États-Unis, selon les résultats officiels publiés hier à Kingston.

Le PNP a pris le contrôle de 10 des 14 municipalités du pays.

Bien que ne mettant pas directement en cause le pouvoir de M.

Seaga, ces élections étaient considérées comme un référendum sur sa politique étrangère pro-américaine et sa politique économique libérale, thèmes qui ont dominés la campagne électorale.

Hier, l'ancien premier ministre, M. Michael Manley, leader du PNP, a réclamé la tenue anticipée des législatives prévues pour 1988, considérant que le scrutin de mardi constitue un désaveu évident de la politique pro-américaine et « antidémocratique » de M. Seaga, au pouvoir depuis 1980.

Celui-ci a reconnu la victoire de ses adversaires et promis une « réflexion » sur sa politique actuelle sans vouloir se prononcer sur une éventuelle anticipation des législatives avant de s'être entretenu avec les leaders de son parti.

Deuxième bénéficiaire de l'aide américaine par habitant, après Israël, la Jamaïque avait participé en octobre 1983 à l'invasion de la Grenade aux côtés des troupes américaines et entraîne actuellement les nouvelles forces de police de l'île.

Durant la campagne, M. Manley avait violemment dénoncé la politique militariste et antisociale de M. Seaga, l'accusant notamment de s'être plié aux conditions du Fonds monétaire international pour dévaluer le dollar jamaïcain (77 % dans les deux dernières années).

Pour sa part, M. Seaga avait défendu sa gestion de « dérégulation » (désétatisation) du système économique hérité du gouvernement social-démocrate et avait dénoncé l'intention de M. Manley de rétablir les relations diplomatiques avec Cuba, rompues en 1981.

Le scrutin, auquel ont pris part un million d'électeurs, s'est déroulé dans un climat de calme relatif. Deux personnes ont toutefois été tuées mardi et cinq autres blessées au cours d'affrontements entre partisans et adversaires du gouvernement. En 1980, 600 personnes avaient été tuées pendant la campagne législative.

La violence reprend en Afrique du Sud : 8 morts

## Des diplomates américains rencontrent des dirigeants de l'ANC

LUSAKA (AFP) - Le principal mouvement de lutte contre l'apartheid en Afrique du sud, le Congrès national africain (ANC-interdit), et le gouvernement américain ont eu hier à Lusaka leurs premiers contacts officiels.

Une réunion au quartier-général de l'ANC dans la capitale zambienne a regroupé l'ambassadeur des États-Unis à Lusaka, M. Paul Hare, et trois dirigeants du principal adversaire du gouvernement sud-africain, Mme Ruth Momphati, M. Anthony Mongalo et Samuel Makana, a annoncé un porte-parole de l'ANC.

M. Makana est secrétaire administratif du Comité exécutif national de l'ANC, Mme Momphati et M. Mongalo membres de ce comité.

Un porte-parole de l'ambassade des États-Unis, a confirmé l'existence de la rencontre mais a refusé d'en commenter le contenu.

M. Hare, a indiqué le porte-parole de l'ANC, a présenté à ses interlocuteurs la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe.

Le président Reagan, rappelle-t-on, a émis le 22 juillet plusieurs propositions pour un règlement de la question sud-africaine, prévoyant un calendrier pour l'élimination de l'apartheid, la libération des prisonniers politiques, la levée de l'interdiction des mouvements politiques noirs et le refus de sanctions contre l'Afrique du Sud.

La politique dite « d'engagement constructif » du président Reagan — rejetée par l'ANC — et la nécessité, du point de vue de l'organisation nationaliste, de sanctions économiques étendues et obligatoires contre l'Afrique du Sud pour hâter la fin de l'apartheid, ont été discutées, a poursuivi le porte-parole de l'ANC.

Un refus continué de telles sanctions entraînerait une augmentation des opérations militaires de l'ANC, ont averti ses dirigeants, cités par le porte-parole.

L'ANC avait eu le 3 février de

cette année ses premiers contacts officiels avec le gouvernement britannique, lors du passage à Lusaka de M. John Johnson, sous-secrétaire adjoint au Foreign Office.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont été récemment désignés par l'ANC et plusieurs pays africains, notamment la Zambie, comme des obstacles à l'abolition de l'apartheid, par leur refus d'imposer des sanctions à Pretoria.

Par ailleurs, l'Afrique du sud a replongé dans la violence avec l'annonce, hier, de deux attentats qui ont fait 8 morts.

Le « ministre » de l'Intérieur du Kwanabele, petit bantoustan autonome situé au nord-est de Pretoria, M. Piet Ntuli, a été tué mardi dans l'explosion de sa voiture piégée, a-t-on appris de source officielle hier. Personne n'a revendiqué cet attentat.

Le gouvernement sud-africain a promis à ce petit territoire déshérité « l'indépendance » pour le 11 décembre prochain. Depuis cette annonce il y a quelques semaines, le Kwanabele est la proie d'une guerre civile larvée. Selon l'opposition radicale noire et, notamment, le Congrès national africain la plupart des habitants ne veulent pas de cette indépendance, qui n'est ni viable, disent-ils, ni internationalement reconnue.

Au Transkei, bantoustan déjà « indépendant », sur la côte sud-est, 7 Noirs, dont trois policiers, ont péri hier dans un attentat à la bombe perpétré dans un commissariat de police à Umtata, la capitale.

Cet attentat n'a pas non plus été revendiqué, mais les tensions politiques qui déchirent ce fief du chef Matanzima, adversaire politique de Nelson Mandela, le leader « historique » de l'ANC, ne sont un secret pour personne.

Enfin, des comités de surveillance des droits de la personne ont annoncé hier que près de 10,000 personnes avaient été détenues en Afrique du Sud depuis le début de l'état d'urgence le 12 juin dernier.

Le *Star* a publié une première liste de 3,402 noms, en ajoutant que si les comités de surveillance avaient calculé juste, plus de 5,000 noms seraient à ajouter à cette liste publiée sur deux pleines pages.

## Bush remettra un message de Pérès au roi Hussein de Jordanie

JÉRUSALEM (Reuters) - Le vice-président américain, M. George Bush, qui est arrivé hier soir en Jordanie, a confirmé en quittant Jérusalem pour Amman qu'il était porteur d'un message verbal du premier ministre israélien, M. Shimon Pérès au roi Hussein de Jordanie. Il a en outre réitéré son appel à des discussions directes entre les deux hommes, en dépit de la fin de non-recevoir qu'y a opposé le souverain jordanien.

« Nous savons que le roi à certains problèmes à ce sujet. La question est vraiment de savoir comment aura lieu la rencontre et qui accompagnera le roi », a dit M. Bush dans une conférence de presse.

Dans son message verbal, M. Pérès a exprimé le sentiment personnel que Jordaniens et Palestiniens devraient résoudre leurs divergences de vues pour hâter les discussions de paix avec Israël, dit-on de source israélienne autorisée.

Le roi Hussein a réaffirmé mardi que toute négociation devait se tenir dans le cadre d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties, notamment l'OLP qu'Israël refuse de reconnaître comme interlocuteur.

M. Bush a rejeté le principe d'une telle conférence, expliquant que, pour les États-Unis, une conférence internationale réunissant toutes les parties en cause aux côtés de celles ayant un intérêt quelconque, direct ou indirect, aux discussions, ne pourrait déboucher sur rien.

Mais, a cependant ajouté le vice-président « s'il existe une formulation différente acceptable aux autres parties, très bien ».

Dans un discours qu'il avait pro-

noncé peu auparavant devant la Knesset, M. Bush a promis que les États-Unis maintiendraient l'avantage militaire qualitatif d'Israël sur ses ennemis potentiels.

Il a aussi indiqué que Washington envisageait d'accorder à Israël certaines conditions préférentielles en matière d'achats d'armes et de recherche militaire qu'il accorde déjà à ses alliés de l'OTAN, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

« Nous étudions comment donner davantage d'aide sans dépenser plus d'argent », a expliqué M. Bush aux parlementaires.

Il a aussi exprimé l'espoir que sa visite servirait de catalyseur pour aider Israël et l'Égypte à résoudre le conflit frontalier sur la bande de Gaza.

Des discussions directes sur ce problème ont repris hier à Herzliya, en Israël, l'objectif étant, dit-on de source autorisée, de parvenir à un accord sur l'arbitrage du conflit pour que M. Bush puisse y apposer son paraphe la semaine prochaine au Caire, dernière étape de sa tournée au Proche-Orient.

Les négociateurs israéliens, égyptiens et américains devaient se rendre aujourd'hui sur place, au bord de la Mer Rouge, pendant que des experts feraient des relevés de la région pour les soumettre à un arbitrage international.

Les trois délégations doivent en-

core se mettre d'accord sur le choix des arbitres et sur la formulation de la question qui leur sera posée. Un accord pourrait être suivi d'un sommet entre M. Pérès et le président égyptien, M. Hosni Moubarak, et du retour en Israël de l'ambassadeur égyptien, rappelé après l'invasion du Liban par Israël, en 1982.

Par ailleurs, M. Walid Joumbatt, chef des Druzes libanais, a été reçu hier par M. Anatoly Dobrynine, haut conseiller soviétique pour les affaires étrangères, a annoncé l'agence Tass.

MM. Joumbatt et Dobrynine ont jugé indispensable l'unité du monde arabe et souhaite l'organisation d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient, où serait représentée l'Organisation de libération de la Palestine, a indiqué Tass.

Moscou avait critiqué le sommet israélo-marocain d'Ifrane, la semaine dernière, accusant Rabat de diviser le monde arabe. Selon le Kremlin, la visite qu'effectue actuellement le vice-président américain, M. Georges Bush, au Proche-Orient, vise également à empêcher l'unité des pays arabes.

## Les pourparlers reprennent sur le conflit afghan

GENÈVE (Reuters, AFP) - M. Diego Cordovez, secrétaire général adjoint des Nations unies, a qualifié hier de « développement positif » l'engagement pris par l'URSS d'un retrait militaire partiel d'Afghanistan, alors que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle série de pourparlers indirects visant à régler le conflit afghan.

Dans un geste à la veille de cette reprise, M. Mikhail Gorbachev, secrétaire général du PC soviétique, a annoncé que 6 régiments — quelque 7,000 hommes — quitteraient l'Afghanistan vers la fin de l'année.

M. Cordovez devait avoir des conversations informelles hier avec de hauts représentants pakistanais et afghans, mais un responsable de l'ONU a déclaré que celles-ci n'auraient pas lieu.

Il a indiqué que la nouvelle session d'entretiens indirects s'ouvrirait comme prévu aujourd'hui, puis a distribué le texte d'une interview accordée par M. Cordovez à l'Agence d'information pakistanaise.

M. Cordovez, qui aura des entretiens distincts avec les ministres afghan et pakistanais des Affaires étrangères, a déclaré que l'initiative soviétique créerait « un bon climat »

pour la négociation.

Le Pakistan refuse de négocier directement avec les Afghans, car il ne reconnaît pas le gouvernement de Kaboul, et M. Cordovez fait la navette entre les deux délégations.

M. Cordovez a déclaré au cours de son interview : « En réalité ce qui est important au stade actuel, c'est qu'au lieu d'attendre toujours un mouvement de l'autre partie, chaque partie devrait plutôt montrer sa volonté de progresser. C'est dans ce sens que la déclaration de Gorbachev pourrait s'avérer extrêmement utile ».

M. Gorbachev a dit du retrait partiel du corps expéditionnaire soviétique qu'il visait à « hâter un règlement politique et à donner une nouvelle impulsion ».

Mais les États-Unis ont estimé ce retrait insuffisant, déclarant que la seule solution acceptable était un retrait complet.

Kaboul aurait proposé un retrait en quatre ans, alors qu'Islamabad demande un départ des troupes soviétiques en l'espace de trois à quatre mois.

L'Afghanistan a laissé entendre que Moscou pourrait être disposé à accepter un retrait étalé sur 18 mois.

# LE DEVOIR

**RENSEIGNEMENTS** ..... (514) 844-3361

**Administration** ..... (514) 844-3361

**Rédaction** ..... (514) 842-9628

**Publicité**

Générale ..... (514) 842-9645

Annonces classées ..... (514) 286-1200

**Abonnements**

Montréal ..... (514) 844-3361  
ou (514) 332-3890

Québec ..... (418) 687-2034

Extérieur — Indicatif 514 ..... 1-800-361-6059

Indicatif 418 ..... 1-800-463-4645

Indicatif 819 ..... 1-800-361-5699

Indicatif 613 ..... 1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

## LE DEVOIR ESSENTIEL!

Dans le cadre du Festival d'Échecs 86 au

**Complexe Desjardins**

### Concours de problèmes

Problème du vendredi 1er août  
G. Kasparov — A. Karpov, 1986  
Les Blancs jouent et gagnent

Un ordinateur d'échecs à gagner chaque jour  
offert par  
**Le Spécialiste des Echecs**

Comment participer: Lire l'énoncé du problème et étudier le diagramme ci-haut. Indiquer votre réponse soit en inscrivant le premier coup de la solution sur cette feuille de participation soit en traçant sur le diagramme le trajet de la pièce jouée. Écrire votre nom, adresse et numéro de téléphone sur la feuille de participation et la déposer au kiosque du Festival au Complexe Desjardins avant midi le jour du concours.

Fédération québécoise des échecs  
C.P. 640, Succursale C, Montréal H2L 4L5

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

## LE DEVOIR ESSENTIEL!

« Une situation préoccupante mais pas alarmante », selon Yves Ryan

## Deux autres chauffeurs d'autobus agressés : la STCUM demande l'assistance de la police

LAURENT SOUMIS

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a demandé, hier, l'assistance de la police de la CUM afin d'enrayer la vague croissante d'agressions dont sont victimes les chauffeurs d'autobus de la métropole.

Dans une directive adressée, hier matin, à tous les postes et à toutes les sections du territoire, l'état-major de la police a ordonné à ses effectifs de porter une attention spéciale aux autobus qui circulent le soir et la nuit.

Sur certaines routes, les patrouilleurs devront descendre de leur véhicule pour s'enquérir de la situation auprès des chauffeurs d'autobus et se tenir prêts à intervenir si les événements le nécessitent.

Lors d'une rencontre qui devrait avoir lieu d'ici quelques jours, les dirigeants des forces de l'ordre et ceux de la société publique de transport tenteront d'élaborer des stratégies communes d'action en vue d'enrayer la recrudescence des agressions.

À plus long terme, la STCUM envisage toujours d'équiper ses véhicules de radio-téléphones. Et la société a promis, hier, d'accélérer les études sur cette question.

Le renforcement des mesures de sécurité, annoncé hier, survient quelques heures à peine après que deux chauffeurs de la STCUM aient été victimes de nouveaux actes de violence.

Vers 23 heures, mardi soir, un chauffeur âgé de 39 ans, M. Maurice Lajoie, a été frappé au visage par un passager, sur la rue Beaubien, dans le Nord de la ville, à l'intersection de la rue Saint-Hubert.

Le passager, embarqué plus tôt, à l'arrêt de la rue Christophe-Colomb, avait refusé de payer son passage et s'était engagé dans un vigoureux échange verbal avec le chauffeur.

Après lui avoir asséné un coup de poing à la figure, le suspect a pris la fuite, poursuivi par trois autres passagers de l'autobus.

Une malencontreuse chute devait finalement permettre à une équipe de patrouilleurs du poste 43 de mettre le grappin sur le gaillard.

Agé de 28 ans, le suspect, M. Jean-Marie Dame, a été relâché après interrogatoire. Il devra comparaître, le 14 novembre prochain, en Cour des sessions de la paix.

Un peu plus tard, vers 2 heures 35, mercredi matin, un autre chauffeur, M. Albert Després, âgé de 39 ans, a été roué de coups au visage et au corps par trois jeunes gens qui refusaient de quitter le terminus routier d'Atwater, à l'angle de la rue Sainte-Catherine, dans l'Ouest de la métropole.

Les suspects, deux hommes et une femme, âgés de 18 à 20 ans et « d'allure punk », ont pris la fuite et n'ont pu être épinglés dans les rues désertes. Ils sont toujours recherchés par les forces de l'ordre.

Pour sa part, la victime a dû être conduite à l'hôpital Ready Memorial pour y recevoir les premiers soins.

Dans un communiqué laconique, émis hier, la direction de la STCUM a « déploré vivement » les agressions des dernières heures.

La nouvelle présidente et directrice générale de la STCUM, Mme Louise Roy, était hier en vacances et son directeur des relations publiques, M. Claude J. Marier, refusait ostensiblement d'accorder toute entrevue à quelque média que ce soit.



M. Yves Ryan

De son côté, le président du Conseil d'administration de la STCUM et maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a déclaré au DEVOIR que la situation lui semblait « préoccupante, mais pas alarmante ».

Il a communiqué personnellement, hier, avec les autorités de la STCUM pour leur faire part des « mesures immédiates » qui devraient être prises.

M. Ryan est plus que favorable à l'installation d'émetteurs de signaux qu'il juge comme « une mesure de dissuasion extrêmement accessible au point de vue économique et propice à susciter la collaboration du public ».

Le président du Conseil considère que le faible coût du système devrait inciter la STCUM à aller de l'avant dès les prochains jours et à ne pas attendre la réunion du Conseil prévue pour le 28 août prochain.

Quant à lui, M. Maurice Vézina, vice-président du syndicat des chauffeurs d'autobus et d'opérateurs de métro, déplorait, hier, que « la STCUM ne fasse pas plus pour protéger ses travailleurs en devoir ».

Le syndicat explique par les coupures de service et la récente campagne anti-fraudeur qui tranche avec le laissez-aller des dernières années la croissance de l'insécurité des usagers, et par là, les écarts physiques de certains voyageurs.

De retour d'une mission d'étude en Europe, les experts du syndicat privilégient l'installation de voyants lumineux sur la toiture des autobus actionnés par un bouton poussoir au pied du chauffeur.

L'expérience des autres pays montre qu'une campagne d'éducation populaire sur la signification de ces voyants a eu un effet nettement dis-

suaisif sur les usagers intempétueux, a expliqué M. Vézina.

La semaine dernière, la STCUM avait instauré des mesures additionnelles de surveillance à bord de ses autobus en engageant des gardiens de sécurité pour surveiller particulièrement deux circuits mouvementés de l'Ouest de la métropole. Selon le syndicat, ils ne seraient que six.

Dans son communiqué, le transporteur reconnaissait, hier, que « la surveillance aléatoire se poursuit mais ne permet pas d'assurer une présence à bord de tous les véhicules en même temps ».

Selon une récente étude, les employés de la STCUM sont victimes chaque année d'une moyenne d'un peu moins de 200 agressions.

Leurs confrères chauffeurs d'autobus d'Ottawa, de Winnipeg, d'Edmonton, de Calgary, de Regina et de Saskatoon disposent déjà de radio-téléphones à bord de leurs véhicules et n'ont pas eu à se plaindre dernièrement de telles agressions.

À Toronto, 250 autobus sont déjà équipés du système et 1,930 autres le seront d'ici deux ans au terme d'un programme de \$ 35 millions.

D'ici deux mois, les véhicules de Vancouver seront eux aussi munis d'un système loué du gouvernement provincial au coût de \$ 130,000.



M. G. Latulippe

## Latulippe souhaite plus de sobriété dans les funérailles des policiers

ROLLANDE PARENT

(PC) — Le Solliciteur général du Québec, Gérard Latulippe, souhaite que les corps policiers fassent preuve de plus de sobriété à l'avenir dans l'organisation de services funéraires à la suite de la mort d'un de leurs et ne profitent pas de l'occasion pour susciter dans la population des sentiments d'intolérance.

M. Latulippe assistait mardi au service funèbre de l'agent Marcel Simard de Saint-Hubert tué à bout portant jeudi soir dernier dans cette localité de la Rive-Sud de Montréal. En sa qualité de responsable des forces policières au Québec, M. Latulippe a été invité à présenter à la veuve la badge de son mari.

Tout en reconnaissant comme légitime le besoin qu'ont les policiers de manifester leur solidarité, le Solliciteur « souhaite une certaine forme de sobriété, plus que cela s'est fait jusqu'à maintenant, par respect autant pour la personne qui est décédée que pour sa famille ».

Mardi à Saint-Hubert, 1,000 policiers de 53 corps différents ont participé à une marche funèbre qui a duré une heure. Une fois la messe terminée, une cérémonie se tenait dans la cour de l'église, où on avait transporté le cercueil de la victime.

La veuve, entourée de sa mère et de sa belle-mère, a dû assister stoïquement à des salves d'honneur et à des remises de képi, badge et drapeau de la ville.

Outre la taille des cérémonies, M. Latulippe estime que les policiers doivent éviter que la mort d'un de leurs collègues de travail soit utilisée « comme un flambeau d'émotivité » visant à remettre en question une série de façons de procéder autant dans le domaine policier que dans le domaine carcéral.

« On ne doit pas partir d'un événement où l'émotivité est très forte pour changer nos façons de procéder et nos systèmes ».

En clair, M. Latulippe réprovoque les déclarations des policiers qui, à la suite des cérémonies, ne se faisaient pas tirer l'oreille pour relancer l'idée de la nécessité d'imposer la peine de mort à ceux qui tuent un policier. Du même souffle, il s'en prend à ceux qui attaquent le système de libérations conditionnelles ou d'absences temporaires.

À ses yeux, le principe de la gradation des sanctions est fondamental.

Quand un jeune entre dans le réseau criminel on doit mettre tous les efforts possibles pour l'aider à se réhabiliter, à s'insérer dans la communauté. Au fur et à mesure qu'un individu s'enfonce dans sa « carrière criminelle » on doit être de plus en plus sévère et réticent à lui accorder des libérations conditionnelles, explique-t-il.

Peu après son entrée en fonction, le Solliciteur général avait indiqué son intention de faire des efforts particuliers pour trouver d'autres façons pour un contrevenant de purger sa peine.

Le rapport sur « les alternatives à l'incarcération » sera rendu public d'ici un mois.

Déjà M. Latulippe prévoit par exemple qu'un jeune qui se fait pincer à faire le commerce de la drogue pourra être condamné à travailler auprès de drogués pour payer sa peine.

« La pression sociale peut s'avérer plus salutaire qu'une peine passée derrière les barreaux ».

## Le PI et le RDI entament les pourparlers ce soir

# L'unification des indépendantistes se ferait au cours des prochains mois

MAURICE GIRARD

(PC) — La création d'un nouveau parti indépendantiste au Québec est en bonne voie de réalisation et pourrait se concrétiser au cours des prochains mois.

La nouvelle formation politique sera issue de la fusion de l'actuel Parti indépendantiste et du Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI), qui tiendront aujourd'hui leur première « rencontre exploratoire », a appris la Presse Canadienne.

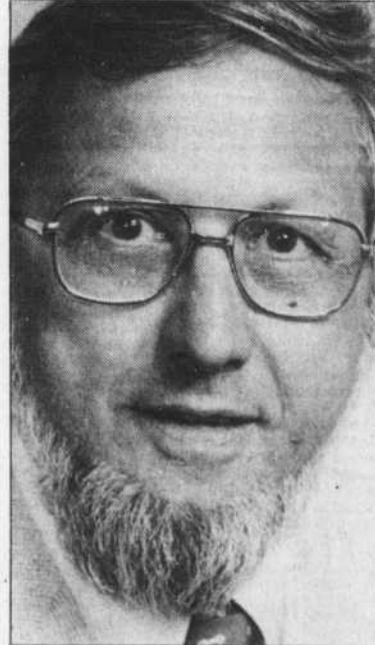
Ce soir, dans un restaurant de l'est de Montréal, les dirigeants des deux principaux mouvements se retrouveront autour d'une table afin d'élaborer un programme de fusion. Du côté du PI, Gilles Rhéaume, Pierre de Bellefeuille et Denis Monière défendront leur thèse devant Line Marcoux et l'ex-ministre péquiste Denis Lazure pour le RDI.

La réunification des indépendantistes, dispersés dans plusieurs mouvements, permettrait la présentation, aux élections générales, d'une liste unique de candidats qui feront certes la lutte aux libéraux de Robert Bourassa mais s'attaqueront plus directement à la clientèle nationaliste du Parti québécois de Pierre Marc Johnson.

Ce regroupement devrait permettre aux souverainistes de rompre définitivement avec le PQ, dont ils se sont dissociés à des époques différentes. Fondateur du Parti nationaliste, Denis Monière reprenait en solitaire sur la scène fédérale le combat pour l'indépendance que le PQ a laissé tomber pour une alliance circonstancielle avec les conservateurs de Brian Mulroney aux élections fédérales de septembre 1984. Le PN s'est transformé en PI. Avec des résultats catastrophiques aux scrutins fédéral et provinciaux.

Avec la participation d'ex-ministres aussi prestigieux que Camille Laurin et Gilbert Paquette, le RDI a été créé après le virage néo-fédéraliste du Parti québécois, qui a précédé le départ de René Lévesque et l'élection d'un modéré, Pierre Marc Johnson. Plus respecté, moins à droite que le PI, le RDI a hésité avant de se transformer en parti politique, pendant que son chef pressenti Jacques Parizeau prodiguait quelques encouragements sans jamais s'impliquer directement.

Le travail de réunification des forces indépendantistes pourrait se



M. Denis Lazure

comparer, sous certains aspects, à la fusion historique, dans les années 1960, du Mouvement souverainiste association (MSA) de René Lévesque et du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) de Pierre Bourgault qui ont créé le Parti québécois.

La fusion PI-RDI, c'est donc un peu l'histoire qui se répète. Avec quelques nuances cependant. Le nationalisme connaît un déclin plutôt qu'une ascension. Aucun des dirigeants actuels n'a la stature qu'avait atteint à l'époque le charismatique René Lévesque. La démarche délicate en droit ligne des événements qui ont marqué l'histoire récente du Parti québécois.

En somme, il ne s'agit pas d'un regroupement de forces qui sentent le vent dans les voiles. Mais plutôt le rassemblement des partisans inconditionnels d'une cause en perte de vitesse, des rescapés de l'expérience nationaliste des dernières années, qui a amorcé sa chute après la défaite au référendum de 1980 sur la souveraineté-association.

Cette fusion, qu'on a évoquée souvent au cours des derniers mois, était en fait envisagée depuis longtemps. A une époque où la cause de l'indépendance rallie si peu d'adeptes, ses défenseurs admettent en privé qu'il est bien illusoire de croire que le PI et le RDI pourraient sur-



M. Denis Monière

vivre indépendamment. C'est donc le bon sens qui prévaut.

Toutefois, comme on le laisse entendre au RDI, il ne sera pas si facile de trouver des terrains d'entente. Déjà, on ne s'était pas gêné de se lancer à la tête des épithètes. Histoire ancienne que tout cela. L'heure est plutôt aux compromis, qui sont disposés à faire les représentants du RDI. Sans toutefois parler d'échéancier précis.

Plusieurs obstacles devront être levés. Outre les éventuels problèmes de personnalité, qui peuvent facilement être surmontés quand on a de la bonne volonté, d'autres difficultés d'ordre idéologique devront être surmontées.

L'expérience rappellera en fait la récente démarche des indépendantistes au sein du Parti québécois et les éternelles discussions sur les moyens d'accéder à l'indépendance, sur la plateforme sociale et économique du parti en devenir.

Il ne s'agit que d'une première étape. Car, fait-on valoir au RDI, les indépendantistes se retrouvent aussi dans d'autres formations politiques comme les diverses sociétés nationales ou même au Mouvement socialiste. En une période où le membership indépendantiste se fait rare, les défenseurs de la souveraineté ne veulent négliger aucune clientèle.

## Québec assumera les frais d'hospitalisation

# Ottawa autorise la jeune chilienne C. Quintana à être soignée à Montréal

MICHEL ARSENEAULT et CLÉMENT TRUDEL

Ottawa a donné le feu vert à l'accueil de Carmen Quintana, la jeune Chilienne grièvement brûlée lors d'une manifestation anti-Pinochet qui doit être soignée à Montréal.

Une porte-parole du ministère des Affaires extérieures, Mme Réjane Dodd, a expliqué hier que le ministre d'État à l'Immigration, M. Jerry Wiener, avait accordé l'autorisation à Carmen Quintana et à sa mère de venir au Canada. « À toutes fins pratiques, c'est chose faite », a dit Mme Dodd.

Agée de 18 ans, Carmen Quintana repose dans un état critique mais stable dans un hôpital de la capitale chilienne, a précisé Mme Dodd, soulignant que l'ambassade du Canada à Santiago communique régulièrement avec la famille de la jeune femme.

Les autorités hospitalières, a ajouté Mme Dodd, ont estimé toutefois que Carmen Quintana ne serait pas en état de voyager avant deux semaines.

De son côté, le gouvernement du Québec a annoncé mardi soir qu'il allait assumer les frais d'hospitalisation de la jeune Chilienne au centre des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

M. Bernard Daudier, porte-parole de la ministre québécoise de la Santé, a estimé que les frais d'hospitalisation au centre dirigé par le Dr Jacques Papillon pourraient être de \$14,000 à \$30,000, selon la durée du traitement.

Ottawa et Québec réagissaient ainsi aux démarches entreprises par la communauté chilienne et des organismes comme Développement et paix et Amnistie inter-

nationale pour qui Carmen Quintana est devenue un symbole de la résistance anti-Pinochet. Développement et paix, l'organisme catholique, a obtenu plus de \$2,000 jusqu'à maintenant pour financer le séjour montréalais de la jeune femme.

Le cas de Carmen Quintana retient particulièrement l'attention car, au moment d'être transformée en torche vivante, le 2 juillet, elle était en compagnie d'un ami, Rodrigo Rojas de Negri, un jeune Chilien qui a déjà habité Montréal.

Agé de 19 ans, Rojas de Negri, qui a succombé à ses brûlures à la suite de ce que ses proches ont qualifié d'« acte de barbarie » des forces de l'ordre, avait vécu dix ans au Canada et aux États-Unis.

Au moment d'être brûlés vifs, Quintana et Rojas participaient à une manifestation dans le cadre d'une grève générale anti-Pinochet de deux jours, les 2 et 3 juillet. Selon des témoins, ils ont été frappés et arrosés d'un liquide inflammable auquel des soldats mirent le feu.

Un tribunal militaire est saisi de l'enquête entourant la mort du jeune Rojas dont les funérailles, à Santiago, ont donné lieu à d'autres manifestations, qui ont également été réprimées.

Les ambassadeurs du Canada, des États-Unis et de France à Santiago avaient tenu à être présents aux obsèques du jeune Rojas.

D'autre part, la Ligue des femmes du Québec a appelé à une manifestation, ce midi, devant le consulat du Chili à Montréal.

La présidente de la Ligue, Mme Claudette Jobin, a précisé que son groupe comptait manifester chaque jeudi tant que durera la dictature du général Augusto Pinochet.

## La santé mentale (4)

# La médication: pas de développement important depuis 15 ans

ROLLANDE PARENT

(PC) — L'industrie pharmaceutique tient le public en haleine en ce qui a trait aux médicaments pouvant aider les malades mentaux. Il en va de leur intérêt. Au cours des 15 dernières années, il s'est fait assurément des trouvailles dans ce domaine mais aucun développement important.

Cette déclaration du directeur des services psychiatriques de l'Hôtel-Dieu, de Montréal, Jean-Pierre Losson, fait ressortir que la croyance en la toute-puissance des médicaments est tout à fait exagérée.

M. Losson considère que les médicaments sont d'une utilité indiscutable dans le traitement des maladies mentales mais ils ne sont qu'un des éléments.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Si la médication pouvait venir à bout de la maladie mentale, les urgences d'hôpitaux ne seraient pas si bondées, les psychiatres débordés. Les suicides seraient moins nombreux, Louis-Hippolyte-Lafontaine et Robert-Giffard seraient désertés.

M. Losson rappelle que la mise au point du lithium, si utile pour aider les maniaco-dépres-

sifs, remonte à 1949, et les neuroleptiques aux années 50. Après les antidépresseurs de la fin des années 50 sont venus les anxiolytiques. Depuis ces moments cruciaux, peu de chose.

Toutes les maladies mentales ne se traitent pas de la même façon. Certaines sont plus difficiles à contrôler.

Ainsi, il demeure difficile de traiter les malades qui perdent contact avec la réalité, les schizophrènes. Par contre ceux qui souffrent d'état dépressif peuvent généralement être plus facilement aidés. Une fois la crise passée, le retour à une vie normale est chose courante.

Même si les médicaments se révèlent efficaces, la plupart du temps les malades détestent en prendre, indique le psychiatre.

« Ils sont tellement assommants, limitants, difficiles à supporter ».

Certains produisent des effets plutôt désagréables: jambes molles, somnolence, bouche sèche, impuissance sexuelle...

Selon le Dr Losson, beaucoup de médecins, influencés en cela par leurs collègues américains, ont tendance à prescrire des médicaments de façon à limiter les risques de poursui-

tes légaux au maximum. Ils seraient portés à prescrire de plus fortes doses que nécessaires, au détriment parfois du patient, afin d'être certain qu'il ne commettra pas d'actes suicidaires ou d'actes de violence.

On en est arrivé à un point où « le dossier a plus d'importance que le patient », déplore-t-il.

Pour ce spécialiste, il est une thérapie qui a bien mauvaise presse mais qui mériterait d'être réévaluée à la lumière des nouvelles façons de l'utiliser: l'électrochoc.

Auparavant on administrait les électrochocs sans anesthésie, quotidiennement pendant 12 jours. Le malade demeurait sous le choc et subissait des pertes de mémoire transitoires.

Il y a maintenant anesthésie, les séries sont de trois ou quatre et ne causent aucune douleur, explique-t-il.

Dr Losson assure que les électrochocs produisent des « résultats spectaculaires et à peu de frais » chez les déprimés en crise qui, par exemple, veulent mettre fin à leurs jours à tout prix.

Les effets des électrochocs ne durent toutefois que quelques semaines.

La forte consommation de calmants s'explique également par le recours à la psychiatrie pour des problèmes qui n'en relèvent pas vraiment.

On « psychiatrie » les sentiments d'angoisse vécus par celui qui est en chômage depuis quelque temps et vit du stress. Ou encore on consulte un « psy » quand on apprend que sa femme a des liaisons à la chaîne et qu'on en est atterré.

La psychiatisation de plus en plus grande de situations somme toute assez courantes, bien que source d'angoisse, serait attribuable au fait que « le taux de frustration est tellement bas dans tous les domaines. Les gens n'acceptent plus de tenir une réunion de travail à 15h00 le vendredi, les étudiants protestent si les professeurs ont certaines exigences... », soutient ce spécialiste.

A titre d'indice, il importe de signaler que le programme de gratuité des médicaments qui s'adresse aux personnes âgées et aux bénéficiaires de l'aide sociale, les médicaments du système nerveux central, associés aux troubles mentaux, comptaient en 1983 pour près de 35 pour cent des ordonnances et des coûts, soit \$50 millions.

## PELLETIER et PELLETIER

Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST  
4e étage

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:  
845-2987





# UN RAPPORT BÂCLÉ

AU LIEU de clore la pénible affaire de Rock Forest, qui date du 23 décembre 1983, le rapport que la Commission de police a remis, le 29 juillet, au Solliciteur général du Québec risque d'ouvrir d'autres polémiques. Certes, le document qui signent le juge Raymond Boily et le commissaire Jacques G. Dufort comporte une analyse fouillée des événements, et d'utiles observations sur le fonctionnement de la police de Sherbrooke. Mais sur la question essentielle, sur l'opération-surprise qui devait s'avérer fatale à un citoyen de passage, la Commission ne s'est guère prononcée, même si cela relevait de son mandat primordial.

En revanche, en matière disciplinaire, où son mandat reste confus et fort discuté, elle recommande contre les trois détectives en cause, de sévères sanctions qui ne découlent pas des événements de 1983, mais de décisions prises ultérieurement par les autorités de Sherbrooke. La controverse, inéluctable, devrait donc mener à une clarification complète du mandat de la Commission de police, autant qu'à des réformes proprement policières.

Pour le grand public, cependant, le blâme que la Commission adresse aux officiers qui n'ont montré aucun leadership, et aux trois détectives qui ont précipité la descente fatale, ce blâme est sans doute mérité. Déjà un coroner spécial, le juge Denys Dionne, ancien membre de la Commission de police, avait vu un comportement criminel dans la conduite des policiers. Un jury en avait décidé autrement, blanchissant les accusés, mais il paraissait inconcevable que la seule malchance fut à l'origine de la sanglante méprise.

À tout le moins, il y avait eu faute professionnelle à l'une ou l'autre étape de la planification de l'opération policière ou de son exécution. Avant d'être examinés là-dessus, les policiers auraient voulu que la Commission précise sur quelles exigences professionnelles et éthiques elle allait fonder ses conclusions : le débat se poursuit en Cour d'appel, et un jugement à cet égard restera fort utile pour vider cette question. Malgré tout, les policiers n'agissent pas sans normes, au moins implicites. La Commission les a trouvés en faute dans la vérification de leurs renseignements et dans la préparation de l'opération.

En dépit du commentaire en apparence compromettant que la Commission a finalement détecté sur les enregistrements sonores des ondes radio de la police de Sherbrooke, rien ne permet de croire que les policiers s'en allaient régler leur compte aux auteurs présumés du meurtre commis la veille contre un agent de la Brink's. Par contre, l'analyse des faits induit à conclure que les policiers ont mis inutilement en danger la vie de plusieurs personnes, comme la Commission en a ironiquement trouvé confirmation dans un ma-

nuel de tir rédigé par un des détectives en cause !

Tous les policiers du Québec savent désormais qu'on n'improvise pas un « réveil brusque », une fois décidé ce genre d'opération. Mais rien dans le rapport de la Commission ne leur permet de savoir quand il faut ou ne faut pas procéder à ce raid-éclair, pourtant connu en milieu policier. La Commission estime qu'on aurait dû d'abord examiner d'autres méthodes, moins risquées. Malheureusement, elle n'a pas entendu d'expert en la matière; elle ne semble même pas avoir pris connaissance du témoignage rendu dans la même affaire lors du procès qui a acquitté les policiers.

D'autre part, la Commission de police passe outre à son mandat et règle ses propres comptes avec le service de police et le conseil municipal de Sherbrooke en leur recommandant de retrograder les trois détectives, dont deux avaient été promus en cours d'enquête. Tout en reconnaissant que les autorités sherbrookoises ont agi également, les deux commissaires ont vu dans leur décision une forte importation de conclusions de l'enquête, sinon une forme d'outrage au tribunal ! Fallait-il mettre en cellule MM. Salvaï, Dion et Castonguay en attendant, dix ans plus tard, que les tribunaux en aient fini avec l'affaire ?

Plutôt que de retrograder les détectives, le conseil municipal de Sherbrooke doit consacrer son énergie à résoudre le problème, sérieux celui-là, de la compétence ou de la motivation des officiers également visés au rapport. Entre-temps, ce ne serait, pas non, plus abuser de la justice que de présenter des excuses officielles aux familles des victimes et convenir promptement avec elles d'une indemnité. Quand la police reconnaît ses torts, le public sera du même coup davantage enclin à donner aux agents, comme aux suspects, le bénéfice du doute.

Pour l'heure, les fautes de la police de Sherbrooke et surtout les crimes, graves et nombreux, que la Commission de police a mis à jour depuis les dernières années dans trop d'autres corps policiers, confirment, s'il en était besoin, que la Commission de police du Québec a failli, en grande partie, dans ses tâches de conseil professionnel et déontologique. Ne fait-elle pas enquête, en dernière analyse, sur les conséquences, à la grandeur du Québec, d'un manque de direction flagrant dans la police ? Sa position n'est pas plus forte comme tribunal, car ses membres, nommés au bon plaisir du prince, n'ont pas l'indépendance et l'impartialité évidente attendues d'une cour.

Si la tragédie de Rock Forest devait hâter une vraie réforme de la police et de la Commission de police, un ouvrier honnête ne sera pas mort en vain.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

# Après l'échec de Sir Geoffrey

LE MIRACLE était impensable et il ne s'est pas produit. Sir Geoffrey Howe est rentré bredouille à Londres. En sa double qualité de chef de la diplomatie britannique et d'émissaire des Douze de la Communauté européenne, il a recueilli confirmation, comme si besoin était, de l'intransigence des dirigeants d'Afrique du Sud. Comme prévu, Pretoria a opposé une fin de non-recevoir aux propositions minimalistes de Sir Geoffrey : libérer le leader noir Mandela et les autres prisonniers politiques, engager un véritable dialogue avec les représentants de la majorité de ce pays.

La presse britannique s'est déchaînée contre l'affront infligé à l'émissaire de Madame Thatcher. Affront ou non, on voit mal comment la Dame de fer modifierait la ligne de conduite dont elle ne s'est pas départie au cours des dernières semaines.

Au même moment, le comité des relations étrangères de la Chambre des communes britannique publie son rapport sur le problème de l'apartheid et de l'Afrique du Sud. Intérêts de la Grande-Bretagne, craintes de nature stratégique, avenir du Commonwealth : tous les thèmes brûlants y sont abordés sans pour autant que le comité recommande l'adoption de sanctions contre le gouvernement de Pretoria.

Cette question des sanctions, *The Economist*, qui reflète assez bien les sentiments des milieux d'affaires de Londres, l'a abordée de front, la semaine dernière. Sans aucun sentiment de moralisme, la direction de ce prestigieux hebdomadaire précise les conditions de succès du seul embargo qui puisse faire fléchir l'intransigence de Pretoria : la mise sur le marché, par les gouvernements occidentaux, d'importants quantités d'or. L'entreprise n'est pas dénuée de tout risque, mais *The Economist* signifie son aval. À Washington, à la faveur d'une réunion informelle, le comité des relations étrangères du Sénat vient précisément d'approuver une recommandation qui permettrait au président des États-Unis de lancer sur le marché d'importantes quantités d'or.

Cette convergence anglo-américaine sur la nature des sanctions ultimes contre Pretoria ne doit cependant pas masquer les fortes résistances qui unissent le président Reagan et Madame Thatcher dans une alliance tacite. Ainsi, hier, M. Reagan a apposé sa signature à un accord qui octroie à l'Afrique du Sud une hausse de quatre pour cent de ses exportations de textiles. *A contrario*, la mesure s'identifie à un refus de toute forme de sanction contre les autorités d'Afrique du Sud.

La ligne défendue par le président Reagan est bien connue. Elle corres-

pond, d'ailleurs, à la thèse clairement exprimée dans le rapport du comité des Communes de Londres. Ainsi, la sauvegarde des intérêts stratégiques de l'Occident militerait en faveur d'un accommodement avec Pretoria. C'est, en dernière analyse, la crainte de voir l'Afrique du Sud, une fois le pouvoir cédé à la population noire, basculer dans l'orbite soviétique qui suscite ces réflexions de nature géo-politique.

Au moment d'écrire ces lignes, les rumeurs se font pressantes à Londres, qui font état d'une possible crise au sein du gouvernement conservateur. C'est peut-être exagérer l'importance du clivage qui s'est creusé entre les fidèles de Madame Thatcher et les ministres plus sensibles aux pressions de l'opinion publique. Ces rumeurs s'inscrivent pourtant dans le climat de fronde dont l'ancien premier ministre Edward Heath a illustré l'ampleur en intervenant aux Communes en faveur des sanctions contre Pretoria.

Sous cet éclairage, le mini-sommet du Commonwealth qui débute dimanche dans la capitale britannique ne sera pas un simple exercice de style. Pour le premier ministre du Canada, comme pour ses homologues du Commonwealth, le moment de vérité va sans doute obliger à des choix déchirants.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

# La Thaïlande et la démocratie

Le premier ministre thaïlandais, M. Prem Tinsulanonda, devrait se succéder à lui-même à la tête d'un nouveau gouvernement de coalition dominé, selon toute probabilité, par les élus du Parti démocrate. En effet, bien que cet ancien officier, qui jouit de la confiance du roi, ne soit pas un « élu du peuple », sa reconduction s'inscrit dans la logique du scrutin par lequel la Thaïlande s'est dotée, le dimanche 27 juillet, d'un nouveau Parlement.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cette consultation au suffrage universel, le 14e du régime de monarchie constitutionnelle instaurée en 1932. Elle marque, en premier lieu, une nouvelle étape dans la progression du royaume vers une démocratie alléguée de la tutelle des militaires. Elle consacre, ensuite, une remarquable redistribution des équilibres politiques. Enfin, de l'avis général, et même si l'on déplore une douzaine de meurtres dans le cadre de ces élections, le niveau des violences physiques et celui de la corruption sont relativement bas. Selon les critères locaux.

Dirigé par le vice-premier minis-

tre, M. Bichai Rattanakul, le Parti démocrate apparaît comme le grand vainqueur de la consultation. Tout indique qu'il devrait obtenir plus de 100 sièges sur un total de 347 alors qu'il n'en contrôlait que 56 dans la précédente législature. Or les démocrates, qui bénéficient du soutien croissant des classes moyennes, des citadins et des intellectuels, n'avaient pas hésité à faire campagne contre l'ingérence des militaires dans les affaires publiques, notamment par le recours quasi rituel au coup d'État.

Autre signe des temps, l'armée avait, contrairement aux habitudes, reçu l'ordre de son nouveau commandant en chef, le général Chaovalit, de se tenir à l'écart de la campagne. Elle n'avait pas non plus reçu de consigne de vote.

Plusieurs anciens militaires, qui avaient choisi la voie parlementaire pour accéder au pouvoir, ont été élus. En revanche, le Parti d'union démocratique, récemment mis sur pied pour servir les intérêts d'un officier conservateur, le général Arthit Kamlang-Ek, ancien commandant en chef, a manifestement échoué. Le général Arthit, à qui la rumeur avait

prêté des intentions de coup d'État, avait récemment perdu une épreuve de force politico-militaire engagée contre le premier ministre, M. Prem Tinsulanonda.

Outre le Parti démocrate, les deux autres grandes formations politiques traditionnelles du royaume cèdent du terrain. Le Chart Thai (Nations thaï), formation conservatrice proche des milieux d'affaires, devrait néanmoins arriver en deuxième position. Le Parti d'action sociale, en proie aux dissensions et déserté, il y a peu, par son fondateur M. Kukrit Pramot, pourrait perdre jusqu'à la moitié de ses 92 sièges.

L'échec du Parti d'union démocratique du général Arthit et le succès du Parti démocrate renforcent « a priori » la position du premier ministre sortant. De surcroît, M. Bichai, qui avait souhaité que le prochain premier ministre soit élu au suffrage universel, a déclaré dimanche soir que son parti ne ferait pas obstacle à une personnalité extra-parlementaire. On ne saurait, en l'occurrence, être plus clair.

— LE MONDE

# Montréal, qui es-tu ?

MONTRÉAL est une grande ville. À preuve, on s'y encombre. Plus grande que grosse... Je veux faire entendre « grosse » dans le sens de ramassée, où tout s'empile, gens et grosses bâtisses.

L'ancienne Ville-Marie est aussi une métropole. La métropole du Québec. Pas au-delà. Du Canada, par rapport à Toronto, elle est la métropole d'équilibre, désignation qui a cours en France où on l'appelle, comme il est dit dans Larousse, « à un grand centre urbain provincial, devant contribuer à contrebalancer l'influence de Paris pour en limiter la croissance ».

Montréal est grande, bon. En bonne partie, elle est bâtie à la campagne. Sa banlieue l'étire. Est-elle belle ? Elle ne l'est pas, disons, par rapport à Lisbonne, Athènes, Victoria (B.C.), Vienne, Copenhague, Québec. Rares sont les grandes et grosses agglomérations, ou encore les deux à la fois — New York, Tokyo, Mexico —, dont on peut dire qu'elles sont des merveilles, sauf par endroits ou îlots. Les mégapoles monstres sont monstrueuses. Elles ne sont pas à la mesure de l'homme qu'elles écrasent comme des poux.

Ces considérations me sont venues à la lecture des chroniques, publiées les samedis, en première page du DEVOIR estival. Celles-ci sont signées par des personnalités de souches diverses, ayant pris racine à Montréal.

De cette prose aimable et distinguée, se dégage une curieuse impression. Ses auteurs ont l'air d'éprouver (un air que je leur prête) quelque embarras à se laisser ravir par Montréal. J'excepte madame Marie Cardinal, venue d'Algérie, que l'hiver a saisie à la gorge et au cœur. Ce devait être un gros hiver. Soit dit sans la vexer, l'hiver de Montréal, quatre fois sur quatre et demie, est détestable, hargneux et malpropre, un avorton d'hiver, quoi. C'est un Québécois, (un ex., je l'avoue, qui le voit ainsi). L'hiver, c'est à Québec et plus bas qu'il se passe. Et dans les Laurentides.



## VAGABONDAGES

ALBERT BRIE

Si on me demandait de dire « mon Montréal », je resterais longtemps perplexe avant de me « mouiller ». J'évitais les superlatifs de la publicité pour touristes ou le lyrisme obséquieux des phraseurs. Je... parlions-en donc !

De mon point de vue, dont il m'arrive de changer, Montréal n'est pas une ville à nulle autre pareille, « personnalisée » comme on dit, irrésistible. Elle a poussé et grandi par à-coups. Au centre-ville — on ne dit jamais la Cité —, se sont insérées greffes et greffons de proche en loin et de loin en proche. Elle n'a rien d'une ville-champignon, du type Atlanta ou même Calgary.

Et, puisque j'ai nommé Atlanta, je suis amené à dire un mot de son caractère versatile, ambivalent serait plus juste. Certains lui veulent une physionomie américaine. Et il la voudrait plus marquée. Vanité de colonisés. Ils l'aimeraient avec plus de gros buildings et des gratte-ciel toujours plus hauts. Toronto, avec sa tour du CN, leur fait envie ou leur crève le cœur.

Depuis quelques années, nombreux sont les Montréalais que le gigantisme, favorisé par M. Drapeau, exalte. Ils se plaisent à se dire plus Américains que Français. Montréal est la projection architecturale dont « les têtes à Drapeau » de Godbout est le symbole. Il y a une vingtaine d'années, Pierre Bailargeon observait : « Aux États-Unis, nous faisons valoir ce que nous sommes demeurés ; et, en France, ce que nous sommes devenus. » Montréal est une ville qui se cherche un visage. Un visage à une seule face.

Je me risquerais à dire que Montréal est hermaphrodite. En cela, elle est unique dans le monde. La faute en est à son bilinguisme qui se pratique par collage et non par fusionnement. Une formule qui me vient lui irait bien, je pense : Montréal est une ville caméléon. Ou elle fascine, ou elle inquiète. Comme on le voit, je n'arrive pas à la définir. C'est pourquoi, à son endroit, je ne suis jamais arrivé à m'ajuster. Et si elle m'attire, c'est que j'en ai peur et que j'aime avoir peur.

C'est le Québécois d'origine que je suis, que je n'ai jamais cessé d'être, qui me fait étranger à Montréal. Sans doute est-ce le fait de m'être toqué de la vieille capitale qui m'empêche de comprendre Montréal et m'incline à la juger insaisissable.

Montréal a happé plus d'un million de provinciaux comme moi qui y mènent vie et carrière. Si tous se déterminaient à en faire leur patrie pour de bon, elle serait certainement plus agréable et plus jolie de visage, authentiquement québécoise.

Personnellement, je confesse que depuis 30 ans que j'y suis, je ne me suis jamais laissé « avoir » par Montréal. J'ai fait comme si je m'étais prêté, tout en sachant que je ne me ferai plus jamais reprendre par Québec.

Ah ! Québec, toi l'une des plus belles villes du monde, quand me sortiras-tu de la peau ? Sans doute jamais. Heureusement que Montréal n'est pas possessive, car il y a longtemps qu'elle aurait exigé le divorce devant ma frigidité.

— MICHEL SAUCIER

Aylmer, 15 juillet

# LETTRES AU DEVOIR

## Autres temps, autres moeurs

Lettre adressée à M. Ulric Aylwin concernant les « Mathématiques précieuses et ridicules... » (LE DEVOIR, 11 juillet)

VOUS SOUVIENT-IL, Ulric, du temps jadis où, en ce cégep de Maisonneuve, un Benoit Lauzière enseignait la philosophie, vous-même la littérature française et l'auteur (pardonnez-moi) les mathématiques ? Autres temps, autres moeurs...

Aujourd'hui, Benoit est directeur du DEVOIR et vous utilisez ce même journal pour fustiger les auteurs de manuel de mathématique. Permettez, messieurs, que l'espace d'un instant, je vous visite en cette chapelle... Nous pourrions en effet, y partager une certaine nostalgie du temps passé. Quel plaisir de se rappeler ce beau monde des collègues classiques où les « mathématiques modernes » commençaient à peine à percer (et encore, il fallait, comme moi, avoir choisi l'option C, sinon on y échappait complètement). Vous savez, Ulric, j'ai, pour ma part étudié ce qu'il est convenu d'appeler les mathématiques modernes seulement au niveau universitaire. Je comprends que vous trouviez cela difficile d'accès. Mais, à propos, avez-vous demandé à votre fils s'il pouvait vous expliquer ? Et si l'élevé avait dépassé le maître...

Ulric, mon cher, il y a quelque chose qui me surprend dans votre intervention. Je n'oserais croire, vous connaissant, que vous ayez attendu que votre fils atteigne le niveau du secondaire pour que vous décidiez « par curiosité de parcourir ses manuels de français et de mathématiques ». Lorsque j'ai quitté le cégep, il y a maintenant de cela une dizaine d'années, vous étiez, si ma mémoire est fidèle, responsable de la recherche pédagogique... Évidemment, vos recherches ne touchaient peut-être pas le secteur primaire mais, lorsqu'on est intéressé par l'enseignement, on doit l'être d'autant, il me semble, par les méthodes utilisées pour l'apprentissage de base de ses propres enfants. À moins que cordonnier mal chaussé... Mais je m'égare...

Vous dites que vous vous êtes attaché au manuel de mathématique. Permettez que nous regardions ensemble certains manuels pour l'apprentissage de la langue française au primaire. Les titres sont alléchants : « Les mots apprivoisés », « Les mots endimanchés ». N'est-ce pas poétique ? Les couleurs : un oiseau bleu qui se détache sur un fond orange. N'est-ce pas esthétique ? Quant au contenu, il ne ressemble guère à celui que j'ai connu à l'époque de mon apprentissage de la langue. Je n'ai pas « crissé mon camp » pour autant. Vous me connaissez ; je n'oserais pas me laisser aller à un tel excès de langage ou de comportement... Je me suis dit : « Jugeons l'arbre à ses fruits... »

Eh bien, lorsque mon fils rédige, il n'y a presque pas assez de mots pour y mettre des fautes, les fautes de français se bousculent...

(...)

Vous ne trouvez pas cela inquietant ?

La méthodologie utilisée pour l'enseignement de la langue serait-elle devenue « précieuse et ridicule » ? À chacun ses préoccupations, n'est-ce pas ?

Nous avons cependant, mon cher Ulric, un problème commun. Votre fils n'aime pas les études ! J'ai aussi un fils qui n'aime pas les études, pis encore, deux. Pour un parent-enseignant, admettons-le entre nous, ce n'est pas facile à prendre. Pourquoi nombre de jeunes n'aiment pas les études ? Je n'aurais pas la naïveté de croire que c'est uniquement parce que les mathématiques que l'on enseigne à l'école sont « précieuses et ridicules ». Ça me rappelle, vous vous souvenez « haro sur le baudet »... Le problème me semble plus complexe. Je dirais qu'il y a comme un malaise au royaume de l'éducation.

Pourtant, Ulric, quand je vous lis, je reprends confiance dans l'enseignement. Je me dis que tout n'est pas perdu ! (...)

— NINON MARQUIS

Beaconsfield, 11 juillet

## Une philosophie de junte militaire

EN LISANT LES articles de votre collaborateur Pierre Lemieux, je me dis que la rapacité et la mesquinerie ont une philosophie : le néo-libéralisme. Malgré tous ses efforts pour se poser en système de pensée attaché aux libertés publiques, il ne pourra pas dissimuler sa fonction véritable : servir d'instrument à la domination implacable des riches sur les pauvres, au triomphe des impératifs économiques de rentabilité (la loi d'airain du capitalisme) sur toute valeur morale digne de ce nom. Cette domination et ce triomphe, ils ont fleuri au XIXe siècle, « âge d'or » du capitalisme auquel Pierre Lemieux et les idéologues de la nouvelle droite voudraient nous faire revenir. Leur malheur, c'est qu'ils sont condamnés à l'impuissance dans une démocratie : les citoyens tiennent, je pense, dans leur grande majorité à vivre dans une société caractérisée par le partage raisonnable des richesses collectives et la protection du bien public face à la quête privée du profit économique, plutôt que par la domination oligarchique des puissances d'argent.

L'aberration selon laquelle les intérêts égoïstes de l'individu transcendent ceux de la société à laquelle il appartient serait au moins philosophiquement provocante si elle ne consistait plateamment, pour les adeptes du néo-libéralisme, en l'asservissement de la collectivité à la tyrannie imbecille du capital. Il est étrange de voir Pierre Lemieux s'indigner du caractère coercitif de la levée des impôts, alors que l'école de pensée dont il se réclame admet (en fait, exalte) le rôle, éminemment coercitif, de l'État dans les domaines militaire, policier et judi-

ciaire. L'explication pourrait être la suivante : en 1986, le capitalisme débridé, en fait sauvage, auquel rêve Pierre Lemieux, ne peut pleinement s'épanouir que sous l'ombrelle protectrice d'un régime militaire musclé, dont il ne manque pas d'exemples à travers le monde.

— MICHEL SAUCIER

## Robert Kennedy et l'Afrique du Sud

EN JUIN 1966, Robert Kennedy entamait une tournée de cinq jours en Afrique du Sud, pendant laquelle il allait interroger les dirigeants et les résidents de ce pays sur les fondements moraux de cette injustice institutionnalisée que constitue l'apartheid. Robert Kennedy faisait alors observer : « La cruauté et la haine concernent tous les hommes où qu'ils soient. L'Afrique du Sud refuse d'entraîner le continent africain, et le monde avec lui, dans des bouleversements sans précédent. » Vingt ans plus tard, le message qu'adressa le sénateur de New York aux Sud-Africains demeure toujours d'une brûlante actualité, en ces temps où la colère de l'homme noir suggère aux habitants du globe des « spectacles » télévisés dérangeant les consciences.

S'il vivait encore aujourd'hui, Robert Kennedy serait sans doute attristé de constater vers quels « bouleversements sans précédent » la philosophie surannée des Chevaliers de l'« Apartheid » a pu faire glisser l'Afrique du Sud. Il serait certainement consterné d'observer à quel point le racisme — qui combatit avec tellement de vigueur lorsqu'il fut ministre de la Justice — peut encore trouver ses tenants, en cet âge où l'évolution de l'humanité ne comprend pas nécessairement en son sein l'évolution des consciences et la disparition des préjugés. Mais, par-dessus tout, Robert Kennedy serait horrifié de voir à nouveau des pseudo-chrétiens, complices de l'« Apartheid », se réfugier dans la même indifférence et l'insouciance qu'ils manifestèrent lorsqu'il leur demanda : « Et si Dieu était noir ? »

La radicalisation de l'opinion de la population noire s'est vue reflétée l'an dernier par l'accueil mitigé que reçut le sénateur du Massachusetts Edward Kennedy, pourtant porteur du même message que son frère. Une communauté exacerbée par le vécu quotidien d'une théorie raciale arriérée ne se contente plus d'actions non violentes pour faire valoir son droit de vivre dans la dignité, ce qui rend d'autant plus admirables les efforts menés par un pèlerin de la paix comme monseigneur Tutu, afin d'éviter un bain de sang que les autorités de Pretoria rendent de plus en plus inévitable. Efforts auxquels Robert Kennedy se serait associé si une violence, tragiquement semblable à celle qui prévaut aujourd'hui dans le contexte sud-africain, ne l'avait déjà emporté.

— LUC BERTRAND

Montréal, 22 juillet.

# LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : \$3 25 par semaine le samedi seulement = \$1.00 Pour information : à Montréal 332-3891 à Québec (418) 687-2022

Livraison par porteur : Edition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois Livraison par la poste : Edition quotidienne = 145\$ par année au Canada 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec

## DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

## L'affaire du motel Le Châtillon de Rock Forest

Dans la conduite des policiers, « on dirait que tout conduit à la bavure »

Extrait du rapport d'enquête de la Commission de police du Québec sur la conduite des policiers de Sherbrooke et Rock Forest qui ont participé à l'opération du 23 décembre 1983 au cours de laquelle un citoyen, Serge Beaudoin, a été mortellement blessé

QUAND on s'interroge sur les critères applicables à la conduite des policiers dans un cas comme celui-ci, il faut renoncer d'avance à trouver, codifiés, des préceptes détaillés qui réglerait tout. Il faut s'en remettre à la Loi de police et au Code criminel, tels qu'interprétés par les tribunaux.

Au Québec, les devoirs et les obligations du policier sont définis à l'article 67 de la Loi de police : « Tout corps de police municipale et chacun de ses membres sont chargés de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans le territoire de la municipalité pour laquelle il est établi, ainsi que dans tout autre territoire sur lequel cette municipalité a compétence, de prévenir le crime ainsi que les infractions à ses règlements et d'en rechercher les auteurs. »

Dans l'opération policière du 23 décembre, les policiers, recherchant les auteurs d'un crime, exécutaient donc l'une des obligations que le législateur leur imposait. Comme ils ont utilisé la force au cours de cette opération, il faut s'en rapporter à l'article 25 du Code criminel qui en règle l'emploi :

« (1) (Protection des personnes autorisées) — Quiconque est, par la loi, obligé ou autorisé à faire quoi que ce soit dans l'application ou l'exécution de la loi a) à titre de particulier, b) à titre d'agent de la paix ou de fonctionnaire public, c) pour venir en aide à un agent de la paix ou à un fonctionnaire public, ou d) en raison de ses fonctions, est, s'il agit en s'appuyant sur des motifs raisonnables et probables, fondé à accomplir ce qu'il lui est enjoint ou permis de faire et fondé à employer la force nécessaire pour cette fin. »

La lecture des deux articles que nous venons de citer suggère immédiatement une première réflexion. La loi n'impose pas aux policiers une obligation de résultat, mais une obligation de moyen. Qu'est-ce à dire ? Le policier n'est pas tenu de trouver à tout coup l'auteur d'un crime, mais il est plutôt tenu de le rechercher. En d'autres mots, on ne pourra jamais reprocher à un policier de ne pas attraper un criminel, s'il a rempli son obligation de le rechercher. Et le législateur ajoute que le policier peut « employer la force nécessaire », aussi bien pour rechercher le criminel que pour l'appréhender, le cas échéant.

La deuxième réflexion se rapporte justement à l'usage de la force par le policier dans l'exercice de ses fonctions. Le législateur n'a pas imposé au policier l'obligation d'utiliser ou d'employer la force « dans l'exécution de la loi », il lui a permis de l'employer : « (il est) fondé à employer la force... ». Dans l'usage de la force, le policier devra tenir compte des circonstances.

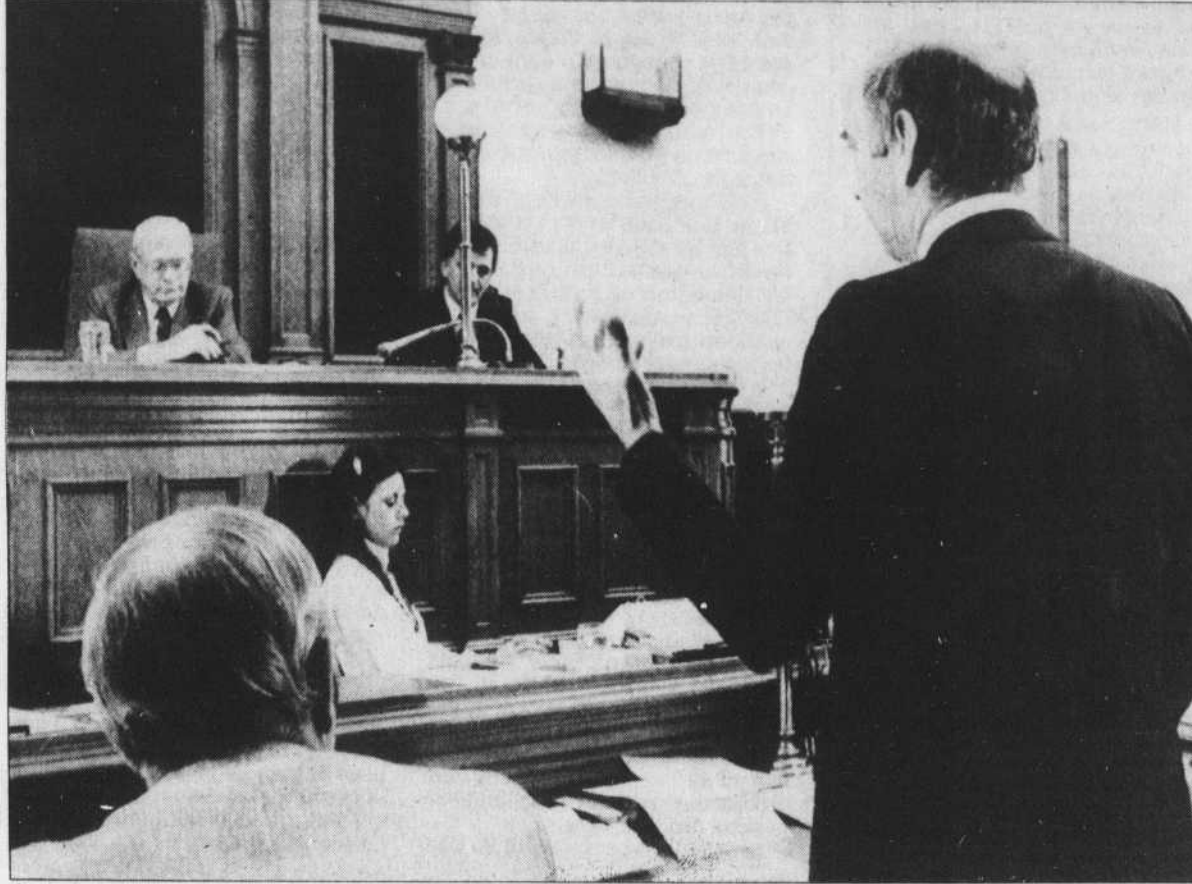
Outre la Loi de police et le Code criminel, dans l'accomplissement de ses fonctions, le policier doit aussi appliquer le code de discipline ou d'éthique, s'il en existe un pour son corps de police, les directives en vigueur, et les instructions particulières le cas échéant.

C'est à la lumière de ces principes que nous examinerons la conduite des policiers ayant participé à l'opération du 23 décembre 1983. Au lieu de reprendre l'ordre chronologique des faits, nous exposerons plutôt les lacunes relevées en les groupant par thème.

## Inaction des officiers

Quand on considère l'action dans son ensemble, on est frappé de l'absence quasi totale des officiers, surtout chez les policiers de Sherbrooke. Comme il ne s'agit d'une opération mineure, bien au contraire, voyons leur rôle le matin du 23.

Maintenant capitaine du service des enquêtes, Jacques Testulat était alors lieutenant de gendarmerie. Il était en devoir de 22 h 30, le 22, jusqu'à 7 h 30, le 23. C'était l'officier le



A l'enquête de la Commission de police dans l'affaire du motel Le Châtillon, le procureur des policiers de Sherbrooke, Me Michel Proulx, adresse une requête au juge Roger Gosselin.

plus haut gradé en devoir au moment de l'opération. Or il n'assistait même pas à la réunion de 6 h 30 où l'on distribue aux policiers des vestes anti-balles et des fusils. Quand il se présente dans la salle 23, la réunion est déjà terminée ! Il se contente d'une simple information :

« Q. Qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-là ? »

« R. Ben là, j'ai demandé qu'est-ce qu'il se passait ? J'ai dit : c'est quoi, qu'est-ce qui se passe ici ? »

« Q. Qu'est-ce qu'on vous a répondu et qui vous a répondu ? »

« R. Bon, c'est monsieur Castonguay qui m'a dit, on « ride » un motel à Rock Forest, les gars sont là. »

« Q. Il n'y a pas personne d'autre qui vous a répondu quoi que ce soit d'autre ? »

« R. Non. »

On lui dit que c'est Michel Salvail qui est en charge de l'opération. Il se permet alors un conseil :

« J'ai demandé : soyez très prudents, soyez prudents dans les moyens de prudence mais ça se terminait alors, ils sont sortis. »

C'est le sergent Cloutier qui était en fait, ce matin-là, responsable de la gendarmerie. Lui non plus, il n'assistait pas à la réunion de 6h30, car le détective Dion l'a chargé de distribuer les vestes anti-balles. Il se rendra au motel Le Châtillon avec ses patrouilleurs, son rôle restera plutôt passif, sauf quand il s'agira de requérir les ambulances. (Le sergent Cloutier dira : « J'ai pas posé de questions. »)

Et les autres ? La plupart n'appréhenderont l'affaire du Châtillon que dans la matinée du 23. Par exemple, le responsable du service des enquêtes d'alors, le capitaine Roland Rousseau, aujourd'hui à la retraite, se fait dire à 7 h 30 par le sergent Vachon, qu'il s'empresse de communiquer — ce qu'il s'empresse de communiquer à M. Paquin —, mais une heure plus tard, le même sergent Vachon se rétracte auprès de lui :

« Capitaine, je pense que je vous ai conté une blague, je vous ai pas dit la vérité. J'ai dit, qu'est-ce qui se passe ? Il dit, on n'a pas d'armes, on n'a pas d'argent. »

Le sergent-détective Camille Vachon, supérieur immédiat de MM. Dion, Castonguay et Salvail, se trouvait au bureau lorsque le sergent Charpentier informe M. Salvail de la présence de deux suspects au motel Le Châtillon. Il aurait alors eu une très courte rencontre avec MM. Dion, Castonguay et Salvail au cours de laquelle l'opération du Châtillon est décidée :

« Q. O.K. Et vous avez eu connaissance que M. Charpentier appelle M. Salvail ? »

« R. Oui. »

« Q. Bon. »

« Est-ce que vous avez eu un meeting avec M. Salvail ou M. Castonguay à ce moment-là ? »

« R. Oui j'ai sorti de mon bureau puis lorsque toutes les dernières informations ont été échangées, je suis sorti de mon bureau et j'ai laissé mes personnes là, puis je suis allé voir : « Bon, qu'est-ce qu'on fait là ? » »

« Q. Alors il a été décidé là qu'à un moment donné, qu'on s'organise pour une éventuelle opération, aller vérifier à savoir si toutes ces données-là étaient exactes, et si c'était exact, aller frapper au Motel. »

« Q. Bon. Vous avez participé à cette décision, vous ? »

« R. Oui. »

« Q. En compagnie de qui ? »

« R. Salvail, Dion, Castonguay, c'était les trois seuls qui restaient. »

« Q. Et vous avez décidé quoi exactement ? »

« R. Alors on a décidé comme on l'avait fait souvent dans le passé, d'aller faire un réveil brusque, d'aller ouvrir une porte du motel et d'aller voir qui était couché là puisque les informations nous permettaient de croire qu'il pouvait s'agir des suspects. »

« Q. Et vous avez décidé ça à ce moment-là, lors de ce meeting-là ? »

« R. C'est exact. »

« Q. D'aller faire le réveil à l'unité numéro cinq au Motel Le Châtillon ? »

« R. Oui. »

« Q. Ça a été décidé avant que tout le monde parte ? »

« R. Avant que les trois enquêteurs rencontrent la Gendarmerie. »

« Q. Même avec le briefing du matin là, ce que vous avez appelé rencontrer la Gendarmerie, avant cette réunion-là ? »

« R. Oui. »

« Q. Est-ce que vous avez assisté à cette réunion-là où on a rencontré la Gendarmerie ? »

« R. J'ai pas assisté à cette réunion-là, je savais que les trois enquêteurs allaient rencontrer la Gendarmerie avec un officier ou deux officiers de la Gendarmerie pour organiser, organiser... »

« Q. Le réveil brutal ? »

« R. Le réveil brutal. »

Le sergent-détective Vachon n'accompagne pas ses subordonnés au Châtillon.

Quant au lieutenant Raymond Bonneau, l'officier responsable des enquêtes, il était en devoir de 16 h 30, le 22 à 1 h 30, le 23. Il n'a participé en aucune façon à l'affaire du Châtillon qu'il n'apprendra que vers 10 h 30, le matin. Pourtant, la veille au soir, d'après le sergent Vachon, il avait participé à un briefing de deux heures sur le vol et le meurtre commis chez Pascal. Il aurait alors décidé que MM. Dion, Castonguay et Salvail se chargeraient du dossier. En effet, le sergent Vachon affirme :

« Est-ce que c'est vous qui avez décidé que c'est MM. Dion, Castonguay et Salvail qui devaient s'en occuper ? »

« C'est le lieutenant Bonneau qui décidé ça avec, en accord avec moi lorsqu'on a débuté le meeting... (interrompu) »

« Q. Qui avait lieu en fin de soirée ? »

« R. Lorsqu'ils sont revenus chez Pascal, il a été décidé à ce moment-là, avec le lieutenant Bonneau, que ça allait être le détective Salvail qui allait prendre charge du dossier et qu'il serait accompagné des deux autres détectives, Dion et Castonguay. »

Puis, le lieutenant Bonneau ne s'occupe plus de l'affaire, son service étant terminé.

En résumé, les détectives Dion, Castonguay et Salvail ont agi sans consulter vraiment leurs officiers supérieurs, qu'ils informaient très sommairement, presque au hasard d'une rencontre au bureau. Et il ne semble pas que les officiers aient manifesté la volonté d'exercer une certaine autorité ou le désir de conseiller leurs subalternes sur l'opération d'enquête qui se préparait.

Quels étaient les tâches de chacun (d'après le cahier de description des tâches) ?

a) Le lieutenant des enquêtes (poste occupé par Raymond Bonneau) doit « diriger, contrôler et coordonner le travail d'une équipe de la division en plus d'exercer lui-même la fonction d'enquêteur ». M. Bonneau n'était pas en devoir, ce matin-là.

b) Le sergent des enquêtes (poste occupé par Camille Vachon) doit « diriger le travail de l'équipe, en l'absence du lieutenant ».

c) Le lieutenant de gendarmerie (poste occupé par Jacques Testulat) doit « diriger, contrôler et coordonner le travail d'une équipe de la division à partir du quartier général ».

d) Le sergent de gendarmerie (poste occupé par Roger Cloutier) doit « diriger le travail d'une équipe en l'absence du lieutenant ».

Quant aux tâches attribuées au détective, on les retrouve dans l'appendice, On note (à III, G) qu'il doit tenir « son supérieur immédiatement au courant du progrès et des résultats de l'enquête ».

Nous reprochons aux détectives Dion, Castonguay et Salvail de ne pas avoir suffisamment informé et consulté leurs officiers, le matin du 23, et aux officiers, notamment le lieutenant Jacques Testulat, le sergent Roger Cloutier et surtout le sergent Camille Vachon d'avoir manqué de leadership, d'après les tâches qui leur étaient attribuées, en subissant l'action plutôt que de la maîtriser. Même en supposant que cette consultation mutuelle n'aurait pas changé le résultat de l'opération, les policiers étaient tenus de la faire.

« Est-ce que c'est vous qui avez décidé que c'est MM. Dion, Castonguay et Salvail qui devaient s'en occuper ? »

« C'est le lieutenant Bonneau qui décidé ça avec, en accord avec moi lorsqu'on a débuté le meeting... (interrompu) »

« Q. Qui avait lieu en fin de soirée ? »

« R. Lorsqu'ils sont revenus chez Pascal, il a été décidé à ce moment-là, avec le lieutenant Bonneau, que ça allait être le détective Salvail qui allait prendre charge du dossier et qu'il serait accompagné des deux autres détectives, Dion et Castonguay. »

Puis, le lieutenant Bonneau ne s'occupe plus de l'affaire, son service étant terminé.

En résumé, les détectives Dion, Castonguay et Salvail ont agi sans consulter vraiment leurs officiers supérieurs, qu'ils informaient très sommairement, presque au hasard d'une rencontre au bureau. Et il ne semble pas que les officiers aient manifesté la volonté d'exercer une certaine autorité ou le désir de conseiller leurs subalternes sur l'opération d'enquête qui se préparait.

Quels étaient les tâches de chacun (d'après le cahier de description des tâches) ?

a) Le lieutenant des enquêtes (poste occupé par Raymond Bonneau) doit « diriger, contrôler et coordonner le travail d'une équipe de la division en plus d'exercer lui-même la fonction d'enquêteur ». M. Bonneau n'était pas en devoir, ce matin-là.

b) Le sergent des enquêtes (poste occupé par Camille Vachon) doit « diriger le travail de l'équipe, en l'absence du lieutenant ».

c) Le lieutenant de gendarmerie (poste occupé par Jacques Testulat) doit « diriger, contrôler et coordonner le travail d'une équipe de la division à partir du quartier général ».

d) Le sergent de gendarmerie (poste occupé par Roger Cloutier) doit « diriger le travail d'une équipe en l'absence du lieutenant ».

Quant aux tâches attribuées au détective, on les retrouve dans l'appendice, On note (à III, G) qu'il doit tenir « son supérieur immédiatement au courant du progrès et des résultats de l'enquête ».

Nous reprochons aux détectives Dion, Castonguay et Salvail de ne pas avoir suffisamment informé et consulté leurs officiers, le matin du 23, et aux officiers, notamment le lieutenant Jacques Testulat, le sergent Roger Cloutier et surtout le sergent Camille Vachon d'avoir manqué de leadership, d'après les tâches qui leur étaient attribuées, en subissant l'action plutôt que de la maîtriser. Même en supposant que cette consultation mutuelle n'aurait pas changé le résultat de l'opération, les policiers étaient tenus de la faire.

« La question de l'emploi de la force par un agent de la paix présente naturellement un problème, celui de savoir quand il faut recourir aux armes à feu. Afin d'accomplir les devoirs qui leur sont assignés, la loi permet aux constables d'employer le minimum de force nécessaire afin de pouvoir faire face à certaines situations. Cependant, lorsqu'un devoir, la décharge d'une arme à feu équivaut à l'emploi d'une force si violente qu'elle devrait être employée que dans les cas les plus exceptionnels. »

« Un officier de la paix peut se servir des armes à feu pour protéger la vie de paisibles citoyens d'une attaque de la part d'un maniaque armé, si les autres moyens sont insuffisants pour assurer cette protection. »

Parmi les trois détectives, personne n'a envisagé une autre méthode que celle d'aller surprendre les « suspects », durant leur sommeil, méthode dite « du réveil brutal », selon l'expression suggérée par un avocat et reprise par le sergent Vachon. Personne ne s'est préoccupé de la sécurité des clients qui occupaient des

chambres voisines de la 5.

On aurait pu faire appel à la sûreté du Québec qui maintient des effectifs importants à Sherbrooke. Il s'y trouvait peut-être, à ce moment-là, un ou des policiers habitués ou connaissant ce type d'opération. Aucune communication.

On aurait pu cerner le motel, avvertir les « suspects » par téléphone ou au moyen d'un porte-voix, les sommer de se rendre. Prévenir les époux Redden qui occupaient la chambre 4, les évacuer, du moins en considérer la possibilité, ainsi que le suggérait Mme Donahue.

On aurait pu explorer d'autres moyens. On ne l'a pas fait. MM. Dion, Castonguay et Salvail ont adopté d'emblée la méthode la plus forte, celle de l'affrontement direct, avec des chances de succès bien sûr, mais aussi avec des risques graves mettant en péril des vies, comme ce fut le résultat malheureusement.

Pour des policiers d'expérience, c'est une faute que d'ignorer d'autres possibilités d'action, au bénéfice d'une seule, peut-être génératrice de violence et d'effusion de sang. Au lieu de courir à l'affrontement, avec mitraillette et fusils, les trois détectives auraient pu réfléchir sur les voies qui s'offraient à eux, car ils en avaient le temps. De 6h15 à 6h50 environ, le sergent Charpentier et son collègue surveillaient les lieux. À partir de 6h50, et aussi longtemps qu'il le fallait pas la suite, les policiers étaient assez nombreux pour empêcher la fuite des suspects. S'ils n'avaient pu le faire plus tôt, MM. Dion, Castonguay et Salvail pouvaient alors revoir leur stratégie, et la remplacer par une autre moins risquée. Leur omission de considérer d'autres moyens est blâmable.

« R. Absolument. Vous devez voir... »

« R. Sur ce côté-là je vous suis. »

« Q. Vous devez voir ce sur quoi vous tenez... »

« R. C'est ça. »

« Q. ... et que c'est fondamental ? »

« R. C'est ça. »

Autant de conseils judicieux qui n'ont pas été suivis. Lacunes sans importance, dira-t-on. Non, dans les circonstances que nous connaissons.

N'oublions pas que les policiers, notamment MM. Dion, Salvail et Castonguay savaient que la chambre 4 était occupée par des voyageurs. Ne leur fallait-il pas alors utiliser leurs armes puissantes que dans un danger grave, manifeste et immédiat pour ne pas mettre en péril la vie d'innocents ? Avant de décharger sa mitraillette dans la porte de la chambre 5 (qui était fermée), M. Castonguay a-t-il pensé que les projectiles pouvaient facilement perfrorer les cloisons intérieures peu résistantes ? Il avait pourtant traité le sujet dans son manuel, par un exposé et des tableaux sur la force de perforation des projectiles.

Fatigue et nervosité amoindrisent les réflexes. Cet état aurait dû inciter M. Castonguay à conseiller plus de prudence à ses collègues. Il n'y aurait peut-être pas eu alors des coups de feu tirés à l'aveuglette, inutilement.

## L'archive en tant que signe

## NOTES DE LECTURE

GUY de GROSBOSIS

\* « L'archive », in *Traverses*, no 36, Centre G. Pompidou, janvier 1986, Paris, 152 pages

UNE VINGTAINE d'articles composent ce récent numéro de l'excellente revue *Traverses*. Il ne s'agit pas ici de résumer chacun des textes mais plutôt de relever quelques pistes, d'esquisser un bref survol. Notons en premier lieu que l'archive y est considérée dans son acception la plus large : elle recouvre aussi bien les documents (manuscrits, films, etc.) que les monuments, l'aménagement urbain ou, encore, les superpositions sur un tableau, le corps humain... Vaste programme !

D'entrée de jeu, Michel de Certeau soumet, dans l'un des ses derniers textes avant sa mort prématurée, que « l'archive substitue notre pro-

duit à un passé reçu », elle devient « un opérateur qui pervertit le temps et le mue en espace à construire ».

J. Ligot et J.M. Poinot abordent pour leur part un pan de l'archivistique qui ne cesse de se métamorphoser : l'oeuvre d'art et le musée. Celui-ci vit à l'heure de l'instantanéité, de l'éphémère : « il lui importe autant sinon plus que soient préservés les documents photographiques et descriptifs des mises en vue inaudables et de toutes les prestations des artistes dont les oeuvres sont intégrées à l'archive parce que, en dernière instance, les documents prévalent sur les restes matériels du monument ».

En entrevue, H. Hudrisier, évoquera quant à lui une topologie de la mémoire : quelles sont, en somme, les modalités de l'inscription mnémologique ? Autour d'un « atelier de mémoire », il cherche à reconstruire le processus de fabrication de celle-ci, en particulier dans la banque d'images : « nous voulons que les outils mêmes qui veulent servir à faire des choses merveilleuses en informa-

tique puissent être retournés sur eux-mêmes, je ne dis pas contre eux-mêmes, mais retournés vers leurs effets pervers de manière à pouvoir réentraîner l'homme à récupérer ces pertes culturelles ».

D'autres chercheurs traitent de l'archive dans une perspective territoriale, ouverte à une pluralité d'espacements : la mémoire collective et son caractère pragmatique, la mise en scène de l'histoire dans les jardins publics, les mémoires de la ville et une expérience archéologique autour du Mur de Berlin.

À l'heure où l'accroissement phénoménal de l'archivable, grâce à la disquette informatique notamment, conduit à une surenchère de mémorisé, il ne fait pas de doute que ces analyses tombent à point.

Enfin, il s'agit d'un numéro dont les propriétés heuristiques sont à la fois probantes et stimulantes tant pour les champs discursifs de l'histoire et de l'histoire de l'art que pour les questionnements de nature sociologique, voire sémiologique.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Stevens

et, si oui, voudriez-vous me dire pour quoi? Mme Walker: « Je ne dis pas, monsieur, que c'est faux. Je dis seulement que c'est votre interprétation. » M. Stevens a démissionné, le 12 mai, après qu'on eut prétendu que sa femme, agissant au nom d'une compagnie contrôlée par lui-même, avait obtenu un prêt sans intérêt de \$2,6 millions d'un cadre d'une compagnie faisant affaire avec son ministère. M. Stevens a rétorqué qu'il ne pouvait y avoir de conflit d'intérêts, puisque ses actions étaient placées en fidéicommis sans droit de regard et qu'il n'était pas au courant des transactions effectuées par sa femme.

Vêtements

« Ces fluctuations sont intolérables », a soutenu M. Côté, insistant sur la stabilité que la nouvelle politique voulait conférer à l'industrie. Ottawa entend aussi appliquer plus étroitement ses normes d'importation, en menant par exemple des études plus serrées en laboratoire sur les marchandises qui franchissent nos frontières. A la différence de l'industrie de la chaussure (où Ottawa a aboli les quotas l'an dernier) l'industrie textile canadienne a toujours besoin d'une protection pour faire face à la concurrence étrangère, a dit M. Côté.

Pour les ministres Côté et Kelleher, la politique annoncée hier, est conforme à l'engagement pris par le premier ministre Brian Mulroney, à Sherbrooke, au cours de la campagne électorale.

La politique annoncée hier veut aussi établir une distinction entre les pays en voie de développement, comme le Bengla Desh, et les quatre pays qui occupent plus de 60% des importations textiles au pays, soit Hong-Kong, la Corée, Taiwan et la Chine, ont indiqué les ministres.

La nouvelle politique est assortie d'un programme pilote susceptible d'inciter les manufacturiers canadiens à maintenir leur productivité, notamment dans le secteur de la chemise de toilette, un produit où la concurrence asiatique est des plus farouche.

Les manufacturiers canadiens pourront importer, sans payer de douane, une chemise étrangère pour chaque chemise qu'ils produiront au Canada, s'ils maintiennent le niveau de production de 1984. Les chemises confectionnées ici mais à partir de tissu importé donneront une exemption allant de 75 à 50% selon le degré de finition du tissu.

Oeuf

quoi nous mèlions-nous? En outre, l'impersonnalité bureaucratique à laquelle nous ne pouvions échapper provoquait chez nous des réactions dysfonctionnelles, certains défendant l'autonomie du soi, d'autres cherchant, de manière intéressée, à infléchir la structure formelle. (Même si ce point reste indémontrable scientifiquement.)

Dans cette effervescence réflexive sur notre vécu et notre devenir, il ne nous restait qu'un choix : négocier une relation et se laisser investir par elle. Aussi notre souci d'avoir prise sur le monde, en nous l'appropriant, nous a-t-il dicté une attitude instrumentalo-symbolique qui maximise chez autrui l'effet régulateur de l'identité d'un sur-moi agissant comme modèle.

Notre démarche nous a ainsi permis de questionner l'approche unidis-

RÉACTIONS À LA DÉCISION DE LA CPQ Des recommandations jugées «trop sévères»

PIERRE CAYOUILLE

La Fédération des policiers du Québec juge «trop sévères» les recommandations contenues dans le rapport de la Commission de police du Québec sur l'affaire de Rock Forest. « Sur le strict plan de l'enquête, le rapport démontre beaucoup de logique, a dit M. Jean-Guy Roch, président de la Fédération des policiers du Québec. Il y a effectivement un manque de planification lors de cette opération policière et on en fait bien la démonstration. Mais au chapitre des recommandations, on s'est montré inutilement dur. » Selon M. Roch, il serait trop sévère de rétrograder les policiers Salvail, Dion et Castonguay. « Ils ont été suffisamment pénalisés et stigmatisés depuis trois ans », estime-t-il. M. Roch espère que ni la police, ni la Ville de Sherbrooke ne donneront suite aux recommandations. Si jamais tel était le cas, la FPQ, qui représente 8,300 policiers québécois, s'y opposerait

avec vigueur. De son côté, le directeur du corps de police de Sherbrooke, M. Léon Paquin, a refusé de commenter le rapport. Il a tout au plus avoué qu'à prime abord, il trouvait lui aussi les recommandations trop sévères. Même son de cloche de la part du bureau du maire de Sherbrooke M. Jean-Paul Pelletier. En l'absence du maire, les autorités municipales ont fait savoir, par l'entremise du secrétaire-exécutif Charles-André Beaudoin, que « les membres du conseil de ville se pencheront sur la question lundi prochain et qu'ils feront par la suite connaître leur réaction. » Par ailleurs, Me Jacques Bellemare, l'un des procureurs de l'Association des policiers de la Ville de Sherbrooke, a souligné que les auteurs du rapport font une grave erreur en affirmant qu'il n'y avait aucun nom d'informateur sur les enregistrements des communications téléphoniques ou radio précédant le raid. Me Bellemare dit avoir la preuve du contraire.

procédé. Cafco dispose d'une option d'achat des avoirs dont le prix est fixé à \$2,9 millions. La transaction permet la création de 35 emplois. Parmi les sept autres sociétés à privatiser d'ici deux ans, a précisé M. Fortier, on ne cache pas que plusieurs sont considérées comme des canards boiteux.

On en nomme même trois: Atlas Turner Inc. qui fabrique des matériaux de construction à base de fibre d'amiant; Filac inc. qui fabrique des fils d'amiant; et Magnac Inc. déjà mise en veuleuse parce que son procédé industriel pour produire de l'oxyde de magnésium ne fonctionne pas.

Les autres sociétés mises en vente sont: Turner's Building Products, située en Colombie-Britannique, Minutt, une usine pilote de sables de jet, Industries Trois-R et Rodo dans lesquelles la SNA ne possède que des intérêts minoritaires.

Il y a 15 jours, la SNA annonçait la privatisation de Distex-SNA Ltée pour une somme de \$6,6 millions. Les ministres ont aussi indiqué qu'il est peu probable que ces sociétés se retrouvent aux mains d'intérêts québécois puisque les technologies de substitution viennent surtout de l'étranger. M. Fortier n'écarte pas enfin la fermeture de certaines d'entre elles advenant l'impossibilité de les privatiser.

La SNA a jusqu'à maintenant coûté quelque \$500 millions aux contribuables québécois à ce jour. La transaction avec General Dynamics aura coûté \$270 millions en 1992. À ce chiffre, il faut ajouter des pertes accumulées de \$248 millions depuis 1979.

SNA

Mines ont dévoilé aussi certains détails d'un plan de redressement visant à «sauver les meubles et limiter l'hémorragie» financière de la SNA. Ce plan de redressement prévoit le regroupement de Mines d'amiant Bell Ltée, de Mines-SNA Inc. et de la Société Asbestos sous la gestion de LAB, une société en commandite, et la vente ordonnée des sept autres filiales manufacturières de la SNA.

S'il était suivi intégralement, ce plan de redressement permettrait d'épargner une mise de fonds de \$111 millions d'ici 1992, soit \$98 millions dans la rationalisation du secteur minier, et \$13 millions par la privatisation des sept filiales.

Malgré cette rationalisation, le gouvernement devra néanmoins déboursier \$339 millions d'ici 1992, soit \$279 millions en frais financiers découlant de l'achat de la Société Asbestos à General Dynamics, \$22 millions dans le secteur manufacturier, \$6 millions dans le secteur minier et \$32 millions dans la recherche.

Ce dernier montant pourrait toutefois être réduit car le gouvernement se propose d'annoncer prochainement une rationalisation des quatre filiales en recherche et développement de la SNA, soit: Ceram, Chrysofosphate, Sodac et Métamag. Toutes quatre logent déjà à la même enseigne à Sherbrooke et emploient 55 personnes.

Les deux filiales nouvellement privatisées présentent de bonnes perspectives de rentabilité.

Lupel avait été créée en 1978 par la SNA et était spécialisée dans la fabrication d'endos à linoléum. Ses profits nets sont passés de \$211,000 en 1981 à \$1,8 million cette année. Son expansion est reliée à l'augmentation des ventes d'endos à linoléum sans amiant, a toutefois précisé le ministre Savoie.

En se portant acquéreur, Cascades prévoit investir \$1 million en un an pour moderniser l'usine et maintenir les 40 emplois existants.

Fusoroc Inc. n'est pas encore entrée en opération. Complétée l'an dernier, cette usine produira de la laine de roche au moyen de fours électriques, un procédé unique en Amérique du Nord. Jusqu'ici la SNA y avait investi \$6 millions.

Selon l'entente, les Industries Cafco louent ses installations pour un montant tributaire des bénéfices. La compagnie investira \$1,5 million au cours des deux prochaines années afin de commercialiser le nouveau

procédé. Cafco dispose d'une option d'achat des avoirs dont le prix est fixé à \$2,9 millions. La transaction permet la création de 35 emplois. Parmi les sept autres sociétés à privatiser d'ici deux ans, a précisé M. Fortier, on ne cache pas que plusieurs sont considérées comme des canards boiteux.

On en nomme même trois: Atlas Turner Inc. qui fabrique des matériaux de construction à base de fibre d'amiant; Filac inc. qui fabrique des fils d'amiant; et Magnac Inc. déjà mise en veuleuse parce que son procédé industriel pour produire de l'oxyde de magnésium ne fonctionne pas.

Les autres sociétés mises en vente sont: Turner's Building Products, située en Colombie-Britannique, Minutt, une usine pilote de sables de jet, Industries Trois-R et Rodo dans lesquelles la SNA ne possède que des intérêts minoritaires.

Il y a 15 jours, la SNA annonçait la privatisation de Distex-SNA Ltée pour une somme de \$6,6 millions. Les ministres ont aussi indiqué qu'il est peu probable que ces sociétés se retrouvent aux mains d'intérêts québécois puisque les technologies de substitution viennent surtout de l'étranger. M. Fortier n'écarte pas enfin la fermeture de certaines d'entre elles advenant l'impossibilité de les privatiser.

La SNA a jusqu'à maintenant coûté quelque \$500 millions aux contribuables québécois à ce jour. La transaction avec General Dynamics aura coûté \$270 millions en 1992. À ce chiffre, il faut ajouter des pertes accumulées de \$248 millions depuis 1979.

Police

utile à la CPQ. Dans un des enregistrements, le détective Michel Salvail dit, peu avant le raid, « Ah! tabarnak... Si c'est ça, calvaire, sont morts... Hein, on va tu fêter un peu! »

En somme, toute cette opération n'aura été qu'une affaire d'artillerie. « Personne parmi les trois policiers n'a envisagé une autre méthode que celle d'aller surprendre les « suspects » durant leur sommeil. Leur omission de considérer d'autres moyens au profit du « réveil brutal » est blâmable.

Dans cette affaire, tout conduit à la bavure, estime la CPQ. Sur un ton torturant, les commissaires rappellent au sergent Castonguay, un instructeur de tir, auteur d'un manuel, certains de ses enseignements : « la règle de base, c'est de savoir sur quoi on tire. »

Par ailleurs, le rapport se prononce sur les promotions en cours d'enquête octroyées à MM. Castonguay et Salvail. Tous deux détectives au moment de la fusillade de Rock Forest, ils furent promus sergent en cours d'enquête.

Ces nominations ont amené la Commission à supposer que tout se passait comme si le conseil de la municipalité et le directeur du corps policier, M. Léon Paquin, avaient voulu contrecarrer à l'avance les recommandations de la CPQ. « Il est évident, note le rapport, qu'en procédant à la promotion en grade des policiers, le directeur Paquin et le conseil de la municipalité n'ont pas tenu compte du pouvoir de recommandation pertinent que la Loi de Police confère à la Commission. »

Mais, rappelle le rapport, M. Paquin et le conseil municipal ont cependant agi en parfaite conformité avec les lois et règlements en vigueur. La Commission ne les blâme pas. Elle déplore néanmoins que l'on ait pas attendu la publication de son rapport pour procéder à ces promotions.

Effectivement, la Commission de police recommande que les trois dé-

Précision

— Dans un article paru dans notre édition du lundi 28 juillet intitulé: « L'aphasie, une maladie méconnue », nous avons malheureusement omis de rapporter une information transmise par le docteur André-Roch Lecours. Le Centre de recherche du centre hospitalier Côte-des-Neiges est en effet également subventionné par le Fonds de recherche en santé du Québec.

COURSE AU LEADERSHIP EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bill Vander Zalm en avance

WHISTLER, C.-B. (PC) — Le candidat Bill Vander Zalm a accru son avance sur ses rivaux au deuxième tour de scrutin, hier soir, au congrès à la direction du Crédit social de la Colombie-Britannique.

M. Vander Zalm a récolté 457 votes, contre 280 pour sa plus proche rivale, Mme Grace McCarthy. M. Vander Zalm jouait qu'il était crucial pour lui de l'emporter au premier et au deuxième tours de scrutin, s'il voulait maintenir ses chances de succéder au premier ministre démissionnaire Bill Bennett.

Il n'y avait plus, à l'issue du deuxième tour, que trois candidats en lice sur les douze qui avaient présenté leur candidature. La tenue d'un troisième tour de scrutin allait toutefois être nécessaire, aucun des candidats n'ayant recueilli les 641 votes requis pour remporter l'élection.

M. Vander Zalm a reçu un appui inattendu lorsque M. Bud Smith, qui a fini quatrième au deuxième tour en récoltant 219 voix, a choisi de se désister et a annoncé son ralliement au meneur.

Le solliciteur général Brian Smith a quant à lui pris la troisième place, avec 255 voix.

On avait cru que les deux Smith combinerait leurs forces pour s'opposer aux deux principaux candidats, M. Vander Zalm et Mme McCarthy. Le ralliement de M. Bud Smith à M. Vander Zalm a donc pris par surprise plusieurs militants sur le parquet du congrès, le second seulement du Parti créditiste à se tenir en 34 ans. Quelque 1,300 délégués y avaient droit de vote.

La popularité actuelle de M. Van-

der Zalm, parmi les créditistes et au sein de la population en général, n'a d'égal que les controverses dont il a fait l'objet dans les années 1970.

Il s'est rendu célèbre en Colombie-Britannique pour avoir suggéré comme moyen de lutte contre le chômage de donner des pelles aux assistés sociaux. Au Québec, il s'est acquis une réputation de francophobe pour avoir notamment traité de « frog » l'ex-premier ministre René Lévesque.

En se ralliant à lui, M. Bud Smith, ex-conseiller du premier ministre Bennett, a néanmoins exprimé l'opinion que M. Vander Zalm était la personne la mieux qualifiée pour diriger le parti et battre les néo-démocrates aux prochaines élections.

Mme McCarthy a prédit de son côté que plusieurs supporters de Bud Smith joindraient ses rangs plutôt que ceux de M. Vander Zalm.

Peu après l'annonce des résultats du premier tour, quatre candidats mineurs, n'ayant pas obtenu plus de 55 votes chacun, décidaient de jeter leur dévolu sur M. Brian Smith, qui détient le portefeuille du solliciteur général au sein du gouvernement Bennett. M. Vander Zalm obtenait de son côté l'appui personnel du candidat Mel Couvillier, qui n'a recueilli que 20 voix au premier tour.

M. Vander Zalm, 52 ans, considéré comme le favori jusqu'au dernier jour de la campagne, craignait qu'en l'absence d'une victoire rapide, l'appui populaire sur lequel il comptait pour l'emporter ne soit fractionné à la faveur de certains de ses rivaux qui n'hésiteraient pas à faire alliance contre lui.

Mme McCarthy, qui est âgée de 58 ans, lui a livré une lutte agressive pendant le congrès. Créditiste de vieille souche, elle comptait sur le prestige dont elle jouit parmi les militants pour enregistrer une bonne performance au premier tour et convaincre ses collègues au sein du cabinet et du caucus de rallier son camp.

De son côté, Brian Smith, 52 ans, espérait parvenir à soustraire des votes à chacun des candidats au deuxième ou au troisième tour, afin de pouvoir se présenter ultérieurement comme le candidat du compromis, acceptable tant aux orthodoxes qu'aux modérés du parti.

Le premier ministre Bennett, qui a annoncé le 22 mai dernier qu'il quitterait son poste tout de suite après le congrès, a évidemment refusé de dire à quel candidat irait son vote. Fils du fondateur du parti W.A.C. Bennett, il a été élu leader il y a 13 ans, après que son père eut été battu par le Nouveau Parti démocratique aux élections de 1972.

Avec l'aide de Mme McCarthy, Bill Bennett élargissait l'idéologie de liberté d'entreprise du parti, en vue de rassembler libéraux et conservateurs au sein d'une coalition anti-socialiste. Il reprenait le pouvoir en 1975.

Affirmant tirer une leçon de la déconfiture électorale de son père, il déclarait au moment d'annoncer sa retraite que les politiciens devaient savoir ne pas imposer leur présence et lançait un appel au renouvellement politique de l'organisation créditiste.

Décès de David Cooper

PARIS (AFP) — L'un des « pères de l'anti-psychiatrie », David Cooper, né en Afrique du Sud, est décédé d'une crise cardiaque, mardi soir à Paris, à l'âge de 55 ans.

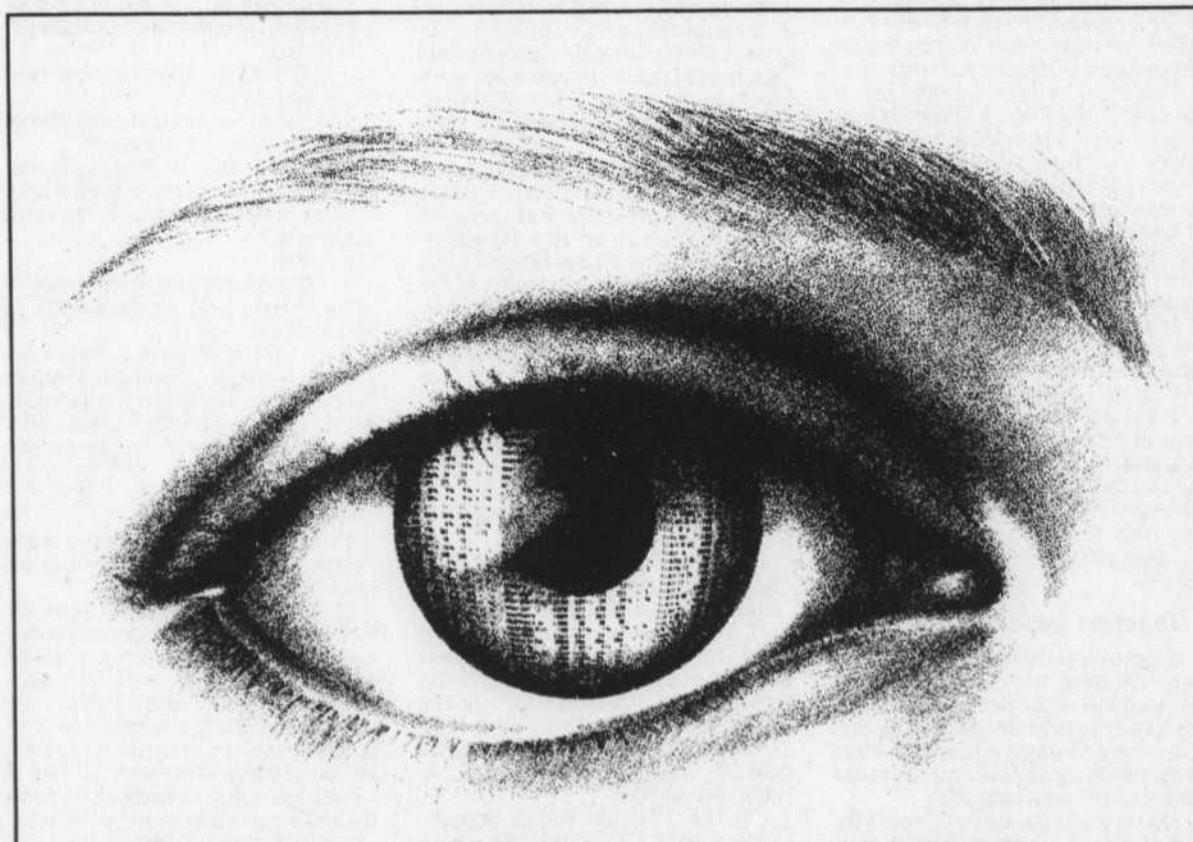
David Cooper et l'Écossais Ronald D. Laing ont été, dans les années 60, les pionniers de la lutte contre la psychiatrie institutionnelle et carcérale, réfutant la notion de maladie mentale et considérant les psychoses comme des phénomènes sociaux.

C'est David Cooper qui donna le nom d'« anti-psychiatrie » à leurs thèses, une étiquette que son ami Laing réfutera, cependant, à la fin des années 60. Malgré ou peut-être en raison de l'hostilité de l'orthodoxie psychiatrique, leurs idées ont influencé l'intelligence et la jeunesse en rébellion contre la société normative des années 60. Farouches adversaires de l'enfermement conçu comme méthode thérapeutique, Cooper et Laing ont fondé deux mouvements, Kingsley Hall et la Phila-

delphia Association, qui avaient pour but de développer la création de communautés thérapeutiques, avec notamment la participation des familles des patients.

Pendant toute sa vie, David Cooper a été un critique virulent du fonctionnement traditionnel et hyper-hiérarchisé de l'hôpital psychiatrique. Il voulait aborder directement avec les patients leurs problèmes : il s'agissait de permettre à ceux-ci de vivre leur période pathologique comme quelque chose qui était à respecter et à comprendre et non pas comme une maladie.

David Cooper vivait à Paris depuis 12 ans. Il était né en 1931 au Cap, où il a étudié la médecine. Plus tard, il s'est fixé à Londres où il a rencontré Laing avec lequel il a écrit *Raison et Violence*, paru en 1964. Il est également l'auteur de *Psychiatrie et Anti-Psychiatrie* (1967), *Mort de la famille* (1972) et *Grammaire à l'usage des vivants* (1977).



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique - un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés - le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif. Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercantile, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses.

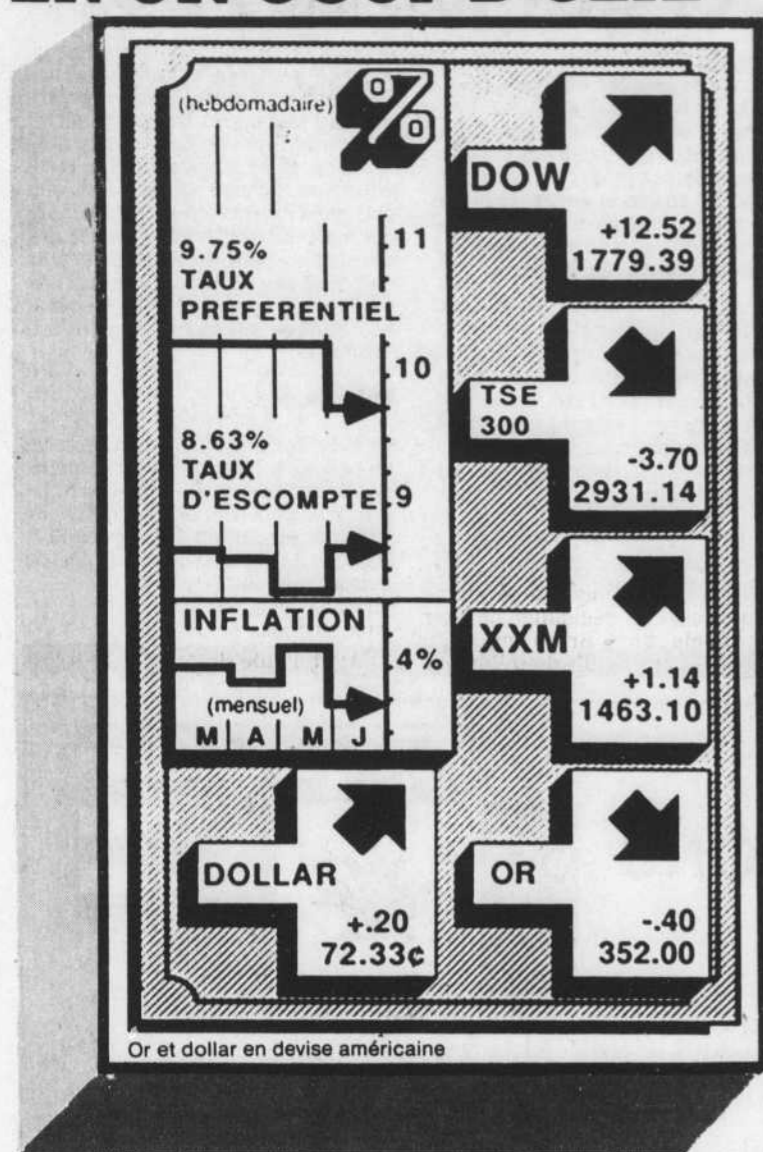
Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture. Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel. Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

31 juillet par la PC et l'AP

- 1985: rencontre entre le secrétaire d'état américain, George Shultz, et le ministre soviétique des affaires étrangères, Chevardnadze, à Helsinki, dans le cadre des cérémonies qui marquent le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.
1982: deux cars d'enfants et six voitures entrent en collision et prennent feu sur l'autoroute, près de Beaune (Côte d'Or): 53 morts, dont 44 enfants.
1981: fin d'une grève de 49 jours des joueurs de baseball majeur.
1978: des terroristes font irruption à l'ambassade d'Iran à Paris, où ils prennent plusieurs otages avant de se rendre à la police: un policier français est tué.
1975: l'ex-président du syndicat des Teamsters d'Amérique, James Hoffa, disparaît et n'a jamais été revu depuis.
1971: les astronautes américains d'« Apollo XV » font une excursion de six heures et demie sur la Lune, à bord d'un véhicule spécial.
1964: la sonde spatiale américaine « Ranger VII » transmet vers la Terre les premiers gros plans de la Lune.
1955: la Torontoise Marilyn Bell, âgée de 17 ans, complète la traversée à la nage de la Manche.
1953: vingt personnes se noient quand un autobus des Colonial Coach Lines, reliant Toronto et Montréal, tombe dans un canal près de Morrisburg, en Ontario, après avoir heurté une camionnette en stationnement sur la route.
1886: décès du compositeur et pianiste hongrois Franz Liszt, né en 1811.
1498: Christophe Colomb découvre l'île de la Trinité.
Ils sont nés un 31 juillet: Auguste premier, électeur de Saxe (1526); l'ingénieur suédois Johan Ericsson (1803); l'acteur français Louis de Funès (1914); l'acteur américain Bob Murray à 57 ans.

## EN UN COUP D'OEIL



Les cimenteries sont vendues à la société belge CBR

## Imasco réalisera un profit de plus de \$ 800 millions sur la vente des actifs de Genstar

MONTREAL (AFP-LE DEVOIR) — Une entente définitive a été conclue, selon laquelle la S.A. Cimenteries CBR fera l'acquisition des entreprises de ciment et d'activités connexes de Genstar Corporation de l'Ouest du Canada et des États-Unis moyennant la somme de \$ 452 millions, a annoncé hier le président et chef de la direction de la compagnie montréalaise Imasco, M. Purdy Crawford.



M. Purdy Crawford, président et chef de la direction d'Imasco Limitée.

CBR, filiale de la Société générale de Belgique, occupe une place importante dans la fabrication, la distribution et la vente de ciment, de béton et d'agréats en Belgique et en Hollande.

Le chef de la direction d'Imasco a aussi mentionné que l'entente avec CBR ainsi que celle annoncée la semaine dernière avec Laidlaw Transportation Limited pour la vente de GSX Corporation représentent un produit brut de \$ 965 millions pour Imasco.

« Ces ventes nous portent plus que jamais à croire que nous réaliserons au moins \$ 800 millions de profit net (déduction faite des dettes et des impôts) sur la vente des actifs de Genstar, à l'exclusion du Canada Trust », a dit M. Crawford.

Imasco Limitée a récemment mobilisé \$ 345 millions par une émission d'actions ordinaires et \$ 200 millions par une émission d'actions privilégiées.

Imasco a aussi déclaré que quelque 140 entreprises se sont dites intéressées par les autres actifs non financiers de Genstar et qu'elle pro-



dated Concrete and Standard General Construction en Alberta, Redi Mix en Saskatchewan et BA Construction and General Materials au Manitoba.

Sont également comprises dans la transaction la compagnie Genstar Structures Ltd, présente dans les quatre provinces de l'Ouest, et la participation de Genstar dans la société en commandite Genstar Costain Rail Tie Co. en Alberta.

Les éléments d'actif américains de Genstar Corporation compris dans la transaction sont Genstar Cement Co., représentant une participation de 81.3% dans la société en commandite des cimenteries de Californie, et Western Stone Products, dans la vallée de San Joaquin. Le reste de la participation dans la société en commandite appartient déjà à CBR.

À Bruxelles, la Société générale de Belgique précise dans un communiqué que le financement de l'achat de l'actif cimentier de Genstar (groupe Imasco) sera assuré par des emprunts au Canada et aux États-Unis avec des sociétés locales, par une augmentation de capital de CBR

avec l'appui de la Générale, ainsi que par autofinancement et emprunts de CBR elle-même.

La Générale de Belgique avait réalisé à la fin 1985 une plus-value en cédant sa participation de 41% dans Imasco, pour \$ 1.4 milliard FB (\$ 31 millions US), et elle avait cédé ultérieurement ses actions dans Genstar lors de l'OPA d'Imasco sur cette société.

Par l'opération annoncée, le groupe belge fait un retour en force sur le marché canadien auquel il accorde une grande importance, note le communiqué de la Générale.

La transaction devrait être finalisée le ou vers le 30 septembre 1986 et elle est soumise à l'examen aux termes de la loi Hart-Scott-Rodino Act des États-Unis et de la Loi sur Investissement Canada.

On se souviendra que le 24 mars dernier, Imasco offrait d'acheter toutes les actions ordinaires en circulation de la Corporation Genstar. À l'heure actuelle, elle détient directement ou à des options irrévocables sur plus de 97% des actions ordinaires de la Corporation Genstar.

## LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

### Nouveaux REA: Kaufel et Beaugarte

Déjà cinq entreprises ont déposé un projet d'offre d'actions dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec, cette semaine. Après Paul Martin Inc, Pantorama et ADS et Associés, c'était hier aux groupes Kaufel et Beaugarte à se manifester par le dépôt d'un prospectus provisoire.

Le Groupe Kaufel, dont le titre a plus que triplé de valeur depuis son inscription en Bourse en novembre dernier, revient sur le marché avec une offre d'unités formées d'une action à droit de vote limité de classe B et d'un bon de souscription. Le prix et le montant de l'émission n'ont pas encore été précisés.

Le Groupe Beaugarte, dont le profil rappelle celui des Restaurants Sportscene, vise pour sa part à émettre 1.1 million d'actions ordinaires au prix unitaire de \$ 2 à l'occasion d'un premier appel public à l'épargne. Le produit servira principalement à refinancer l'acquisition récente de la discothèque Le Cousin de Ste-Foy. Outre Le Cousin, l'entreprise exploite également à Ste-Foy le restaurant et bar Beaugarte inauguré en 1982.

### Le bénéfice de Domtar augmente de 45%

Le bénéfice net de la société Domtar a augmenté de 45% au deuxième trimestre de 1986 grâce à la bonne tenue des secteurs des papiers fins, des pâtes et du bois de sciage.

La société montréalaise a réalisé un bénéfice net de \$ 29.1 millions, soit l'équivalent de 64 cents par action, en regard de \$ 20.1 millions ou 50 cents l'action pour la même période de l'année précédente. Le chiffre d'affaires est passé entretemps de \$ 527.5 millions à \$ 574.3 millions.

La compagnie a fait remarquer que si le groupe des produits de pâtes et papiers avait en général amélioré sa performance, le bénéfice de la division du papier journal a néanmoins diminué. Le bénéfice généré par le groupe des emballages a d'autre part diminué considérablement en raison de la forte concurrence qui prévaut sur le marché et qui a entraîné un fléchissement des prix pour le carton-caisse et les cartonnages ondulés.

### Les ventes de Molson progressent

Les Compagnies Molson Ltée ont repris du poil de la bête au cours du trimestre terminé le 30 juin dernier, les secteurs des brasseries et du commerce de détail ayant augmenté leurs bénéfices par 17% et 10% respectivement.

Le bénéfice de la société diversifiée est passé en effet de \$ 14 millions ou 46 cents par action ordinaire à \$ 18.8 millions ou 60 cents l'action au cours de la période de comparaison. Le chiffre d'affaires a augmenté entretemps de 17% pour passer à \$ 598 millions.

L'augmentation du bénéfice tiré du secteur brassicole est attribuable en partie au fait que les résultats de 1985 avaient été affectés par un arrêt de travail de trois semaines. Le bénéfice d'exploitation du réseau Beaver Lumber Company (Castor Bricoleur) est par ailleurs expliqué par l'amélioration tant des ventes que des marges, le gain de capital provenant de certains éléments d'actif ayant été moindre que l'an dernier. Le secteur des spécialités chimiques a pour sa part subi une légère baisse de son bénéfice d'exploitation en raison surtout d'un lent départ des activités aux États-Unis.

### Datagram vire à perte

La jeune société d'informatique Datagram Inc. a essuyé une perte de \$ 434,000 au terme de son exercice complété le 31 mai dernier, alors que la même période de l'année précédente avait donné lieu à un bénéfice net de \$ 758,775. Les ventes se sont par contre accrues, passant de \$ 5.9 millions à \$ 6.6 millions.

La compagnie a imputé ses déboires aux coûts engagés pour le développement de nouveaux marchés aux États-Unis. Elle a par ailleurs précisé que les problèmes qu'elle avait rencontrés avec les systèmes de communication pour les ordinateurs Burroughs étaient maintenant résolus.

### Multidev fait \$ 300,000 de profits

La jeune société de développement immobilier Multidev Immobilia a généré un bénéfice de \$ 303,353, soit l'équivalent de cinq cents par action ordinaire au cours du semestre terminé le 31 mai dernier grâce à un gain de \$ 600,000 réalisé sur la vente d'un terrain, lequel a permis d'effacer la matérialisation d'une perte sur change étranger de l'ordre de \$ 281,055. La vente du centre commercial Aux Quatre Coins de Rosemère devrait par ailleurs être complétée au cours du prochain trimestre.

### Volcano signe avec Rexfor et Domtar

Le fabricant de chaudières électriques Volcano vient d'augmenter son carnet de commandes de \$ 8 millions, en décrochant, au cours des dernières semaines, deux contrats de la part des sociétés Rexfor et Domtar pour la conception et l'installation de systèmes de chaudières à fluide thermique fonctionnant à la bio-masse.

### Le Motel Journey's s'inscrit en Bourse

Les actions à droit de vote limité de Le Motel Journey's End Corporation seront inscrites à la Bourse de Montréal ce matin. La société qui oeuvre dans l'aménagement et la gestion hôtelière complète présentement un premier appel public à l'épargne de près de \$ 30 millions. Le rapport des transactions apparaîtra dans nos pages financières sous le nom abrégé de Jrny End.

## La plus grande société de services informatiques au pays devient publique DMR émet pour \$ 20 millions d'actions

PAUL DURIVAGE

La plus importante société canadienne de services informatiques, DMR et Associés, depuis peu rebaptisée Groupe DMR Inc., ouvrira bientôt son actionnariat au grand public et portera ses actions à la cote des Bourses de Montréal et de Toronto en septembre prochain.

Le président et co-fondateur de l'entreprise montréalaise, M. Pierre Ducros, a annoncé en effet au cours d'une rencontre avec la presse financière hier, que la société ferait bientôt un premier appel public à l'épargne au Canada de l'ordre de \$ 20 millions. Au Québec, le titre se qualifiera pour le Régime d'épargne-actions en raison d'un taux de déduction de 75%.

Selon M. Ducros, l'industrie des services informatiques arrive à un tournant. La revue américaine Input faisait récemment part d'un taux de croissance de 18% à 21% pour les

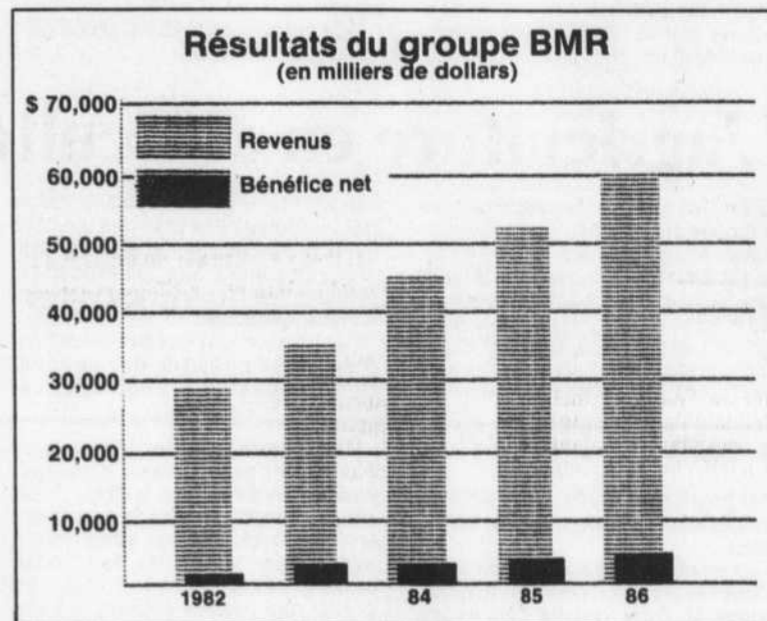
dernières années. Selon les observateurs, la cadence folle des débuts de l'informatisation devrait encore ralentir au cours des prochaines années.

« Mon impression est qu'il y aura saturation d'ici une dizaine d'années. Entretemps, les fusions et acquisitions auront ramené le nombre de participants à un minimum de grandes firmes agissant à l'échelle internationale. »

Et pour demeurer du nombre, DMR a besoin de beaucoup de plus de capitaux que peuvent en apporter ses quelque 125 actionnaires actuels ou que ne génèrent les opérations traditionnelles. L'entreprise ne comptait au 31 mai dernier que \$ 7.4 millions d'avoir propre et un actif total de \$ 17.2 millions.

L'émission projetée n'ira cependant pas entièrement au fonds de roulement. Outre les commissions prises par les courtiers, un montant de \$ 6 millions est requis pour le rachat.

Voir page 10 : DMR



Tous les domaines auront été touchés fin septembre

## Libre-échange: la question des tarifs ne sera pas abordée avant l'an prochain

MONT-TREMBLANT (PC) — À la fin de septembre, a prédit mercredi le négociateur en chef de l'équipe canadienne Simon Reisman, tous les domaines touchés par le projet de libre-échange entre les États-Unis et le Canada auront été abordés et il sera possible de formuler une opinion sur le genre de traité qu'on pourrait conclure.

Après les rencontres d'Ottawa et de Washington, et après celle qui se déroule actuellement à Mont-Tremblant, deux autres réunions sont donc prévues, l'une en août et l'autre en septembre, a expliqué M. Simon

Reisman. Le seul sujet qui ne sera pas abordé en détail avant l'an prochain, a souligné le négociateur-chef, est celui des tarifs.

Washington a donné six mois à la Commission du commerce internationale des États-Unis pour examiner cette question des barrières tarifaires avec le Canada.

« Il s'agit d'un sujet très, très vaste, a signalé M. Reisman. De sorte que je ne prévois pas, même après une réunion en septembre, que nous aurons abordé la question des tarifs. »

M. Reisman a fait savoir que lui-même et son homologue américain, M. Peter Murphy, ont formé deux autres groupes de travail restreints, l'un pour s'occuper des procédures de douane et l'autre de propriétés non matérielles, comme le copyright et les droits d'auteurs.

D'autres groupes vont ainsi être formés, mais M. Reisman a refusé de dévoiler la nature des sujets qui leur seront confiés.

Toujours optimiste, M. Reisman s'est dit encouragé par les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans les négociations.

« Je suis encouragé par la façon franche et libre avec laquelle les questions sont abordées et je peux sentir les progrès », a déclaré le négociateur canadien.

Les discussions sérieuses de Mont-Tremblant n'empêchent pas les négociateurs des deux pays de se permettre des périodes de repos, dans ce décor enchanteur des Laurentides.

C'est ainsi qu'un match de baseball était prévu entre Américains et Canadiens, mercredi, mais qu'il a fallu le remettre à plus tard à cause de la pluie.

## L'Amérique à l'heure du libre-échange 3. L'agriculture céréalière en crise est archi-subsventionnée dans le Mid West

JEAN CHARTIER  
Envoyé spécial

PLATTSBURG (Missouri) — Les fermes du coeur des États-Unis, entre les grands fleuves Mississippi et Missouri, ne sont pas les plus fertiles d'Amérique. Elles se déploient parmi collines et terres rocailleuses. Cela contraste avec la richesse agricole de l'Iowa et de l'Illinois, avec ces grandes plaines agricoles à perte de vue. Ici, l'agriculture est difficile, besogneuse, peu riche. Et, les fermiers n'ont pas vraiment le coeur à faire des concessions aux agriculteurs canadiens.

Ces fermiers cultivent le maïs et le soja, tout comme les fermiers de l'Iowa. Et les fermes atteignent la plupart du temps les 1,000 acres chez ces « petits fermiers » aussi. Les bovins de boucherie n'y ont pas la cote, bien qu'on en ait tanté dans le passé. Mais, avec les prix de famine ob-

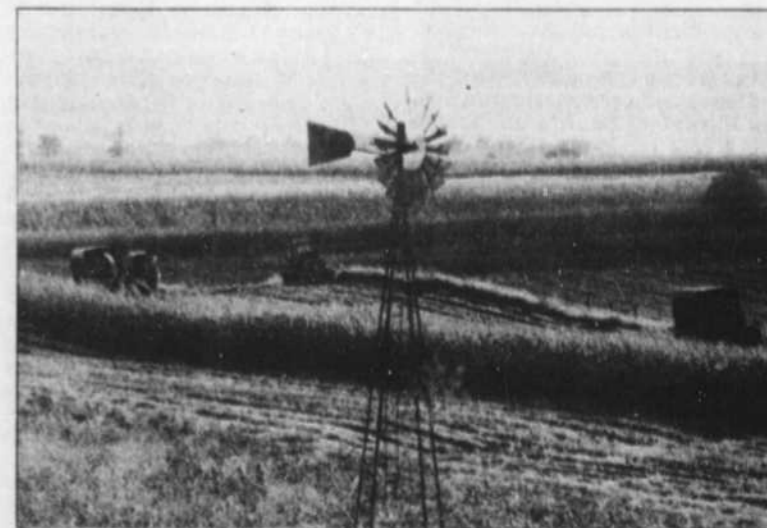
tenus depuis les années 80, il n'en est pas question. On laisse presque complètement l'élevage des jeunes bovins de boucherie aux cowboys du Wyoming, du Nebraska et de l'Okla-homa.

Car, les fermiers n'obtiennent pas un prix plus élevé que dix ans passés pour leur maïs, non plus que pour leurs bovins, et ils en sont aigris bien entendu, mais ils considèrent que c'est moins de travail de faire pousser le maïs que d'élever les bovins.

Jesse Edwards d'Edgerton au Missouri me dira: en vingt ans, le prix du maïs a augmenté d'à peine 120% tandis que les prix à la consommation se sont accrues de plus de 500%. Collectivement, les fermiers se sont donc appauvris. Il n'y a pas de commune mesure entre les prix payés aux fermiers et la hausse générale des prix à la consommation.

Ce costaud d'Edgerton a décidé cette année de réduire la surface cul-

Voir page 10 : Agriculture



Les fermiers n'obtiennent pas un prix plus élevé que celui d'il y a dix ans pour leur maïs.

# LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Alors que l'OPEP se réunit à Genève

## Les prix du pétrole retrouvent leur niveau réel des années 50

VÉRONIQUE MAURUS  
Le Monde

Les pays membres de l'OPEP se réunissent à nouveau pour tenter de mettre un terme à l'effondrement des cours du pétrole. Sauront-ils effacer l'échec qu'ils ont connu il y a un mois en Yougoslavie et à la suite duquel le prix du baril est tombé à son plus bas niveau ?

Dans le domaine pétrolier, le pire n'est jamais sûr. Lorsqu'il y a quelques mois les économistes parlaient d'un pétrole à \$ 5 US le baril, les milieux spécialisés, incrédules, ricanaient. Aujourd'hui, ils rient jaune. À \$ 7 en moyenne, selon les qualités, les prix réels pratiqués ne sont plus très loin de ce minimum absolu. En valeur réelle, ils sont même tombés en dessous de leur niveau des années 50 (1) ! Autant dire qu'après

avoir effacé le second, puis le premier choc pétrolier, la chute des cours du brut vient de rayer 25 années d'histoire de l'OPEP.

Et rien, dans la situation actuelle, ne permet d'espérer une reprise, sinon éphémère. Tous les experts sont d'accord : les prix vont encore chuter à \$ 6, voire à \$ 5 le baril dans les semaines à venir, à moins que l'OPEP ne se ressaisisse. Or, l'organisation des pays exportateurs de pétrole, réunie de nouveau à Genève pour tenter de trouver un moyen de stabiliser le marché, paraît toujours divisée, aussi impuissante qu'il y a un mois dans l'île yougoslave de Brioni.

Bien que l'objectif officiel de cette réunion soit de répartir entre les 13 pays membres des quotas de production précis par pays afin de permettre à l'Organisation d'ajuster globalement son niveau d'extraction à

la demande (estimée à 17,6 millions de barils par jour pour l'année), l'hypothèse d'un accord général en ce sens était purement et simplement écartée par la plupart, avant même l'ouverture officielle de la conférence. Tout au plus, évoquait-on l'idée d'une baisse uniforme de 15% de la production des neuf pays formant la majorité derrière l'Arabie saoudite. Si les quatre États « dissidents » — Algérie, Iran, Libye et Gabon — suivaient cette consigne générale, la réduction volontaire de l'OPEP retiendrait du marché quelque deux à trois millions de barils par jour, ce qui pourrait permettre de redresser, du moins momentanément, les prix.

### Un prix optimal

Mais ce n'est pour l'heure qu'une idée vague avancée par certains pays du Golfe pour obtenir de leurs

partenaires un accord unanime sur leur objectif principal : fixer officiellement une fourchette de prix optimale à moyen terme : entre \$ 17 et \$ 19 par baril. Deux fois plus qu'aujourd'hui, mais moitié moins qu'il y a un an. Cet objectif, dont les moyens restent à définir, demeure jusque-là vivement combattu par les « dissidents ».

Cette proposition, imprécise puisqu'elle suppose connu le niveau actuel de la production, qui varie de semaine en semaine, aurait en tout cas le mérite de la simplicité. Car la distribution de quotas, pays par pays, qui a fait l'objet de nombreuses discussions bilatérales depuis un mois, paraît, elle, dans l'impasse. Le président irakien a fait savoir, il y a quelques jours, qu'il réclamerait désormais la parité avec l'Iran, soit deux fois et demie son ancien quota.

Et les Émirats arabes unis continuent de demander un quota de 1,5 million de barils par jour, soit 50% de plus que précédemment. Cela, pour ne citer que les pays les plus gourmands, la plupart des autres, y compris l'Arabie saoudite et le Koweït, ayant demandé une augmentation de leur quota dans le cas d'une révision générale du système.

Tout vaudrait mieux en tout cas pour l'OPEP qu'un nouvel échec, hypothèse pourtant la plus probable compte tenu des circonstances. Depuis la conférence ratée de Brioni, les prix du brut se sont effondrés, chutant encore d'un tiers : de \$ 11-13 par baril à quelque \$ 6-8 par baril. La production de l'OPEP, échappant à toute discipline, a crevé les plafonds : près de 20 millions de barils par jour actuellement, soit 30% de plus que l'an dernier à la même

époque. Actuellement, personne ne contrôle plus rien, le marché est roi. Les compagnies obtiennent les prix qu'elles veulent... reconnaît un représentant de l'Organisation. L'Arabie saoudite, responsable de cette situation, puisqu'elle a accru son rythme d'extraction de 30% dans le but manifeste de donner une leçon à ses partenaires pour les amener à sa merci, ne semblait toujours pas, à la veille de la conférence de Genève, convaincue que la purge avait été suffisante.

### Référence

(1) Selon la société Enerfinance, un prix de \$ 7 par baril correspond, grosso modo, compte tenu de l'inflation, à un prix réel de 0,45 dollar par baril dans le milieu des années 50. À l'époque, le pétrole se vendait plus de 1 dollar par baril.

## L'emploi a ralenti dans l'industrie canadienne entre avril et mai

OTTAWA (PC) — Statistique Canada a fait savoir que les industries canadiennes comptaient plus de salariés en mai qu'en avril, mais que la hausse entre les deux mois était la moins considérable des quatre dernières années.

Le nombre d'emplois total, dans les industries, étaient de 9,167,000 en mai, soit 110,000 ou 1,2% de plus qu'en avril.

Les emplois comprennent toutes les industries, à l'exception de l'agriculture, de la pêche et du piégeage, des organisations religieuses, des maisons privées et des militaires.

La plus grande partie de la hausse est attribuable aux industries de services, soit 91,000 emplois. Le nombre d'emplois dans les industries productrices de biens n'a augmenté que de 14,000.

Dans les industries productrices de biens, on a noté des baisses dans la forêt, les mines, les carrières, les puits de pétrole et la construction.

Au niveau des provinces, la hausse

entre avril et mai a été particulièrement faible en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Il y a même eu baisse en Alberta.

Pour ce qui est du revenu hebdomadaire moyen des travailleurs, il est demeuré le même en mai qu'en avril.

Mais, comparé à l'an dernier, le revenu moyen a augmenté de 2,9% à \$ 429,34, alors que le taux moyen en 12 mois a été de 4,1%.

Le nombre moyen d'heures de travail dans une semaine est passé de 32,1 en avril à 32,3 en mai.

Le nombre désaisonnalisé de bénéficiaires d'assurance-chômage a par ailleurs augmenté entre avril et mai 1986.

Pour la semaine se terminant le 17 mai 1986, le nombre désaisonnalisé de bénéficiaires de prestations ordinaires d'assurance-chômage s'est situé à 965,000, en hausse de 2,3% par rapport au mois d'avril.

Cela correspond à 22,000 bénéficiaires supplémentaires.

Statistique Canada a indiqué qu'il s'agissait seulement de la troisième légère augmentation mensuelle à survenir depuis que le nombre de bénéficiaires a commencé à diminuer en novembre 1984.

Le nombre désaisonnalisé de bénéficiaires d'assurance-chômage a augmenté de 1,3% au Québec entre avril et mai, passant de 305,450 à 309,430 personnes. Cependant, ce chiffre se situait à près de 313,000 en mars.

Les augmentations les plus importantes du nombre de bénéficiaires entre avril et mai ont été enregistrées en Alberta (11,7%) et dans les Territoires du Nord-Ouest (6,8%), tandis qu'une diminution de 4,6% s'est produite à l'Île-du-Prince-Édouard.

Statistique Canada a précisé qu'il y avait eu 1,080,000 bénéficiaires de l'assurance-chômage au pays en mai 1986, si on utilisait des données non désaisonnalisées.

## L'agriculture en difficulté financière

REGINA (PC) — Les agriculteurs du monde entier éprouvent des difficultés financières semblables à celles qui sont le lot de leurs collègues canadiens, estime le président de la Fédération internationale des producteurs agricoles, M. Glenn Flaten.

Les fermiers sont universellement confrontés à un accroissement de

leurs coûts de production associé au fléchissement des prix des denrées qu'ils produisent, a-t-il affirmé vendredi, au cours d'une conférence regroupant des femmes agricultrices de Saskatchewan.

M. Flaten, qui est propriétaire d'une ferme au sud de Regina et ancien président de la Fédération ca-

nadienne de l'agriculture, a été élu plus tôt cette année à la présidence de l'organisme international.

« Peu importe le produit dont vous parlez ou à quelle partie du monde vous faites allusion, nous traversons une époque difficile, a dit M. Flaten. Et les agriculteurs sont loin d'être au bout du tunnel. »

### DMR

chat prochain d'un tiers des actions privilégiées présentement en circulation.

Un montant de \$ 8,5 millions a par ailleurs été réservé pour fins d'acquisitions. M. Ducros a été bien avare de précisions sur ses projets, mais on a pu comprendre que le marché canadien étant relativement bien couvert avec 16 bureaux de représentation, on entendait principalement renforcer la présence du groupe aux États-Unis, en Australie et en Angleterre.

Le Groupe DMR tire présentement près de 80% de son chiffre d'affaires de près de \$ 60 millions de ses opérations canadiennes, le Québec comptant à lui seul pour près de la moitié du total des recettes canadiennes. Les États-Unis ont par ailleurs apporté l'an dernier pour près de \$ 6 millions d'affaires, l'Australie \$ 4 millions et l'Angleterre, un demi million de dollars.

L'entreprise n'entend cependant pas grossir pour grossir. Ces ingénieurs vous diront que si on s'y prend correctement, un plus n'est pas fait. « On ne veut pas simplement additionner les forces de travail, mais générer une plus value en créant une pensée collective avec des méthodologies qui nous soient propres », a expliqué M. Ducros.

C'est pourquoi, outre les \$ 2 millions alloués à la recherche et le développement, \$ 1,5 millions du produit net de l'émission iront à l'Institut DMR. Il s'agit d'un organisme de formation créé par le Groupe pour étendre cette « pensée collective » aux employés actuels comme à ceux qui se joindront, à la suite des acquisitions projetées.

DMR a par ailleurs pris des mesures afin d'empêcher qu'elle fasse elle-même l'objet d'une prise de contrôle en réservant à ses employés et dirigeants des actions comportant dix droits de vote, tandis que celles

qui seront offertes au grand public et seront transigées en Bourse n'en comportent qu'un seul. Les actions à droit de vote multiple perdront d'autre part automatiquement ce privilège s'ils sont revendues à des intérêts extérieurs à l'entreprise.

Le contrôle de l'entreprise (44%) appartient présentement à la société de portefeuille Meroduc dont l'appellation reprend les deux premières lettres des noms des trois fondateurs, MM. Serge Meilleur, Alain Roy et Pierre Ducros, d'ex-employés de IBM Canada. M. Meilleur a par ailleurs quitté l'entreprise et vendu toutes ses actions à ses deux collègues, en octobre dernier pour « prendre un congé sabbatique ».

Meroduc a d'ailleurs mis sous écrous ses actions, aucune ne pouvant être revendue au cours de la première année. Cette disposition, qui va au-delà des exigences des Commissions des valeurs mobilières canadiennes, « vise à démontrer l'engagement ferme de la direction à se

### Agriculture

réunis ici, bien que personne ne soit intéressé à l'achat de nouveau matériel.

Depuis 10 ans, les fermiers qui se sont tirés d'affaire, ce sont les fermiers qui ont évité de s'endetter. Les jeunes fermiers dotés des diplômes en administration au cours des années 70, jeunes fermiers qui s'étaient lancés dans la voie de l'expansion rapide, ils se sont cassés la gueule, ou tout au moins ils sont encore dans de mauvais draps. Il y un de ces jeunes fermiers à ce meeting de Plattsburgh. Plus loquace que les autres, plus instruit, il a beaucoup plus de dettes. Il n'est pas sûr de s'en tirer.

L'agriculture américaine ne peut concurrencer l'agriculture argentine, brésilienne et tiers-mondiste de nos jours, considère-t-il. Car, il n'est pas question pour les fermiers du Missouri d'accepter des salaires de l'ordre de \$ 1,25 l'heure. Les fermiers du Mid West exigent un salaire comparable à celui des autres travailleurs américains. Ils se plaignent amèrement d'ailleurs de l'abandon des classes politiques. Nous ne représentons même plus 1% de la population travaillante de ce pays, lancera un fermier. Aucun représentant au Congrès ne dépend que des milieux agricoles de nos jours.

beaucoup plus que sous les régimes Carter et Johnson.

Les fermiers américains sont résolument contre le régime des Marketing Board canadiens et contre les subsides du gouvernement canadien aux producteurs agricoles, ils sont dépendants présentement d'un formidable régime de subsides américains. En fait, disent les producteurs, c'est d'abord à cause de l'augmentation de la production céréalière par la Chine; ce pays produit davantage de céréales qu'il n'en consomme cette année, et les pays du tiers-monde ont aussi considérablement accru leur production.

Dans ce contexte, il faut protéger les agriculteurs américains. Avocats mordus du libre-marché, ceux-ci restent amers à l'endroit du blocus décrété par le président Carter contre la Russie en 1979. Le marché russe est perdu depuis ce blocus et on ne le digère pas dans le Mid West. Les Canadiens et les Argentins ont pris la place des agriculteurs américains auprès des Russes avec leurs agricultures subventionnées, dit-on ici.

En fait, on peut facilement penser que l'agriculture, c'est le dernier domaine dans lequel le libre-échange s'instaurera entre le Canada et les États-Unis. On n'est même pas au courant de l'ouverture de pourparlers sur le libre-échange avec le Canada ici.

Il serait fort étonnant d'une part que les fermiers canadiens consentent à abandonner leurs agences de commercialisation, agences qui ont inspiré la Communauté économique européenne et que les agriculteurs canadiens considèrent comme le meilleur système de mise en marché agricole au monde, et il serait tout aussi étonnant d'autre part que les fermiers américains consentent à adopter le système canadien.

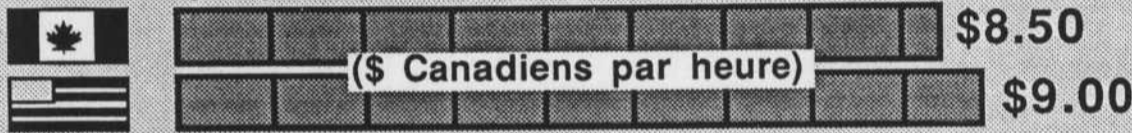
Tout au plus, peut-on songer à des

### COUP D'OEIL

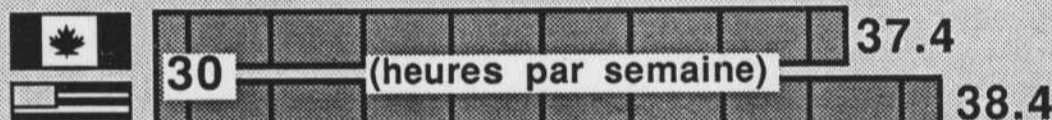
## DES COMPARAISONS

Un sondage\* auprès des multinationales indique que les Canadiens ne le cèdent en rien aux Américains.

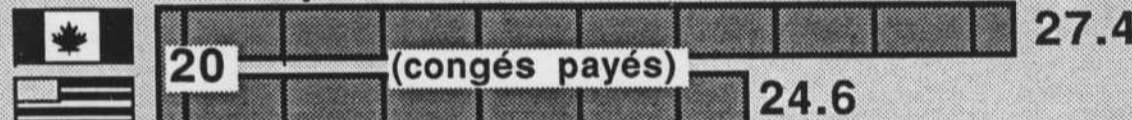
Pour la plupart, nous gagnons moins...



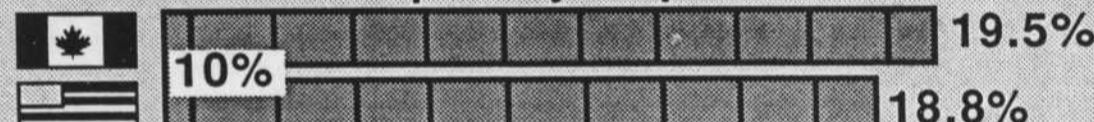
Nous travaillons moins...



Nous avons plus de vacances et de congés...



Et nous sommes plus syndiqués



Source: Conference Board du Canada / Secrétariat Américain du Commerce

Australie et un en Angleterre. Ses revenus sont passés de \$ 300,000 pour l'exercice financier terminé le 31

mai 1974 à \$ 59,5 millions en 1986, affichant ainsi un taux de croissance annuel composé moyen de 55,4%.

## AVIS PUBLICS Voir aussi en page 4

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 juillet 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 149374 CANADA INC., faisant affaires sous le nom et raison sociale de Les Industries S.M.E./S.M.E. Industries Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 21ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3745735.

Ce 23ème jour de juillet, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 juillet 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 149374 CANADA INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3745734.

Ce 23ème jour de juillet, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 juillet 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 149374 CANADA INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 10ème jour de juillet 1986, sous le numéro 3745734.

Ce 23ème jour de juillet, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Prenez avis que le requérant Claude Derooy, Cap Cha, Gc, détenteur du permis Q-50831-A, 01, région 1, s'adresse à la C.T.O. afin de transférer ledit permis en faveur de TRANSPORT RÉGIS Harrison Inc., Ste-Félicité, Qc, région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.O. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 30 juillet 1986 — 2ème le 31 juillet 1986 — S.P.T.Q. L.T.E.E.

Prenez avis que le requérant V. SITE TOURISTIQUE FLEUR DE LIS INC. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir en sa faveur le transfert du permis O-00157 présentement exploité par M. Bernard Cayer et faisant affaires sous la raison sociale de CHAMPLAIN CITY TOUR REG'D et ce, suite à une convention de vente conditionnelle intervenue entre les parties visant le système de transport rattaché à l'exploitation dudit permis.

Elle demande au surplus que toute décision à venir entre en vigueur immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 31 juillet 1986 — 2ème le 1er août 1986

2ème parution: 1er août 1986

Prenez avis que le requérant Claude Derooy, Cap Cha, Gc, détenteur du permis Q-50831-A, 01, région 1, s'adresse à la C.T.O. afin de transférer ledit permis en faveur de TRANSPORT RÉGIS Harrison Inc., Ste-Félicité, Qc, région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.O. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 31 juillet 1986 — 2ème le 1er août 1986

2ème parution: 1er août 1986

Prenez avis que le requérant Claude Derooy, Cap Cha, Gc, détenteur du permis Q-50831-A, 01, région 1, s'adresse à la C.T.O. afin de transférer ledit permis en faveur de TRANSPORT RÉGIS Harrison Inc., Ste-Félicité, Qc, région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.O. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 31 juillet 1986 — 2ème le 1er août 1986

2ème parution: 1er août 1986

Prenez avis que le requérant Claude Derooy, Cap Cha, Gc, détenteur du permis Q-50831-A, 01, région 1, s'adresse à la C.T.O. afin de transférer ledit permis en faveur de TRANSPORT RÉGIS Harrison Inc., Ste-Félicité, Qc, région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.O. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 31 juillet 1986 — 2ème le 1er août 1986

2ème parution: 1er août 1986

Prenez avis que le requérant Claude Derooy, Cap Cha, Gc, détenteur du permis Q-50831-A, 01, région 1, s'adresse à la C.T.O. afin de transférer ledit permis en faveur de TRANSPORT RÉGIS Harrison Inc., Ste-Félicité, Qc, région 1, le tout conformément aux dispositions de l'article 30 des R.P.R.I.C.T.O. et demande à ce que la décision soit exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut porter opposition ou intervention dans les cinq jours qui suivent la deuxième parution dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

Parutions: 1ère le 31 juillet 1986 — 2ème le 1er août 1986

2ème parution: 1er août 1986

AVIS est par les présentes donné que CHANTAL LEFEBVRE présentement étudiante, domiciliée et résidant au 6705 Boyer à Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son prénom en celui de ROXANE.

Montréal, ce 21 juillet 1986.

Me Gérard Soumeillant

400 est, rue Jarry

Montréal, Qc

H2P 1V3

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-04-002977-867

ANDRÉ LANDRY

Requérant

-vs-

MARTINE CHOUVALDIZE Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, MARTINE CHOUVALDIZE est requise de comparaître en salle 217, le 11 septembre 1986 à 9:30 heures, alors que sera présentée la présente requête pour garde légale et physique d'enfant, affidavit et avis et de plus une copie de la présente a été laissée à son intention à la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal.

À défaut de l'intimée de comparaître à la dite date un jugement par défaut sera alors prononcé contre elle.

Montréal, le 28 juillet 1986.

M. MARTIN, P.A.

Me SOPHIE-LOUISE OUMMET

7190, rue Saint-Denis

MONTRÉAL, QC

H2R 2E2

(514) 275-6610

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-000077-862

THARAUD S.A. Demanderesse

-vs-

GIRARD N. L.T.E.E. Défendresse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défendresse, GIRARD N. L.T.E.E. est requise de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours de la présente parution. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.P.C. a été laissée à la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal, à son intention. À défaut par la défendresse de comparaître dans le dit délai un jugement par défaut sera alors prononcé contre elle.

Montréal, le 28 juillet 1986.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

Mes DORRIS & MARTIN

1155 ouest, boul. Dorchester

Bureau 3412

MONTRÉAL, QC

H3B 3T3

## LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

# Le président de l'OPEP affirme que sept pays acceptent de réduire leur production

GENÈVE (Reuter) — Le président de l'OPEP Rilwanu Lukman a annoncé mercredi que sept pays membres avaient accepté de réduire de 1.6 million de barils par jour leur production et a ajouté que l'organisation suggérait une réduction d'un million b/j aux pays non membres.

Une réduction effective de 2 à 2.5 millions b/j permettrait d'enrayer la chute des prix consécutive à l'engorgement du marché mais elle devrait être de 3 à 4 millions b/j pour provoquer un redressement réel, estime un important opérateur. En huit mois, le brut est passé de plus de trente dollars à moins de dix dollars le baril.

Dans la matinée, Lukman avait déclaré que l'OPEP devait chercher, dans l'immédiat et provisoirement, à réduire de 2 millions b/j au moins sa production globale qui approche actuellement des 20 millions b/j contre un plafond de 17.6 millions b/j convenu par une majorité de neuf pays membres en juin dernier et un plafond officiel de 16 millions b/j.

Faute de parvenir à un accord durable sur des quotas individuels impératifs de production, les ministres, réunis depuis lundi à Genève, ont eu

des consultations sur des réductions temporaires et volontaires.

Le ministre iranien du Pétrole, Gholamreza Akazadeh, a déclaré que son pays participerait à la réduction de la production uniquement si celle-ci permettait de limiter le plafond à 16 millions de b/j mais qu'il n'y contribuerait pas si celle-ci n'était réduite qu'à 18 millions b/j.

Le mois dernier, l'Iran, l'Algérie, le Gabon et la Libye s'étaient prononcés en faveur d'un plafond plus bas que celui de 17.6 millions b/j convenu par leurs partenaires de l'OPEP.

Le ministre irakien du Pétrole Kassem Ahmed Taki a pour sa part fait savoir que son pays ne participerait pas aux réductions volontaires de production soulignant que Bagdad n'avait pas accru sa production depuis novembre dernier.

Qatar et les Émirats arabes unis ont également fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de limiter leur production.

Lukman, ministre nigérian du Pétrole, n'a pas cité les sept pays ayant donné leur accord pour une diminution ni indiqué les niveaux individuels de réduction mais il a précisé

que ces réductions s'appliqueraient aux volumes réels de production.

« Cette fois, il n'y a pas lieu de douter que nos membres, loyaux envers eux-mêmes, honoreront leurs engagements, surtout si les réductions sont volontaires », a-t-il ajouté.

Interrogé par l'agence REUTER sur les consultations avec les autres pays producteurs de pétrole non membres de l'OPEP, Lukman a déclaré : « nous restons en contact permanent avec eux ».

À la question de savoir si une réduction d'un million de barils par jour suffisait, il a répondu « peut-être ». « Nous acceptons n'importe quel volume susceptible de relever les prix internationaux du pétrole », a-t-il dit.

À l'exception de la Grande-Bretagne, la plupart des autres pays exportateurs de pétrole se sont déclarés prêts à réduire leur production en cas d'accord en ce sens au sein de l'OPEP.

Le ministre a souligné que l'arrangement en cours était provisoire et devait permettre d'améliorer l'atmosphère pour s'attaquer au problème de la production à long terme et de révision des quotas.

Il a reconnu que la fixation des quotas posait « un grave dilemme politique » mais a refusé de se prononcer sur l'idée d'une conférence extraordinaire ou d'un sommet de l'OPEP, envisagé pour sortir de l'impasse en cas d'échec de l'actuelle conférence ministérielle, la quatrième depuis le début de l'année sur la lancinante question de la limitation de la production.

Avant la reprise jeudi matin de la conférence, le Dr Subroto, ministre indonésien de l'Énergie, devait multiplier ses efforts pour obtenir plus de concessions de la part des pays membres.

Interrogé mercredi à Genève, un expert des questions pétrolières a déclaré qu'une réduction de 1.6 de b/j ne serait pas suffisante pour convaincre le marché que l'OPEP était prêt à faire d'importants sacrifices.

Il a ajouté qu'une réduction de deux millions b/j au moins de la part de l'OPEP plus un million de la part des autres pays producteurs serait nécessaire pour provoquer une augmentation des prix du brut.

Sinon, les prix pourraient chuter jusqu'à cinq dollars le baril, a-t-il souligné.

### Nouveau déficit record au premier semestre

# La balance commerciale des USA ne cesse de se détériorer, surtout avec le Japon

JEAN-JACQUES MEVEL

WASHINGTON (AFP) — La balance commerciale des États-Unis est restée lourdement déficitaire en juin et, faute d'amélioration malgré la chute du dollar, des responsables américains multiplient les mises en garde.

Le déficit a atteint \$ 14.2 milliards le mois dernier, un chiffre identique à celui de mai et supérieur à celui d'avril.

Les six premiers mois de 1986 propulsent le déséquilibre extérieur sur une pente annuelle de \$ 170 milliards, niveau que de nombreux responsables commencent à juger insupportable. Volant de record en record depuis le début des années 1980, il avait atteint \$ 144.6 milliards l'an dernier.

Les États-Unis « ne peuvent continuer à gager le futur pour payer leurs dépenses présentes », a affirmé

mercredi le nouveau président du Conseil pour l'exportation (President's Export Council), M. Colby H. Chandler. Cette mise en garde suit l'avertissement lancé par le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, pour qui le déficit conduit l'économie américaine à une situation « difficile et dangereuse ».

Les indicateurs commerciaux persistent dans le rouge, bien que le dollar ait donné un substantiel avantage de change aux exportateurs américains en perdant le tiers de sa valeur face au yen japonais et à la plupart des grandes monnaies européennes en quinze mois.

#### Pas d'amélioration

Le commerce avec le Japon, première source du déficit (\$ 49. milliards en 1985) ne montre aucun signe d'amélioration. Une vente exceptionnelle d'or au Japon pour deux

milliards de dollars a seule pu empêcher une nouvelle détérioration en juin. Avec la CEE, le déficit s'est alourdi, passant de \$ 2.7 à \$ 3.8 milliards.

Avec Taïwan, le déséquilibre a atteint \$ 1.3 milliard le mois dernier et risque d'accroître les pressions que Washington exerce sur les nouveaux pays industrialisés d'Asie afin qu'ils acceptent, comme le Japon, une remontée de leur monnaie face au dollar.

L'agriculture américaine, qui croule sous les excédents, a affiché son deuxième déficit mensuel en juin (\$ 71.2 millions), alors que la Maison-Blanche s'interroge sur l'opportunité de subventionner en nature, pour la première fois, des exportations de blé américain vers l'Union soviétique.

Le déficit croissant risque de rendre plus difficile la position du pré-

sident Ronald Reagan, coincé, à l'approche d'élections législatives, entre sa foi libérale et l'audience croissante des partisans du protectionnisme au Congrès.

Le président « ne pourra pas tenir ses positions libre-échangistes » si le Japon n'ouvre pas plus largement son marché intérieur aux États-Unis, a affirmé mercredi le secrétaire au Commerce, M. James Baldrige, de retour de Tokyo.

Pour sa part, le président du Conseil pour l'exportation, cercle d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires qui conseille la Maison-Blanche, a affirmé que crier au loup contre les pratiques « déloyales » des concurrents « ne soulage pas la douleur ». Les exportateurs américains « resteront gravement handicapés » tant que le déficit budgétaire fédéral et les taux d'intérêts ne seront pas réduits, a-t-il dit.

# Noranda demande une indemnité au Nicaragua pour une mine nationalisée en 1979

LUC SIMARD

MANAGUA — La compagnie Noranda a récemment demandé au Nicaragua de lui verser une indemnité de \$ 8 millions US pour une mine nationalisée en 1979.

Mais, après une étude préliminaire de la demande, le gouvernement nicaraguayen affirme qu'il ne doit rien à la Noranda et, qu'à contrario, celle-ci devra verser une compensation au Nicaragua.

Les négociations concernent la mine d'El Limon, située à 90 kilomètres au nord-ouest de la capitale, Managua. Cette mine d'or et d'argent — la plus importante du Nicaragua — était jusqu'en 1979 propriété de la compagnie El Setentrion, dont Noranda détenait 60 % des actions.

Le 22 juin 1979, moins d'un mois avant le renversement du dictateur Anastasio Somoza par une insurrection populaire, des guérilleros du Front sandiniste de libération nationale occupèrent la mine, sise au creux d'une vallée isolée et ils en expulsèrent la direction de la compagnie.

Après quelques semaines d'auto-gestion des installations par les ouvriers, Managua dépêcha de nouveaux administrateurs. Le 2 novembre 1979, le « gouvernement de reconstruction nationale » adopta le décret de nationalisation de toutes les mines du pays.

Une première rencontre de négociations entre Noranda et le gouvernement nicaraguayen a eu lieu le 9 avril dernier à Managua. Noranda a alors présenté une demande d'indemnisation de \$ 8,319,000 US, plus les intérêts accumulés de 1979 jusqu'à maintenant.

C'est le vice-président à l'exploration et au développement de Noranda, M. J.O. Hinds, qui a soumis cette demande au ministre de la Jus-

tice du Nicaragua, M. Rodrigo Reyes. Le premier secrétaire de l'ambassade du Canada au Costa Rica (l'ambassade est aussi responsable du Nicaragua), M. Donald Blanks, a aussi pris part à la réunion à titre d'interprète de M. Hinds.

La demande de Noranda est identique à celles qu'elle a formulées par lettre au gouvernement du Nicaragua depuis 1981. La compagnie réclame un montant de \$ 4 millions US pour les gisements inexploités au moment de la nationalisation. Elle veut \$ 4 millions US supplémentaires pour des installations de surface et deux lingots d'or présumément disparus au moment de l'occupation de la mine par les forces sandinistes.

Le Nicaragua n'est guère enclin à acquiescer à la demande. Selon M. Reyes, la « loi des réserves naturelles », en vigueur à l'époque de Somoza, précisait que les réserves de minéraux inexploités appartenaient à l'État. « Cette partie de la demande n'est pas négociable », affirme le ministre.

Par ailleurs, Managua admet être en possession d'un des deux lingots d'or disparus (qui vaut au bas mot \$ 200,000 US) qui se trouve dans les voûtes de la Banque centrale du Nicaragua. L'autre lingot, selon M. Reyes, a été probablement subtilisé par les gardes nationaux en déroute de l'ex-dictateur Somoza.

Le Nicaragua soutient en outre que la compagnie El Setentrion a fraudé l'impôt au cours des années de la dictature. Le décret de nationalisation des mines donne à l'État le droit de vérifier les livres comptables de la compagnie pour la période comprise entre 1969 et 1979. Dans ce cas, par manque de personnel selon le ministre, la direction générale des revenus et le vérificateur général de la république se sont limités aux années 1973 à 1979.

Sans dévoiler les montants en

cause, M. Reyes affirme que d'importantes différences ont été notées entre la valeur réelle des actifs de la compagnie et la valeur déclarée à l'impôt. « Nous sommes tout à fait certains que le solde final de cette négociation sera favorable au Nicaragua », affirme M. Reyes.

À El Limon, les ouvriers et les administrateurs, qui ont travaillé à la mine avant 1979, estiment que le Nicaragua n'a pas à indemniser la compagnie.

« La compagnie nous a laissée une machinerie installée au début des années 40, obsolète et qui n'a plus aucune valeur », a déclaré M. Antonio Gonzalez, aujourd'hui sous-directeur de la mine. À 12 ans, M. Gonzalez connaissait déjà tous les recoins de la mine, où son père était assistant du médecin-chef de la compagnie.

M. Gonzalez a suivi plus tard un cours d'ingénieur-chimiste à Houston (Texas). Revenu au Nicaragua, il rappelle qu'il était le seul Nicaraguayen dans l'équipe de direction de la mine. Dans les années 70, il recevait un salaire mensuel de 2,000 cordobas (l'équivalent de \$ 286 US) alors que les ingénieurs américains, qui

occupaient un rang semblable, recevaient trois fois plus.

« La demande de Noranda est injustifiée », a affirmé M. Rafael Mendoza, âgé de 44 ans, qui est responsable d'un des trois puits exploités de la mine. « Le travail était dur avant 1979. La compagnie n'a laissé ici que des ruines et des travailleurs diminués, physiquement ».

Un travailleur inapte au travail, en raison d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail, était congédié avec une indemnité ne dépassant pas 7,000 cordobas (\$ 1,000 US). Une mort accidentelle au travail apportait le même montant aux héritiers.

Après la nationalisation, l'État a instauré un régime de pension pour les travailleurs invalides et pour les retraités. Le régime a aussi bénéficié aux travailleurs qui avaient quitté la mine avant la nationalisation.

Contrairement à la position qu'il a adoptée face aux compagnies minières américaines, le Nicaragua a choisi de ne pas inclure les dommages humains et écologiques causés par la compagnie El Setentrion

# CGE forme avec ITT le 2e groupe mondial de télécommunications

PARIS (AFP) — Le gouvernement français a donné le feu vert mercredi à la création d'une société commune dans le domaine des télécommunications par la Compagnie générale d'électricité et par le groupe américain International Telephon and Telegraph (ITT).

Le ministre de l'Industrie, M. Alain Madelin, a indiqué que l'État, actionnaire de la CGE, « ne s'opposait pas » à cet accord important qui va donner naissance au deuxième groupe mondial de télécommunications, derrière l'autre géant américain ATT.

Le ministre a affirmé que le gouvernement respectait l'indépendance de l'entreprise nationalisée, dans une affaire représentant « le plus grand accord industriel réalisé en France et sans doute en Europe depuis longtemps ».

M. Madelin a ajouté qu'il appartiendrait à l'entreprise elle-même de donner les détails de l'accord, qui doit entrer en vigueur le 31 juillet.

Les deux groupes avaient annoncé le 2 juillet leur accord pour la constitution d'un pôle européen des télécommunications, représentant, selon le ministère de l'Industrie, près de \$ 10 milliards de chiffre d'affaires annuel, une activité dans 75 pays, dont 15 pays européens, et un effectif de 150,000 personnes. La Société générale de Bel-

gique (premier holding belge) et la compagnie téléphonique espagnole Telefonica ont indiqué qu'elles comptent être actionnaires de ce consortium européen.

Au ministère de l'Industrie, on estime que les modalités juridiques et financières de fonctionnement de la nouvelle société devraient être fixées d'ici à la fin de l'année. Son capital serait réparti entre ITT et une holding européenne comprenant une participation belge et espagnole, sous le contrôle majoritaire de la CGE.

On estime de bonne source au ministère que l'accord CGE-ITT est complètement disjoint des discussions en cours entre la CGE, ATT et d'autres industriels européens, notamment sur le créneau des faisceaux hertziens.

De même source, on précise que l'accord autorisé mercredi est également disjoint du problème du calendrier de la privatisation de la CGE, décidée par le gouvernement. « Il est sûr que la conclusion de cet accord peut être de nature à repenser le calendrier de la privatisation, mais « comme celui-ci n'est pas arrêté... », a-t-on indiqué.

Les pouvoirs publics rendent enfin hommage à l'ancien PDG de la CGE, M. Georges Pèbereau, « architecte de cet accord », remplacé il y a une semaine à la tête du groupe nationalisé.

# Cineplex Odeon acquiert les actions de RKO Inc

TORONTO (CDJ) — La société Cineplex Odeon a annoncé hier avoir convenu de l'achat de toutes les actions en circulation de RKO Century Warner Theatres Inc. et de ses autres compagnies affiliées de salles de spectacles pour \$ 179 US millions.

Le prix d'achat sera versé sous forme de 1.6 millions d'actions de MCA Inc. que détient Cineplex, lesquelles sont évaluées à \$ 80 millions, \$ 97.5 millions comptant, lequel montant sera utilisé en partie pour rembourser la dette bancaire de RKO, et un billet à ordre portant un intérêt de 8 % sur trois ans.

Les actions de RKO sont présentement détenues par M. Michael Landes, Albert Swartz et Almi Pictures Inc.

Cineplex Odeon a indiqué que cette transaction, sujette aux approbations des autorités compétentes, devrait être complétée au cours du mois de septembre.

Cineplex a indiqué s'attendre à ce que l'acquisition « contribue initialement de façon marginale aux bénéfices. Toutefois, à mesure que Cineplex implantera ses systèmes

dans le calcul de la compensation qu'il entend demander à cette dernière compagnie. Un article du décret de nationalisation lui permettrait d'agir de la sorte.

L'attitude montrée par le Nicaragua apparaît néanmoins ferme. Le ministre Reyes croit tout de même que le rejet de la demande de Noranda par son gouvernement ne nuira pas aux relations entre le Nicaragua et le Canada.

« Le Nicaragua veut conclure cette négociation le plus rapidement possible pour clarifier quelles sont ses obligations internationales, d'autant plus que le gouvernement canadien, qui est un gouvernement ami, a montré de l'intérêt pour la question », soutient-il.

GENERAL MOTORS ACCEPTANCE CORPORATION DU CANADA, LIMITÉE



**R. PIERRE BROOKS**  
General Motors Acceptance Corporation du Canada, limitée annonce la nomination de Monsieur R. Pierre Brooks au poste de directeur de la succursale de contrôle de Montréal.  
Un diplômé de l'Université de Montréal, Monsieur Brooks a joint les rangs de GMAC à Montréal en 1959.  
Après avoir occupé différents postes au sein du comité de direction à Montréal, il était nommé chef de crédit à Dorval en 1977 et directeur de la succursale de Sherbrooke en 1979. Transféré en France comme directeur en 1980, il occupait depuis 1983 le poste de Président-Directeur général de la Banque de Crédit General Motors, filiale de GMAC à Paris, France.

## CARTES D'AFFAIRES

### ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892  
Conseils en propriété intellectuelle  
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514) 934-0272  
Télex: 05-268656  
Cable: MARION  
Télécopieur

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESION URGENTS?  
**SCRIBEC**  
45 rue Jarry est — 387-2486  
OUVERT LE SOIR ET LE SAMEDI

### Société générale du cinéma du Québec



**JEAN-GUY LAVIGNE, MBA**  
La Vice-première ministre et Ministre des Affaires culturelles, madame Lise Bacon, annonce la nomination de M. Jean-Guy Lavigne au poste de président-directeur général de la Société. M. Lavigne détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et un diplôme du Centre international de recherche et d'études en management (CIREM).  
Depuis 15 ans, il a occupé plusieurs postes dans la haute fonction publique dont celui de vice-président et directeur général de l'Office de la langue française. Au moment de sa nomination, il était secrétaire général du Groupe de travail du gouvernement du Québec sur la déréglémentation. M. Lavigne est aussi membre du conseil d'administration de la Société de développement des industries de la culture et des communications (SODIC).

**PLACEMENTS À TERME GARANTI**

<b>7 1/4%</b> échéance 2-5 sept. 1986 min. 10 000\$	<b>9 1/2%</b> 3 ans - min. 500\$ payé annuellement	<b>10 1/8%</b> 5 ans - min. 500\$ payé annuellement
---	--	---

Taux Sujets à Changement

Montréal : 612, rue Saint-Jacques (514) 392 1880  
STATIONNEMENT INTÉRIEUR GRATUIT  
Québec (418) 681 0277 • Sherbrooke (819) 564 1880 • Ottawa (613) 563 1880

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER  
Institution inscrite. Règle de l'assurance-dépôts du Québec • Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

**LA BANQUE ROYALE DU CANADA**

Dividendes  
AVIS est donné par les présentes que les dividendes sur les actions en circulation ci-dessous de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours à la Banque et à ses succursales à compter du 22 août 1986 aux actionnaires inscrits à la clôture des registres le 24 juillet 1986, comme suit :

- Dividende n° 22 de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1.88;
- Dividende n° 13 de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1.45;
- Dividende n° 9 de \$1.7835 par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série C;
- Dividende n° 9 de \$1.6675 U.S. par action sur les actions privilégiées de premier rang à taux variable, série D;
- Dividende n° 19 de \$0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de \$2.75;
- Dividende n° 396 de \$0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des catégories susmentionnées, sauf celles indiquées à l'alinéa 4 ci-dessus, peuvent choisir de recevoir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires de la Banque plutôt qu'en espèces, conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

AVIS est également donné par les présentes que les dividendes nos 4, 5 et 6 sur les actions privilégiées de premier rang, série E, au taux flottant ajusté au cours, en circulation de cette Banque, ont été déclarés pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 1986 et qu'ils seront payables les 12 septembre, 10 octobre et 12 novembre respectivement aux actionnaires inscrits à la clôture des registres les 29 août, 30 septembre et 31 octobre respectivement, en conformité des dispositions sur les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant à ces actions.

Par ordre du conseil d'administration  
Le vice-président et secrétaire,  
R.J. Moores  
Montréal, le 3 juillet 1986



LE DEVOIR ECONOMIQUE

TRUST GENERAL REER DÉPÔTS GARANTIS 10 1/8% 5 ANS Intérêt annuel

MONTREAL Tendence irrégulière

MONTREAL (PC) — La tendance était irrégulière mercredi à la Bourse de Montréal et l'indice général a clôturé avec un gain de 1.14 point, à 1463.10.

Tableaux de variations des titres: XKM MARCHÉ (1463.10), XCO HYDRO-CARBURE (996.82), XCB BANCAIRE (1365.83), XCF PRODUITS FORESTIERS (1921.33), XCM MINES ET MÉTAUX (1177.10)

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Tableau A B: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau C D: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau E F: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau G H: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau I J: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau K L: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau M N: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau O P: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau Q R: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau S T: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau U V: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau W X: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau Y Z: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AA AB: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau Ventes: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau O P: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau Q R: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau S T: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau U V: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau W X: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau Y Z: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AA AB: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AC AD: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AE AF: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AG AH: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AI AJ: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AK AL: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AM AN: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AO AP: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AQ AR: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AS AT: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AU AV: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AW AX: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau AY AZ: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BA BB: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BC BD: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BE BF: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BG BH: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BI BJ: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BK BL: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BM BN: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BO BP: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BQ BR: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BS BT: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BU BV: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BW BX: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau BY BZ: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau CA CB: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau CC CD: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau CE CF: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

Tableau CG CH: Liste de valeurs boursières avec colonnes pour le titre, le prix, le volume et les variations.

TAUX D'INTERET

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Tableau comparatif des taux hypothécaires et de prêts personnels. Colonnes: Institution financière, Type de prêt, Durée, Taux.

Compilation Fiducie du Québec — 29 juillet 1986 \* Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec. Taux sujets à changements sans préavis

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les dépôts garantis. Colonnes: Institution financière, Type de dépôt, Durée, Taux.

Compilation Fiducie du Québec — 29 juillet 1986 \* Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec. Taux sujets à changements sans préavis

OPTIONS

Tableau des options: Colonnes: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Trans., Op., Dern.

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Tableau des contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est. Colonnes: Contrat, Prix, Variation.

Indat Ltd, semestres clos 30 juin: 1986, \$16,916,000 ou 35 cents; 1985, \$13,366,000 ou 27 cents.

Jannick Ltd, six mois: 1986, \$15,046,000 ou \$1.11; 1985, \$11,657,000 ou 84 cents.

Loblaw Companies Ltd, 24 semaines closes 14 juin: 1986, \$29.0 millions ou 37 cents; 1985, \$27.1 millions ou 33 cents.

Pac-Canadian Petroleum Ltd, sem. clos 30 juin: 1986, \$94.0 millions.





SPORTS



Alex Baumann a remporté l'or et passé près de battre son propre record du monde sur 200 mètres-quatre nages individuel, hier, avec un chrono de 2:01.80.

# Une alerte à la bombe sème l'émoi aux Jeux 12 autres médailles pour le Canada

ÉDIMBOURG, Écosse (PC) — Le Canada a récolté 12 médailles, dont cinq d'or, hier à Edimbourg, lors de la sixième journée des Jeux du Commonwealth.

C'est de nouveau dans la piscine que le Canada a fait le plus de vagues, récoltant pas moins de six médailles en natation, dont une à retardement, et trois autres en plongeon, même si les épreuves de plongeon ont dû être retardées de 45 minutes en raison d'une alerte à la bombe.

Cette alerte a précédé de quelques minutes l'arrivée du prince Charles de Galles et de la princesse Diana.

Les policiers ont préféré ne pas prendre de risque.

Ils ont évacué tout le monde, nageurs, organisateurs et spectateurs et ont entrepris une fouille complète de la piscine et de ses alentours qui n'a rien donné.

Une fois l'ordre rétabli, Alex Baumann a failli battre son propre record du monde sur 200 mètres-quatre nages individuel, lorsqu'il a remporté la médaille d'or de cette discipline.

L'Ontarien de Sudbury a enregistré un temps de 2:01.80, plus de deux secondes devant l'Australien Robert Woodhouse.

Baumann avait conquis les 400 mètres-quatre nage, plus tôt au cours des Jeux.

Une autre médaille d'or a été récoltée par le Canada lorsque Donna McGinnis, d'Edmonton, a enlevé les honneurs du 200 mètres papillon, devant l'Australienne Karen Phillips.

Le bronze est allé à la Torontoise Jill Horstead.

**Le bronze... à retardement**  
Chris Chalmers, de London en Ontario, a mérité le bronze au 1,500 mètres style libre et l'équipe canadienne du relais 4x100 mètres-quatre nages a mis fin, sur une note dorée,

au calendrier des compétitions de natation.

Le quatuor formé des Ontariens Alex Baumann et Victor Davis, ainsi que des Albertains Tom Ponting et Mark Tewksbury, a remporté la médaille d'or avec un temps de 3:44.00, 85 centièmes de secondes devant les Britanniques.

L'équipe canadienne féminine du relais 4x400 mètres, s'est vu remettre de retardement une médaille de bronze par la Fédération des Jeux du Commonwealth.

La Fédération a finalement décidé de remettre des médailles aux trois premiers de chaque épreuve, handicapée par le boycottage de 32 équipes.

L'équipe canadienne était composée de Jane Kerr, Donna McGinnis et des Québécoises Patricia Noall, de Beaconsfield, et Sophie Dufour, de St-Césaire.

Seulement quatre formations avaient participé à l'épreuve disputée samedi dernier.

La Québécoise Debbie Fuller, de Pointe Claire, a démontré sa domi-

nation dans les compétitions de plongeon, en enlevant la médaille d'or au tremplin de trois mètres.

Elle a facilement triomphé avec un total de 513.09 points, près de 20 points de plus que la championne défendante Jennifer Donnet, d'Australie, (494.52).

Fuller avait aussi remporté la compétition du tremplin de 10 mètres, devenant la première Canadienne en 16 ans à réaliser un doublé, après Beverley Boyd.

Le bronze est allé à la Canadienne Kathy Kelemen, de Calgary, et la Québécoise Jenny Tysdale, de Kirkland, a pris la septième place.

Le Québécois David Bédard, de Hudson Heights, a pour sa part décroché la médaille d'argent à la tour de 10 mètres.

Le Québécois Guy Lorion, de Longueuil, a remporté sa deuxième médaille d'or des Jeux, en terminant premier à l'épreuve individuelle de la carabine à air comprimé.

Lorion a devancé la Québécoise Sharon Bowes, de Pointe Claire, avec qui il avait enlevé, vendredi, la

médaille d'or en équipe à la carabine à air comprimé.

Lorion a remporté l'événement d'aujourd'hui avec 588 points sur une possibilité de 600. Il a franchisé de 14 points le record des Jeux établi en 1982 par Jean-François Sénéchal, de Trois-Rivières.

Bowes a mérité l'argent avec un score de 583, un point de plus que le Britannique Malcolm Cooper, médaillé de bronze.

Par ailleurs, au pistolet de tir rapide, le Canadien Mark Howkins, de Calgary a récolté une médaille de bronze.

Soulignons d'autre part que le programme de cyclisme des Jeux a été fortement perturbé par la pluie, ce qui a forcé l'annulation de la majorité des épreuves.

Seule une accalmie a permis à l'épreuve des 4,000 mètres, poursuite individuelle, d'être présentée.

Comme les prévisions météorologiques ne sont guère encourageantes pour les trois prochains jours, les organisateurs songent à une annulation pure et simple.

## TIR Marion remporte une 2e médaille d'or

GUY ROBILLARD

BARRY, Écosse (PC) — Bandits de la région de Hull, attention.

Le policier Alain Marion tire juste. Même de loin.

Mais le tir n'a rien à voir avec sa vocation de policier, sourit celui qui pourrait gagner aujourd'hui une

entre les deux », répète Marion, qui préfère utiliser son arme pour le plaisir sportif.

Il a gagné l'or à la compétition par équipe de tir à la carabine de gros calibre en compagnie de William Baldwin, de la Saskatchewan. Et hier, il partageait la tête avec un Anglais et un Gallois (253 points) après les deux premières rondes de la compétition individuelle. Il débordait de confiance dès le fin de la première ronde, au point de fixer rendez-vous à la cérémonie de remise des médailles après la compétition d'aujourd'hui

De même, il affirme que ce n'est pas parce qu'il aimait tirer qu'il est devenu policier.

« Il n'y a vraiment aucun rapport de plus ou moins qu'un Irlandais.

L'Australie avait également obtenu 583 points, mais le Canada avait touché l'or parce que ses tireurs avaient été plus précis sur la plus longue distance, soit 1,000 verges. À ces 12 tireurs d'élite, qui viennent aussi de l'Angleterre, du Pays de Galles et de l'Écosse, Marion ajoute des représentants des îles Jersey et Guernesey.

« Nous savons que nous étions forts, mais la victoire a quand même été plaisante, d'autant plus que nous pensions avoir perdu par un point à cause d'une mauvaise information », révèle-t-il.

Selon Marion, le calibre de la compétition ici ressemble à celui d'un championnat du monde puisque les pays du Commonwealth sont les plus forts dans cette spécialité disparue des Jeux olympiques, semble-t-il parce qu'elle exigeait trop d'espace, soit un terrain d'au moins 2,000 mètres.

## «Une décision qui va à l'encontre du bon sens», dit l'avocat La USFL réclame une hausse de l'indemnité

NEW YORK (AP) — La Ligue de football des États-Unis, qui ne s'est vu accorder que \$1 dans sa poursuite anti-monopole de \$1.69 milliard contre la Ligue nationale, a demandé hier au juge Peter K. Leisure de renverser la décision du jury et d'augmenter l'indemnité.

« Ce verdict va à l'encontre de la logique et du bon sens, a dit l'avocat de la USFL, Harvey Myerson. C'est une volte-face d'environ \$1 milliard ».

Myerson a précisé qu'il avait fait cette requête au juge après avoir vu des bandes magnétoscopiques et entendu les commentaires d'au moins deux des six jurés.

L'avocat a indiqué qu'un des jurés était en faveur d'accorder à la USFL entre \$200 et \$300 millions, montant qui aurait été gonflé à \$1 milliard en vertu de la loi anti-monopole.

Le jury formé de cinq femmes et un homme a délibéré pendant 31 heures avant d'annoncer son verdict mardi.

Dans ce verdict, on reconnaissait la LNF coupable d'un des neuf chefs d'accusation pesant contre elle.

Mais le jury n'a condamné la LNF

qu'à verser \$1 en dommages au circuit rival.

Leisure, qui s'est entretenu en privé avec les avocats des deux parties pendant environ 15 minutes, hier, a donné à la USFL jusqu'au 15 août pour soumettre ses représentations par écrit et jusqu'au 29 août à la LNF pour y répondre.

Il a aussi établi qu'il entendait ces représentations le 3 septembre.

« Je n'ai pas l'intention d'abandonner », a dit Myerson, qui envisage d'autres moyens pour faire augmenter l'indemnité.

Myerson a dit qu'il était en faveur de la tenue d'un nouveau procès portant sur les dommages à verser, ce qui ne prendrait que deux semaines, selon lui.

« Le temps n'est pas un luxe dans cette affaire », a-t-il noté.

Il a aussi discuté des possibilités suivantes: aller directement à la cour d'appels; demander la tenue d'un nouveau procès; ou demander au juge d'accorder une indemnité additionnelle en substituant son jugement au verdict.

Mais l'avocat de la LNF, Robert

Fiske, a déclaré que les lois étaient claires.

« On ne peut pas renverser le verdict d'un jury en raison des déclarations faites par un juré après que le verdict ait été rendu, à moins que le juré ait été soumis à des pressions extérieures », a-t-il expliqué.

« Et à ce que je sache, il n'y a pas eu de pressions extérieures dans cette cause ».

**Réactions**  
Le quart-arrière Jim Kelly, des Generals du New Jersey, a indiqué hier que si les Bills de Buffalo lui faisaient une offre convenable, il joindrait les rangs de cette équipe de la Ligue nationale de football.

Kelly, comme bien d'autres joueurs de la Ligue des États-Unis (USFL), attendait la décision de la cour dans la poursuite anti-monopole de son circuit contre la LNF, pour décider de son avenir.

Maintenant que la cour n'a condamné la LNF qu'à verser \$3 en dommages au circuit rival, la USFL et les Generals pourraient être forcés de cesser leurs activités.

L'agent de Kelly, Greg Lustig, a précisé que le quart-arrière ne possédait pas de contrat personnel avec le propriétaire des Generals, Donald Trump, contrairement au demi Herschel Walker et au quart-arrière Doug Flutie.

Kelly deviendrait donc libre de signer un contrat avec les Bills, si la USFL mourait.

« J'imagine que si l'offre était satisfaisante, je signerais (un contrat avec les Bills) », a déclaré Kelly mardi à une station de télévision de Houston.

**Pas de maraudage**  
Mais le directeur général des Bills, Bill Polian, a déclaré que les Bills ne négocieraient pas avec Kelly tant

que la USFL n'aura pas légalement cessé ses activités.

Kelly, qui a signé un contrat avec les Gamblers de Houston en 1983, a porté les couleurs de cette équipe pendant deux saisons avant qu'elle s'unisse aux Generals.

Dans un récent article, le magazine Sports Illustrated mentionnait que Kelly était « le meilleur quart-arrière qu'on ait vu jouer ».

Si la USFL mourait, Kelly pourrait commencer à négocier avec les Bills, qui ont présenté le pire dossier (4-28) de la LNF au cours des deux dernières saisons.

« Nous pensons que, peu importe ce que nous réserve l'avenir, Jim ne peut pas perdre, a dit Lustig. Si la USFL poursuit ses activités, Jim jouera pour la meilleure équipe de ce circuit. Si la Ligue meurt, Jim a un contrat garanti pour cette année et il aurait le choix de signer un pacte avec les Bills ou d'attendre de devenir joueur autonome, au début de l'an prochain ».

Les Bills posséderont leurs droits sur Kelly jusqu'en avril prochain et ils pourraient ensuite rivaliser avec n'importe quelle offre qui lui serait faite, s'il devenait joueur autonome en 1987.

Lustig a souligné que l'argent serait secondaire si jamais Kelly négociait avec les Bills: il s'attarderait d'abord à l'encadrement qu'il entend lui fournir cette équipe sur le terrain.

**Flutie dans l'incertitude**  
Pour sa part, Doug Flutie, l'est de quart-arrière des Generals, a été dit confus par les derniers événements.

« Je n'ai aucun problème financier, a dit celui qui a signé un contrat personnel de \$7 millions avec Donald Trump, mais je voudrais savoir, pour moi et mon épouse, ce que nous réserve l'avenir ».

## BASEBALL

Ligue Nationale	Hier	San Francisco, San
Mardi	Pittsburgh à Montréal	ton (5-10), 22 h 35
remis (pluie)	Chicago à New York	
	St. Louis à Philadelphia	
	Atlanta à Houston	
	Cincinnati à San Diego	
	S. Francisco à L. Angeles	
	Aujourd'hui	
	Atlanta, Smith (7-10) à	
	L. Angeles 2, S. Francisco 1	

Ligue Américaine	Mardi	Detroit 6, Cleveland 3
	Chicago 4, Boston 1	
	Milwaukee 6, New York 4	
	Minnesota 4, Seattle 2	
	Toronto 5, Kansas City 2	
	Texas 6, Baltimore 5	
	Oakland 4, Californie 2	
	Hier	
	Milwaukee 5, New York 0	
	Californie 5, Oakland 2	
	Detroit à Cleveland	
	Boston à Chicago	
	Seattle au Minnesota	
	Toronto à Kansas City	
	Baltimore au Texas	
	Aujourd'hui	
	Californie, Witt (10-7) à	
	Oakland, Plunk (3-6),	
	15 h 15	
	Detroit, Tanana (8-4) à	
	Cleveland, Yett (4-1),	
	19 h 35	

Ligue Nationale	Mardi	San Francisco, San
	Pittsburgh à Montréal	ton (5-10), 22 h 35
	Chicago à New York	
	St. Louis à Philadelphia	
	Atlanta à Houston	
	Cincinnati à San Diego	
	S. Francisco à L. Angeles	
	Aujourd'hui	
	Atlanta, Smith (7-10) à	
	L. Angeles 2, S. Francisco 1	

## LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	66	31	680	—
MONTREAL	49	47	510	16 1/2
PHILADELPHIE	49	49	500	17 1/2
ST. LOUIS	45	53	459	21 1/2
CHICAGO	43	54	443	23
PITTSBURGH	40	56	417	25 1/2

## LIGUE AMÉRICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
HOUSTON	56	45	554	—
SAN FRANCISCO	52	48	520	3 1/2
SAN DIEGO	49	51	490	6 1/2
CINCINNATI	47	51	480	7 1/2
LOS ANGELES	48	52	480	7 1/2
ATLANTA	46	53	465	9

## Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)	pp	ca	pp	ca	moy.
Bil'dello	89	15	7	2	169
Brooks	300	101	58	14	337
Dawson	263	71	40	14	270
Fitz'raid	203	55	36	6	271
Foley	26	9	2	0	346
Galarraga	220	55	26	8	250
Kren'cki	130	33	12	2	254
Law	280	58	32	3	207
Moore	12	2	0	0	167
Newman	137	31	7	1	227
Nieto	6	3	2	0	500
Raines	363	122	40	8	336
Wallach	348	90	58	16	259
Webster	335	96	31	5	287
Wohlford	53	11	5	0	208
Wright	70	15	4	0	214

## Les lanceurs

Buts volés: Raines 45, Webster 25, Dawson 12, Newman 11, Galarraga, Wallach 6, Brooks 4, Fitzgerald, Foley, Law 3, Wright 1	g-p	ml	pp	rb	mpm
Burke	7-4	74	22	57	266
Hesketh	6-5	82	46	67	501
Martinez	0-3	30	25	20	750
McClure	9-1	26	12	20	415
McGaffigan	5-4	91	36	65	353
Reardon	6-6	64	26	49	382
Sebra	1-0	7	2	5	592
Smith	7-6	133	58	78	392
Tobis	4-6	124	54	85	390
Tomlin	0-0	3	3	1	736
Youmans	10-6	128	54	115	378
Victoires préservées: Reardon 22; McClure, Burke 4					

## FOOTBALL

Ligue Canadienne	Ce soir	Toronto à Edmonton
	Vancouver à Calgary	Lundi
	Vendredi	Ottawa à Regina
	Winnipeg à Montréal	

## LIGUE CANADIENNE

Section Est	pj	g	p	n	pp	pc	pts
TORONTO	5	3	2	0	99	97	6
OTTAWA	5	2	3	0	120	122	4
MONTREAL	4	1	3	0	72	95	2
HAMILTON	5	1	4	0	92	109	2
Section Ouest	pj	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	4	4	0	0	137	91	8
C-BRITANNIQUE	5	4	1	0	127	111	8
WINNIEPEG	4	2	2	0	109	76	4
SASKATCHEWAN	5	2	3	0	85	142	4
CALGARY	5	2	3	0	108	110	4

## EN BREF...

**■ LCF: les étoiles de la semaine**  
TORONTO (PC) — Willard Reaves et James West, deux piliers sur lesquels reposent cette saison les succès des Blue Bombers de Winnipeg, ont été respectivement choisis hier joueurs offensif et défensif par excellence de la semaine écoulée dans la Ligue canadienne de football. Reaves, un puissant demi, a égalé un record d'équipe en portant le ballon 29 fois pour 187 verges de gains et un touché, dans la victoire de 25-20 des siens sur les Stampers de Calgary, tandis que le secondaire West a réussi sept plaqués et provoqué un échappé lors de ce match.

**■ Transaction... à la Eagleson**  
TORONTO (PC) — Les Devils du New Jersey, de la Ligue nationale de hockey, ont acquis les services de Ron Smith en retour de... deux rencontres hors-concours contre l'équipe nationale du Canada. Smith, qui était assistant-entraîneur avec la formation nationale, occupera les mêmes fonctions avec les Devils. Il rejoint donc le pilote Doug Carpenter. Les Devils affronteront Team Canada à une reprise en septembre 1986 et une autre fois en septembre 1987. Il fait donc un retour à la Ligue nationale, puisqu'il a déjà été assistant-entraîneur avec les Maple Leafs de Toronto et les Canucks de Vancouver.

**■ Sept ans de bonheur...**  
NOUVELLE ORLÉANS (AP) — Jim Wysocki a effectué le roulé le plus mémorable de sa vie, hier, au 18e tour du parcours de golf de l'Université Yale. En complétant cette ronde, il est devenu le premier homme à jouer les 18 trous des 100 plus beaux parcours du monde, selon la revue Golf Magazine. Wysocki, un avocat de la Nouvelle Orléans âgé de 47 ans, a mis sept ans pour réaliser ce rêve de tout golfeur, profitant de tous ses jours de congé. Il a totalisé plus de 9,000 coups, 1,800 au-dessus de la normale.

**■ Saison terminée pour Bruce Sutter**  
ATLANTA (AP) — Bruce Sutter, le lanceur de relève des Braves d'Atlanta dont le nom apparaît à la liste des blessés depuis le mois de mai en raison de maux de bras, ne lancera probablement plus cette saison. Sutter subira un examen arthroscopique de l'épaule droite demain. « La blessure n'a pas guéri comme nous l'espérions, a dit Tanner à Houston, où les Braves se mesuraient aux Astros. Je ne pense pas qu'il puisse de nouveau lancer cette année ».

## LES ANNONCES CLASSEES

286-1200 Voir aussi en page 15